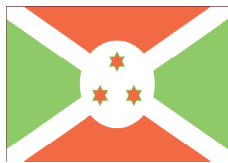


REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA PLANIFICATION DU
DEVELOPPEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION
NATIONALE



Programme d'Appui à la Gouvernance

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE RUMONGE



Province BURURI

Bururi, Septembre 2006

TABLE DES MATIERES

Pages

LISTES DES BREVIATIONS

PREFACE

INTRODUCTION

CHAPITRE I. DESCRIPTION PHYSIQUE.....1

1.1. Situation géographique..... 1

1.2. Organisation administrative..... 1

1.3. Climat..... 3

1.4. Relief et hydrographie..... 3

1.5. Les sols..... 3

1.6. Flore et faune..... 4

CHAPITRE II. DEMOGRAPHIE.....6

2.1. Estimation de la population burundaise de 2003-2010.....6

2.2. Population et densité moyenne.....6

2.3. Structure de la population commune Rumonge6

2.4. Population active et population a charge..... 8

CHAPITRE III. AGRICULTURE.....9

3.1. Généralités.....9

3.2. Situation actuelle des principales cultures.....10

3.3. Facteurs de production.....16

3.4. Les Intervenants.....18

3.5. Ecoulement des productions.....19

CHAPITRE.IV.ELEVAGE.....	20
4.1. Généralités.....	20
4.2.Situation actuelle de l’Elevage.....	20
4.3. Types d’Elevage et effectifs par espèce.....	23
4.4. Santé animale	28
4.5 .Intervenants.....	30
CHAPITRE V. PECHE ET PISCICULTURE.....	31
5.1. Pêche.....	31
5.2. Pisciculture	34
CHAPITREVI. FORETS.....	35
6.1.Généralités.....	35
6.2. Boisements naturels	36
6.3. Boisement ou boisement artificiel	36
6.4. Agro foresterie	36
6.5. Exploitation forestière.....	37
6.6. Aires protégées.....	38
6.7. Intervenants	38
CHAPITRE VII. INDUSTRIE ET RTISANAT.....	39
7.1. Industrie.....	39
7.2. Artisanat.....	39
7.3. Intervenants.....	41
CHAPITRE VIII GEOLOGIE, MINES ET MINERAIS	42
8.1. Mines et Minerais.....	42
8.2. Disponibilité des matériaux locaux de constructions.....	42
CHAPITRE IX. ENERGIE.....	43
9.1 Energie hydroélectrique.	43
9.2. Desserte en énergie salaire par les groupes électrogènes.....	44
9.3. Bois de chauffe et charbon de bois.....	44
9.4. Produits pétroliers (hydrocarbures).....	44
9.5. Intervenants.....	44

CHAPITRE X. COMMERCE ET SERVICES	45
10.1. Commerce	45
10.2. Les services.....	62
10.3. Intervenants.....	63
CHAPITRE XI. ACTION SOCIALE.....	64
11.1. Situation actuelle.....	64
11.2. La réinstallation et la réinsertion des sinistrés.....	67
11.3. Habitat.....	67
CHAPITRE XII. SANTE	69
12.1. Etat actuel du secteur	69
12.2. Données épidémiologiques.....	70
12.3. Médecine préventive.....	71
12.4. VIH / SIDA.....	71
12.5. Médecine traditionnelle.....	72
12.6. Situation des infrastructures sanitaires.....	73
12.7. Intervenants.....	75
12.8.Approvisionnement en eau.....	76
CHAPITRE XIII. EDUCATION.....	78
13.1. Généralités.....	78
13.2. Enseignement formel.....	78
13.3. L’enseignement informel.....	83
13.4. Etat des infrastructures et commodités à tous les niveaux d’enseignement.....	84
13.5. Gestion du système scolaire	85
13.6. Efficacité du système.....	85
13.7. Intervenants.....	86
CHAPITRE XIV. JEUNESSE ET SPORTS.....	87
14.1. Jeunesse.....	87
14.2. Sport.....	88
14.3. Patrimoine culturel.....	90

CHAPITRE XV. JUSTICE.....	91
15.1. Généralités.....	91
15.2. Services judiciaires.....	91
15.3. Equipements.....	93
15.4. Personnel.....	93
15.5. Justice gracieuse.....	93
15.6. Intervenants.....	93
CHAPITRE XVI. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.....	94
6.3. Facteurs favorables au développement.....	94
6.4. Contraintes au développement.....	95
6.5. Stratégies et actions à mener.....	97
CONCLUSION.....	110
BIBLIOGRAPHIE.....	113
ANNEXES	115

LISTE DES ABBREVIATIONS

ABEC	: Association Burundaise des Exportateurs du Café
ASNS	: Appui aux Services Non Structurés
BTC	: Burundi Tobacco Company
BBCI	: Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement
BCB	: Banque de Crédit de Bujumbura
BAD	: Banque Africaine de Développement
COOPEC	: Coopérative d'Épargne et de Crédit
COGERCO	: Compagnie de Gérance du Coton
COTEBU	: Complexe Textile du Burundi
COGEMAMI	: Compagnie de Gérance de la Mini-Huilerie de Minago
CFA	: Centre de Formation Artisanale
CPA	: Centre de Production Artisanale
CNAR	: Centre National d'Appareillage et de Rééducation
CNRSP	: Centre National pour la Réadaptation Socioprofessionnelles
CERES	: Centre d'Encadrement et de Réinsertion des Enfants Soleil
CAFOB	: Collectif des Associations Féminine et Organisation du Burundi
CDF	: Centre de Développement Familial
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage
FAO	: Food Agriculture Organization
FNUAP	: Fonds des Nations-Unies pour la Population
IEC	: Information Education Communication
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
LOVINCO	:: Lovinfos Company
MPDR	: Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
OHP	:: Office de l'Huile de Palme
OTB	: Office du Thé du Burundi
OCIBU	: Office de Culture Industrielle du Burundi
OPDE	: Œuvre Humanitaire pour la Protection de l'Enfance Déshéritée

PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPL	: Projet d'Appui à la Planification Locale et au Renforcement des Capacités des communautés
PNLS	: Programme National de Lutte Contre le Sida
RDC	: République Démocratique du Congo
RUPO	: Rumonge Palm Oil
RN	: Route Nationale
RP	: Route Provinciale
RC	: : Route Communale
SODECO	: Société de Déparchage et de Conditionnement de l'Imbo
SOGESTAL	: Société de Gestion des Stations de Lavage
SRD	: Société Régionale de Développement
SIDA	: Syndrome Immuno Déficience Acquise
SRDI	: Société Régionale de Développement de l'Imbo
TPO	: Transcultural Psychosocial Organisation
USAID	: United States of America for International Development
UNTH	: Unité Nationale de Transformation de l'Huile
UNICEF	: United Nation Infant and Children Found
VIH	: Virus d'Immuno - déficience Humaine

PREFACE

La Monographie de la commune est l'initiative du Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale (MPDRN) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Elle est élaborée pour mettre à la disposition de ses partenaires des informations spécifiques à la commune pour guider leurs interventions en matière de développement socio-économique de ladite commune .

En effet, cette monographie décrit, sur base des données tirées de la banque des données provinciale informatisée, la situation de référence de la commune : description physique, organisation administrative, situation actuelle des différents secteurs...

La démarche méthodologique appliquée pour l'élaboration de la banque des données et de la monographie a été fondée sur l'approche participative qui a impliqué, à toutes les étapes de leurs réalisations, environ 80 personnes ressources. Ces étapes concernent la conception des fiches de collecte de données, la collecte des données proprement dite, le dépouillement et le traitement des données, les travaux d'analyse, la consolidation, la validation et la réduction définitive.

Aussi, le Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale voudrait-il, au terme de ce travail, adresser sa profonde gratitude à toutes les personnes physiques ou morales qui ont contribué à l'effort de réalisation de cette monographie, l'aboutissement de plusieurs centaines de pages manuscrites, très souvent reprises, raturées ou refaites dans le seul souci de formuler le meilleur diagnostic possible, sur la problématique du développement de la commune.

Le MPDRN remercie singulièrement tous les Ministères impliqués pour la mise à sa disposition de l'expertise de leurs cadres dont l'apport a été fort apprécié.

A l'Administrateur communal, aux techniciens communaux et des zones, aux responsables des projets et ONGs, aux différents experts, auteurs de cette monographie, il présente ses félicitations et tient à exprimer ses respects pour le travail accompli, cela dans un esprit de totale abnégation.

Le MPDRN exprime également sa gratitude au PNUD pour son assistance financière et logistique sans laquelle la matérialisation de ce travail n'aurait été qu'une utopie.

A toutes les personnes ressources de terrain qui ont accepté le sacrifice de se soumettre à d'interminables interviews parfois fastidieuses, au remplissage des fiches de collecte de données et questionnaires souvent compliqués à tous les services qui ont permis l'accès facile à leurs sources d'informations, le MPDRN apprécie à sa juste valeur leurs contributions.

Enfin, le MPDRN reconnaît, que malgré un gros effort de clarification et de mise à jour des données recueillies ainsi que leurs sources, il subsiste des limites quant à leur fiabilité totale. De ce fait, il sollicite la contribution de tous dans les prochaines actualisations de la banque des données informatisée et de la monographie communale afin qu'elles deviennent progressivement des sources d'informations de plus en plus fiables et ainsi faciliter le suivi des indicateurs d'exécution des différents instruments de planification tel que le CSLP.

En attendant, ces produits permettront prochainement la mise en place du plan local de développement afin de répondre aux préoccupations de la population de la commune .

**LE MINISTRE DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT ET DE LA
RECONSTRUCTION NATIONALE**


Madame Marie-Goreth NIZIGAMA

INTRODUCTION

La présente étude a pour but de dresser un état des lieux et de situer le niveau de développement des secteurs tant économiques que sociaux atteint par la commune.

Inscrite d'abord dans le mandat du Projet d'Appui à la Planification Locale (PPL) et ensuite dans celui du Sous Programme Planification Locale (SPPL) du Programme d'Appui à la Gouvernance du PNUD, cette étude contient bon nombre de données susceptibles d'aider les planificateurs à mieux cerner et circonscrire leurs recherches pour une meilleure orientation du Gouvernement et autres décideurs dans leur prise de décisions pour un développement durable et harmonieux de tous les secteurs.

L'approche méthodologique utilisée pour la collecte des données reposait sur les enquêtes de terrain, les publications diverses de différents ministères, ainsi que des services, organismes et entreprises intervenant de près ou de loin dans les secteurs précités, les rapports des services provinciaux et les interviews effectuées sur terrain, ...

Aussi, un bon nombre de ces données doit-il être considéré comme des simples ordres de grandeur. Il s'agit particulièrement des données sur la démographie, l'agriculture, l'élevage, ...

Bien que réalisée dans un environnement professionnel très difficile, cette monographie constitue un outil important pour l'élaboration et la mise en place d'un «Plan de Développement communal » ; cadre dans lequel devront évoluer les structures tant nationales qu'internationales impliquées dans le développement de façon à intégrer toutes les composantes du milieu en tenant compte des potentialités biophysiques locales et des caractéristiques sociales des populations concernées.

Enfin, le lecteur est prévenu que cette monographie est une œuvre humaine et que le MPDRN attend des suggestions en vue d'apporter des améliorations aux futures éditions qui seront réalisées dans les prochaines années.

CHAPITRE I. DESCRIPTION PHYSIQUE.

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE.

La commune Rumonge est délimitée au (à l'):

- Nord les communes Bugarama et Muhuta
- Sud la commune Nyanza-lac
- Est les communes Burambi, Buyengero, Bururi, Vyanda
- Ouest le Lac Tanganika

1.1.1. Superficie en km²

- Commune Rumonge : 324,88
- Province Bururi : 2.465,12
- Burundi: 27.834
- % commune Rumonge/Province : 13,17
- % commune Rumonge/Pays : 1,16

Le bureau communal est situé à 32 km du chef-lieu de la province.

1.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La commune Rumonge est subdivisée en 6 zones et 23 collines.

Les zones sont : Rumonge, Buruhukiro, Gatete, Kigwena, Kizuka, Minago

Les collines sont : Cabara, Rumonge, Gatete, Gatwe, Gitwe, Kagongo, Kanenge, Karagara, Karonge, Kashasha, Kizuka, Mibanda, Minago, Magara, Muhanda, Muhuzu, Murambi, Mutambara, Muturirwa, Mwange, Rukinga, Rumonge, Rutumo.

Carte et découpage administratif



1.3. CLIMAT

1.3.1. Régions naturelles

La commune Rumonge s'étend sur deux régions naturelles à savoir l'Imbo et le Mumirwa.

La région naturelle de l'Imbo se caractérise par un(e) :

- Altitude : 780 à 1900 m ;
- Climat tropical chaud ;
- Température moyenne de 24°C ;
- Pluviométrie de 1.050 mm ;
- Végétation de savane et réserve naturelle forestière de Rumonge

La région naturelle du Mumirwa est caractérisée par un(e) :

- Altitude comprise entre 1.000 et 2.000 m ;
- Climat tropical humide ;
- Température de 18°C ;
- Pluviométrie de 1.550 mm ;
- Hautes herbes tapissées d'arbres aux espèces variées

1.4. RELIEF ET HYDROGRAPHIE

1.4.1. Relief

- Plaine et mosaïque de collines arrondies au piedmont des contreforts du Mumirwa ;
- Crête Congo-Nil dans les hauteurs du Mumirwa.

1.4.2. Hydrographie :

- Cours d'eau importante : Murembwe, Dama, Buhinda, Buzimba, Cugaro ;

1.5. LES SOLS

En bordure du lac Tanganyika et dans les fonds de vallée, on trouve des sols alluvionnaires récents, peu évolués souvent profonds et à nappe phréatique.

En moyenne, ils ont une texture sablo argileuse avec une bonne structure des poches sableuses ou gravillonnaires et un cordon littoral très sableux.

1.6. FLORE ET FAUNE

1.6.1. Flore

La commune Rumonge dispose de 2 aires protégées : la réserve naturelle de Rumonge et la réserve naturelle de Kigwena. Ces aires protégées renferment plusieurs formations végétales dont certaines n'existent pratiquement plus ailleurs.

1.6.1.2. Réserve naturelle forestière de Kigwena.

La réserve naturelle forestière de Kigwena se trouve à une vingtaine de kilomètres vers le sud de Rumonge sur un terrain plat et marécageux en bordure du lac Tanganyika, entre 773 m et 820 m l'altitude. Elle constitue un lambeau de forêt mésophile péri guinéenne à « *Newtonia bucharranii* » et à « *Albizia Zygia* ». Cette forêt protégée depuis 1952 occupait alors 2000 ha. En 2000, elle est réduite à 500 ha.

C'est une forêt très dense presque impénétrable. La strate arborescente supérieure atteinte 30m de haut (lawelle, 1972). La strate arborescente inférieure est très importante et atteinte une dizaine de mètres de haut. Elle est constituée de taxons nombreux et variés avec les espèces tels que *Pycnanthus angolensis*, *pseudospondias microcarpa*, *Maisopsis emimii*, *steculia tragacantha*, *spathodea campanulata*.

Une strate arbusive est distincte avec *Dracaena steudeneri*, *Dracaena mateus*, *Leea guineensis*, et d'autres espèces d'arbustes secondaires : *Macaranga spinosa*, *glyphaea brevis*, *Myruanthus arboreus*. La strate herbacée est composée de graminées telles que *oplimensus hirtellus*, *olyra latifolia* et de fougères. Des lianes, *culcasia scandeus*, *Eremospstha* atteignent souvent le sommet de la strate arborescente inférieur. Cette présence des épiphytes, des lianes, des fougères lui confère un cachet de forêt dense.

La dégradation de ce type de forêt donne naissance à la forêt Tropicophile à *Brachystegia* (Lawalle, 1972).

La forêt de Kigwena possède des caractéristiques qui la rattachent aux formations de la cuvette congolaises qui se répercutent jusqu'à cette latitude. Il s'agit d'ailleurs de la seule formation forestière de ce type sur tout le territoire du Burundi.

1.6.1.3. Réserve naturelle forestière de Rumonge.

La réserve naturelle forestière de Rumonge occupe une superficie d'environ 600 ha, elle est constituée en totalité de forêts claires à *Brachystegia*. Elles tapissent la colline de Mutambara. Les arbres dominants sont tous du genre *Brachystegia* dont *Brachystegia microphylla*, qui semble être le plus abondant, se localisent souvent au sommet des collines sur les sols rocailloux.

Mélangé parfois avec *Brachystegia bussei* est souvent rencontré sur les sols pauvres et superficiels des pentes raides.

Brachystegia spiciformis qui semble être partout sans dominance manifeste est parfois d'une abondance remarquable sur des sols profonds des bas fonds comme à Mutambara. Dans les types homogènes de *Brachystegia*, plusieurs espèces du genre *Uapaca* en mélange, émergent et colonisent certains endroits. D'autres essences telles que *Brachystegia manga*, *brachystegia wangermeeana* ne montrent pas de préférence édaphique.

A Rumonge, les termites ont édifié d hautes termitières de 4 m de diamètre et 4m de hauteur, portant une végétation typique de fourrés, transformant l'aspect de forêt claires. Les essences fréquentes sont : Landolphia Kirki, Uviria angolensis, Margaritairia discoieda, etc.

Dans la plaine, il y a eu disparition totale du couvert naturel suite aux défrichements de la SRD Rumonge. Les quelques forêts –galeries qui subsistent sont mises en culture avec les effets néfastes que cela représente sur la protection des bassins versants.

Sur les contreforts du Mumirwa, on retrouve des lambeaux d'une forêt dense et sèche. Les espèces dominantes étant Brachystegia (Ihwa) et Isoberlinia (Igilimwe).

Sur la crête Congo-Nil, des boisements artificiels ont remplacé un ancien couvert naturel qui a quasiment disparu. Il en est de même des plateaux centraux, où des boisements artificiels et le paddock age des pâturages ont remplacé le couvert naturel.

1.6.2. Faune.

1.6.2.1. La réserve naturelle forestière de Kigwena.

Les mammifères y sont représentés par plusieurs familles dont les Mustelidae, Viverridae, Felidae, Hippopotamidae, Suidae, Bovidae, Muridae, cercopithecidae, etc. Les oiseaux sont également présents. Les reptiles déjà identifiés sont surtout constitués d'ophidiens en plus des crocodilus niloticus (crocodilidae). Beaucoup d'espèces d'antropoïdes, d'Annélides et de Mollusques sont à étudier.

1.6.2.3. La réserve naturelle de Rumonge.

C'est une forêt relativement moins riche en mammifères. Par contre, la faune avienne y est suffisamment représentée. Les reptiles sont dominés par les ophidiens. Les invertébrés n'y sont pas encore étudiés. Il est à signaler la présence des termitières à travers presque toute la forêt.

CHAPITRE II DEMOGRAPHIE

2.1. ESTIMATION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE VYANDA DE 2003-2010

Les projections démographiques réalisées par l'unité de planification de la population sur base des résultats du recensement général de la population s'étendent jusqu'en 2003.

C'est donc à partir de ces données qu'on a allongé les projections jusqu'à l'année 2010 tout en supposant que le taux d'accroissement naturel est resté le même pour chaque province et pendant toute la période (1990-2010).

Tableau n°2.1 : Projection de l'évolution de la population de la commune Rumonge.

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Commune								
Rumonge	93398	95108	96831	98620	100425	102262	104134	106040
Total province	471009	479628	488406	497343	506445	515713	525150	534761

2.2. POPULATION ET DENSITE 2005

La population totale : 96 848 habitants

Densité : 338 hab/km²

Province Bururi : 197hab/km²

Burundi : 273hab/km²

La densité moyenne de la commune Rumonge supérieure à celle de la province et à celle du pays.

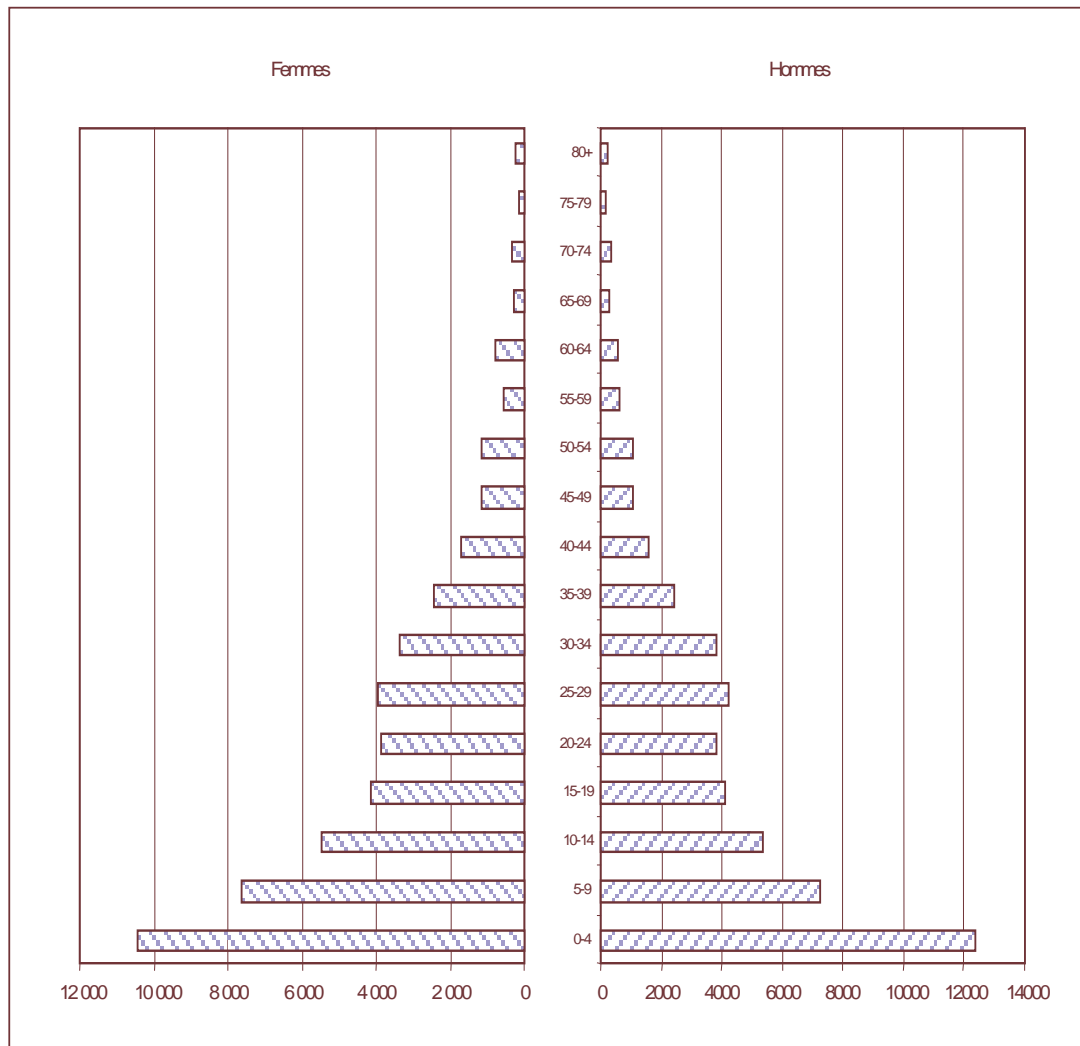
2.3. STRUCTURE DE LA POPULATION DE LA COMMUNE RUMONGE.

La population de la commune Rumonge est extrêmement jeune. En effet, 66,5 % de la population de cette commune a moins de 25 ans.

Tranche d'âge	Population
0- 4	22798
5- 9	14886
10- 14	10823
15- 19	8230
20- 24	7667
25- 29	8179
30- 34	7156
35- 39	4889
40- 44	3303
45- 49	2248
50- 54	2202
55- 59	1171
60- 64	1341
65- 69	529
70- 74	661
75- 79	279
85 et plus	469
Total	96831

Source : Département de la population

Pyramide des âges de la population en 2005



2.4 POPULATION ACTIVE ET POPULATION A CHARGE

La population à charge est dans l'ensemble, supérieure à la population active dans la commune Rumonge (50 445 sur 46 386, soit un rapport de dépendance de 1,08).

Le pourcentage moyen de la population active de la commune est d'environ 48%, il apparaît que chaque personne active de Rumonge se situant dans la tranche d'âge de 15 à 64 ans doit prendre en charge une personne non active, soit un plus jeune de moins de 15 ans, soit un plus âgé de plus de 64 ans.

Ce taux de dépendance est en réalité élevé si on considère que la plupart des élèves et étudiants de 15 à 25 ans peuvent être également placés dans la catégorie des personnes inactives. Avec un taux de scolarisation au secondaire estimé à 18%, le taux de dépendance monte à 2,5.

Tableau n° 2.3 : Population active et population à charge

Communes	Population active (15-64 ans)			Population à charge <15 ans et 65 ans et plus			Rapport de dépendance	% de la population active
	M	F	M+F	M	F	M+F		
Rumonge	23274	23112	46386	25965	24480	50445	1.08	48
Total province	106342	121836	228178	130054	128387	258441	1.13	47

Source : Base des données du MPDR Service des ressources humaines RPHP 2003 (base 1990)

CHAPITRE III. AGRICULTURE

3.1. GENERALITES

La commune Rumonge est l'une des communes jadis réputée en abondance de produits alimentaires. Elle constitue à la fois une large bande côtière du lac Tanganyika et un piedmont des contreforts du Mimirwa qui la surplombent.

En effet, les sols sont riches en humus apporté par le ruissellement de l'eau pluviale en provenance de ces contreforts, au point que le tapis végétal est constitué principalement d'une végétation luxuriante en toute saison et indicatrice de fertilité.

L'apport de la fumure des animaux d'élevage n'est ni nécessaire ni utilisé et grâce à la pluviométrie assez régulière, les populations produisent en abondance les récoltes dont certaines non produites ailleurs dans la province (huile de palme, riz, arachide, soja), pendant que la famine fait rage ailleurs, surtout dans les provinces du Nord et de l'Est du pays.

La commune de Rumonge produit 4,3 % de la production vivrière provinciale et se classe en 9^{ème} position.

Elle s'étend sur les régions naturelles de l'Imbo et une petite partie sur le Mimirwa.

L'agriculture occupe plus de 80% de la population qui s'adonne principalement à la production des cultures industrielles et vivrières, et dans une moindre mesure aux cultures maraîchères et fruitières.

Le système de production est semi-moderne sous l'encadrement du projet d'intensification agricole (PIA.RU.BU.BU) et présente des particularités par rapport à d'autres communes et provinces du pays. Il repose sur des exploitations familiales avec des cultures associées sur de vastes étendues de terre. L'extension des superficies est limitée par la forte croissance démographique de la commune.

Les paysans utilisent un outillage rudimentaire et une main d'œuvre familiale essentiellement féminine. En plus des travaux champêtres, les femmes sont responsables des activités ménagères, de la transformation des produits agricoles d'abord pour l'autoconsommation, et surtout pour la commercialisation du surplus au marché. Signalons que la commune de Rumonge exporte l'huile de palme dans tout le pays.

Le mode de culture prédominant est l'association des cultures.

La commune connaît trois saisons à savoir : saison A de septembre en février, saison B de février en juillet et saison C de mai en décembre.

Certaines cultures telles que le bananier, le manioc, le caféier sont cultivées au cours de toute l'année.

Le régime foncier pratiqué dans la commune est de type coutumier reconnaissant les droits de propriété et d'exercice aux familles au sein desquelles les individus ont des droits et des devoirs. La famille se partage l'espace et les ménages l'exploitent.

Le mode de faire-valoir direct est le plus usité que le fermage et le métayage.

La malnutrition est inconnue dans la commune Rumonge à cause de l'abondance des vivres, de la richesse et des habitudes alimentaires de la majorité de sa population. L'alimentation de base est composée principalement d'aliments à prédominance protéinique et lipidique notamment le poisson, la viande, le haricot, l'arachide, le soja et des féculents dont, en ordre d'importance : le riz, la banane, le manioc, la patate douce et le maïs.

Le riz, le haricot, le manioc, le poisson, la viande font partie de la consommation alimentaire journalière. L'huile de palme est presque utilisée dans la préparation de tous les mets.

3.2. SITUATION ACTUELLE PRINCIPALES CULTURES

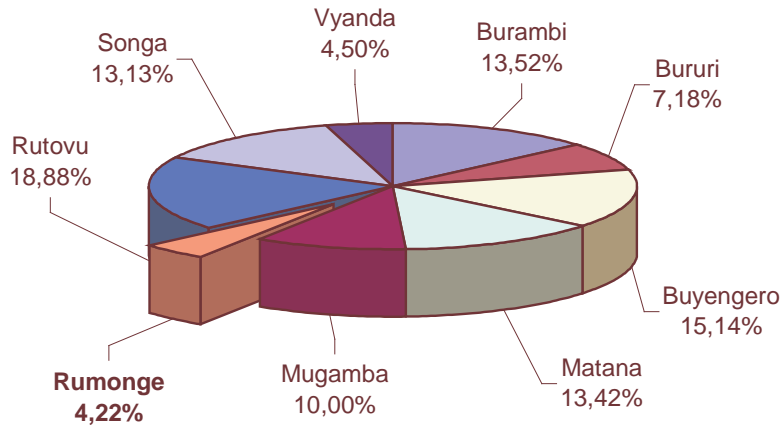
3.2.1. Cultures vivrières

Tableau 3.1. Productions moyennes des cultures vivrières par commune de la province Bururi de 2001 à 2005 en tonnes

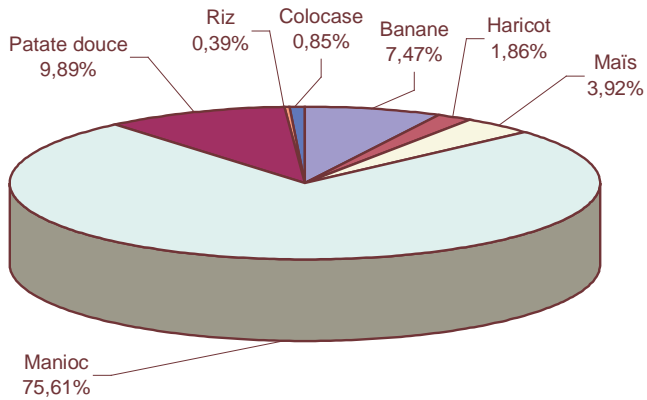
Cultures Communes	Banane	Haricot	Maïs	Manioc	Patate douce	Pomme de terre	Riz	Colocase	Blé	Petit pois	Production totale	Part de chaque commune (%)	Classement des communes/ province
1. Burambi	3840	1282	306	27872	20386	4175	-	405	1682	26	59974	13,50	4 ^{ème}
2. Bururi	6095	2005	3993	3520	7920	7749	-	493	0	85	31860	7	7 ^{ème}
3. Buyengero	-	1017	1031	43849	11911	7992	-	245	183	913	67141	15	2 ^{ème}
4. Matana	11400	1031	3186	05	8701	3498	-	295		25	59536	14	3 ^{ème}
5. Mugamba	6075	527	5908	-	4298	19703	-	4801	2460	568	44340	10	6 ^{ème}
6. Rumonge	1400	349	734	14166	1853	-	74	160	-	-	18736	4	9^{ème}
7. Rutovu	16403	1477	5764	6186	42295	11137	-	452	29	17	83760	19	1 ^{ère}
8. Songa	14371	2685	8207	11779	11748	9450	-	-		-	58240	13	5 ^{ème}
9. Vyanda	3300	1810	2165	2564	4910	4599	16	493	0	83	19940	4,50	8 ^{ème}
Province	62884	12183	31294	109941	114022	68303	90	7344	4354	1717	412132		
Proportion %	15,26	2,96	7,59	26,68	27,67	16,57	0,02	1,78	1,06	0,42	100		
Classement	4 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{ère}	3 ^{ème}	10 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}			

Source :DPAE Bururi.

Part des productions vivrières de chaque commune



Part de laproduction de chaque culture dans la commune



Concernant l'importance des cultures dans la commune, le manioc occupe la première place avec plus de 75% de la production totale des cultures, suivi par la patate douce avec environ 10% et la banane Plus de 7%.

Par rapport à la production totale de la province, la commune Rumonge produit 4 % et occupe la 9^{ème} place. Les premières communes les plus productrices étant dans l'ordre Rutovu, Buyengero, Matana et Burambi avec respectivement 19%, 15%, 14% et 13,5 % des productions de la province.

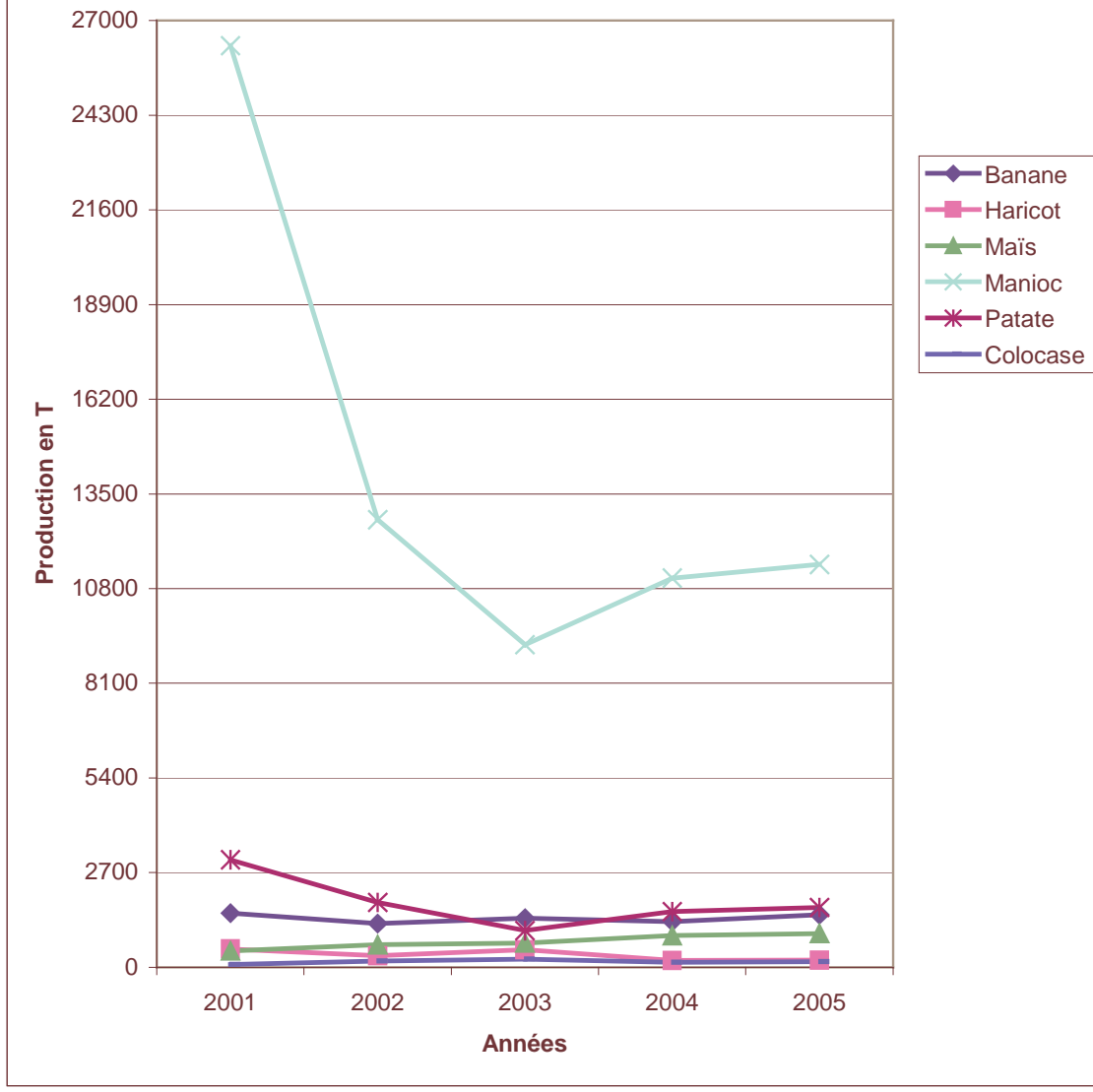
La commune Rumonge produit 13 % de la production provinciale du manioc et se place en troisième position ;

S'agissant des cultures de riz, soja et arachides, elle occupe la première place et produit entre 82 et 100 % de la production provinciale.

Tableau n° 3.2. Evolution des cultures dans la commune de 2001 à 2005.

Cultures Année	Banane	Haricot	Maïs	Manioc	Patate douce	Riz	Soja	Colocase	Arachide	Production totale
2001	1550	528	467	26280	3067,5	39,2	6,56	83,4	8,16	34030,82
2002	1250	325,3	645	12762	1853	77,6	10,6	180	11,4	19116,9
2003	1400	500	691,5	9198	1047	84	12,1	238,4	14,4	15188,4
2004	1300	192	903	11100	1590	82	9	140	5	17325
2005	1500	202	966	11490	1710	87	11	160	8	18139
Prod.moyenne	1400	349	734	14166	1853	74	10	160	9	18736
Proportion de la production de chaque culture dans la commune (%)	7,47	1,86	3,92	75,61	9,89	0,39	0,05	0,85	0,048	
Classement des cultures dans la commune	3 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{ère}	2 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	6 ^{ème}	9 ^{ème}	
Classement de la commune dans la province	7 ^{ème}	9 ^{ème}	8 ^{ème}	3 ^{ème}	9 ^{ème}	1 ^{ère}	1 ^{ère}	8 ^{ème}	1 ^{ère}	9 ^{ème}

Evolution de la production des cultures vivrières (2001-2005) dans Rumonge



3.2.2. Cultures industrielles

Les cultures industrielles rencontrées dans la commune Rumonge sont le caféier et le palmier à huile. Elles sont pratiquées par les paysans avec l'appui de l'OCIBU et de l'OHP.

3.2.2.1. Le caféier

Tableau n°3.3. Evolution des plantations caféières des 3 dernières campagnes. (Campagnes 1999-000, 2000-2001 et 2001-2002).

Campagnes Communes	1999-2000	2000-2001	2001-2002	Moyenne	%	Rang
1. Burambi	1.607.946	1.806.297	2.022.515	1.812.253	19,2	2ème
2. Bururi	1.716.088	1.648.878	1.721.429	1.695.465	18	3ème
3. Buyengero	2.497.519	2.487.494	2.677.334	2.554.116	27,1	1ère
4. Matana	68.641	33.400	37.060	46.367	0,5	9ème
5. Mugamba	84.698	87.846	89.441	87.328	1	8ème
6. Rumonge	466.222	475.760	535.132	492.371	5,3	6ème
7. Rutovu	452.220	443.220	476.132	457.191	4,9	7ème
8. Songa	697.114	695.471	752.622	715.069	7,6	5ème
9. Vyanda	1.022.784	1.054.573	1.136.338	1.071.232	11,4	4ème
Total	8.613.232	8.732.939	8.971.871	9.447.993	-	

Source : DPAE

Concernant, l'évolution des plantations caféières de 2000, 2001 et 2003, la commune Rumonge occupe la 6^{ème} position avec 5,3% de toutes les plantations caféières de la province.

Les données des plantations caféières des années 2003, 2004 et 2005 n'ont pas été fournies par PIA.RU.BU.BU.

3. 2.2.2. Palmier à huile

La culture du Palmier à huile est pratiquée dans la commune Rumonge où elle est soutenue par OHP (Office de l’Huile d Palme).

Deux variétés de palmier à huile sont cultivées : Dura et Tenera.

L’OHP accorde aussi des crédits parcelles pour environ 500.000 FBU/Ha suivant le tableau ci-dessous :

Tableau d’évolution de superficie, de la production et du rendement des régimes de palme 2000-2003

Production de régime (T)					Superficie (ha)					Rendements				
2000	2001	2002	2003	moyenne	2000	2001	2002	2003	moyenne	2000	2001	2002	2003	Moyenne
89.465,8	76.476	104.112	67.230	84.321	4.626	5.423	5.423	5.715	5.297	19	14	19	12	16

Source : OHP Rumonge.

Nota : L’OHP n’a pas fourni les données couvrant les années 2004 et 2005.

La superficie totale emblavée annuellement est en moyenne 5321 Ha Cette superficie est en constante croissance de 2000 à 2001 ; elle est restée constante de 2001 à 2002 et a ensuite augmenté en 2003.

La production moyenne de régime de palme est en moyenne de 84321 T/an. Cette production a connu une croissance en dents de scie durant la période 2000-2003.

Le rendement moyen annuel en régime de palme a suivi le même rythme de croissance que la production des régimes durant la période 2000-2003. Il est de 129.923 kg/ha de régime par an.

Les productions des régimes de palme constituent une importante source de revenu car, si l’on considère la production moyenne (84321 T/an), le prix moyen est de 75 Fbu /kg de régime.

En moyenne, 6324.075.000 Fbu sont distribués aux producteurs par an sous forme de crédit.

3.2.3. Cultures maraîchères

Les cultures maraîchères rencontrées dans la commune sont les choux, les tomates, les oignons blancs et rouges, les aubergines, les poivrons, les épinards, les carottes, les courgettes, les céleris, les salades, persils, amarantes, le piment, les concombres, les laitues...

Les produits maraîchers se vendent principalement sur les marchés des chefs-lieux de la province Bururi et de la commune Rumonge, ainsi que le long de la route principale Rumonge-Bujumbura.

3.2.4. Cultures fruitières

Les principales cultures fruitières de la commune sont l'avocatier, l'oranger, mandarinier, le goyavier, le maracuja, le papayer, l'ananas, le manguier, les agrumes, les prunes du Japon, les noix de Brésil.

Les fruits se vendent principalement sur les marchés des chefs-lieux de la province et de la commune Rumonge, ainsi que le long de l'axe routier Rumonge-Bujumbura.

Il est à déplorer que la production de ces cultures soit mal connue faute d'un système de collecte de données et des structures d'exploitation organisées.

3.2.5. Autres cultures (horticulture, champignons).

Dans le cadre de la diversification des cultures pour exportation, l'horticulture et la culture des champignons s'installent progressivement dans la province.

L'engouement pour ces nouvelles cultures qui se manifeste beaucoup plus au chef lieu de commune s'instaure progressivement dans les zones.

3.3 FACTEURS DE PRODUCTION.

Le développement du secteur agricole passe obligatoirement par l'utilisation rationnelle des facteurs de production.

Ces facteurs sont nombreux et variés. Certains contribuent directement à la production (terre, main d'œuvre agricole, intrants, ...) tandis que d'autres lui viennent en appui (recherche, vulgarisation, financements...).

3.3.1. Disponibilité des terres

La densité moyenne de la commune est la plus forte densité de la province avec 298 habitants/km². Toutefois, la commune dispose encore des terres arables où l'on peut implanter des centres semenciers ou autres projets.

Tableau 3.4 Superficies des marais dans la commune

Communes	Superficie des marais en 2005					
	Superficie totale des marais		Superficies totales aménageables		Superficies totales aménagées	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Rumonge	459	459	459	459	50	50
Total province	6071	6071	6071	6071	634	634

Source : DPAE Bururi

3.3.2. Travail : Main d'œuvre

En commune Rumonge, la population urbaine et semi-urbaine est plus importante que la population rurale. En effet, environ 90% de la population de la commune est agricole. Par conséquent, l'agriculture demeure le plus grand employeur de la commune à côté de la pêche.

Les exploitations agricoles, généralement de petites tailles (40 ares en moyenne) utilisent souvent la main d'œuvre familiale excepté dans la palmeraie où l'on trouve une main d'œuvre rémunérée. Les autres salariés se rencontrent dans les structures telles que l'OCIBU, l'OHP, la SOGESTAL et PIARUBUBU...

De ce qui précède, l'on peut conclure que la commune dispose d'une gamme très variée d'activités et la majorité de la population n'est pas en chômage.

3.3.3. Intrants agricoles

3.3.3.1. Semences améliorées

La commune Rumonge dispose d'un centre semencier de 50 ha à Buzimba. Il est géré par la DPAE qui y produit des semences de pomme de terre, du riz et de maïs. Pour l'année 2005, ils ont produit 24 tonnes de pomme de terre, 5 tonnes de riz et 50 tonnes de maïs.

Concernant la disponibilisation des semences, la commune Rumonge a reçu en 2005 les quantités suivantes :

- Maïs : 1 tonne
- Semences maraîchères : 30 kg
- riz : 1200 kg
- palmiers à huile : 100 000 plants
- Café : 10 kg de semences
- Patate douce : 960 000 cordes
- Haricot : 500 kg
- Banane : 3000 vitro plants

3.3.3.2. Fertilisants et produits.

En ce qui concerne les engrais et produits phytosanitaires, la commune a reçu :

- 3.5 tonnes d'engrais NPK
- 20 l de diméthoate
- 30 kg de dithane
- 40 l de dursban

Tableau 5.5: Intrants agricoles distribués à la commune

Engrais NPK (tonne)	Diméthoate (l)	Dithane (kg)	Dursban (l)
3,5	20	30	40

Source : Projet Bututsi

3.3.3.3. Vulgarisation et système d'encadrement.

A l'image des autres communes, la commune Rumonge dispose d'un personnel technique affecté en permanence à l'encadrement des agriculteurs. Il s'agit de, au niveau de la commune, 1 Technicien Agronome A2 et 1 Technicien Vétérinaire A2.

En plus de ces techniciens, les cadres de PIARUBUBU effectuent régulièrement des descentes sur terrain pour le suivi des activités.

3.4. INTERVENANTS

La BAD à travers le PIA.RU.BU. BU. ; La Banque Mondiale à travers PRASAB.

3.1.5. Ecoulement des productions

La commercialisation des produits agricoles, dernier maillon déterminant du processus de la production agricole et d'élevage, constitue la principale source de revenu pour la population de la commune.

Cependant, il n'existe actuellement aucune réglementation sur la commercialisation dans la commune. Les prix sont libéralisés ; il n'y a ni fixation ni contrôle des prix. Les rencontres entre acheteurs et producteurs aux marchés de la commune.

Les prix sont généralement discutés librement entre les deux parties en présence et le niveau de transaction se règle par la loi de l'offre et de la demande.

La grande partie de la production vivrière, des légumes et des fruits est commercialisée de façon informelle. Elle s'effectue d'abord au niveau des collines où les opérateurs économiques achètent directement auprès des producteurs ; ensuite au niveau des marchés hebdomadaires ruraux.

Les produits sont vendus soit directement aux consommateurs, soit aux intermédiaires qui les acheminent sur les marchés urbains.

La commercialisation du café et du palmier à huile font l'objet des réglementations spéciales contrôlées par l'OCIBU et l'OHP.

L'OCIBU détient le monopole et dispose des moyens logistiques et financiers adéquats. L'OHP fait face aux autres intervenants privés qui possèdent de petites unités de raffinage artisanales éparpillées dans la commune.

La commercialisation des produits vivriers se réalise sur les marchés suivants :

Tableau n°3.6 : Localisation des marchés communaux et calendrier

6. Rumonge	Semarupi Securi Seperu	Tous les jours
------------	------------------------------	----------------

Source : DPAE

CHAPITRE IV. ELEVAGE

4.1 GENERALITES

La commune Rumonge n'est pas une commune de tradition pastorale. Toutefois, la plupart des éleveurs des régions du Mumirwa et du Bututsi conduisent leurs troupeaux vers cette commune pour les transhumances de juillet en septembre.

L'essentiel du cheptel propre à cette commune est constitué de bœufs d'abattage pour la production de la viande.

Les petits ruminants sont élevés presque exclusivement en mode extensif traditionnel.

L'élevage porcin est rare mais existe.

Les systèmes d'élevage avicole reposent exclusivement sur le système traditionnel où on élève le plus souvent en liberté quelques poules. L'élevage avicole traditionnel ne dégage pas de revenus importants, mais en revanche, il coûte pratiquement rien et ne requiert aucun travail particulier.

L'élevage familial progressiste est fortement développé autour des petits centres où résident des communautés scolaires ou religieuses. La taille de ces fermettes avicoles est modeste (20 à 100 poules) et les infrastructures sont relativement sommaires. La spéculation principale est la production d'œufs à partir des poulettes de souches pondeuses.

4.2. SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE.

Le cheptel de la province est essentiellement composé des bovins, ovins, caprins, porcins et de la volaille.

Le tableau 4.1 donne la situation des espèces animales de la commune en 2005. L'élevage des volailles avec 15600 têtes est le plus important de la commune. Celui des caprins avec 15172 occupe la 2^{ème} place, suivi par les bovins avec 2391 têtes en 3^{ème} position, les ovins avec 2100 têtes au 4^{ème} rang et en dernière position les porcins avec 780 têtes.

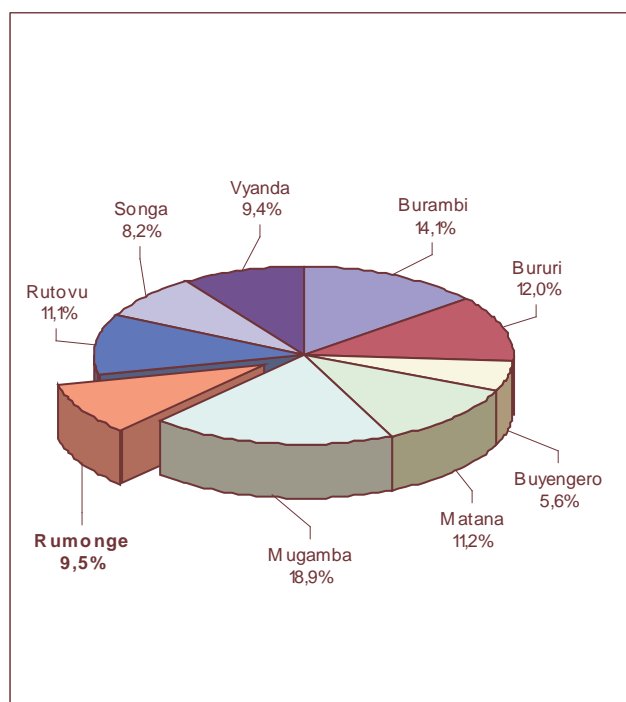
La commune Rumonge occupe la 6^{ème} position au niveau provincial dans l'élevage de l'ensemble du cheptel et volailles.

Tableau n°4.1. : Situation du cheptel et volailles de la province en 2005

Espèce Commune	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles	Total des espèces animales	% par rapport à la province	Classement
1. Burambi	4027	10493	19049	561	19384	53514	14%	2 ^{ème}
2. Bururi	16750	4323	7715	1622	15315	45725	12%	3 ^{ème}
3. Buyengero	3514	5751	6665	592	4947	21469	5,7%	9 ^{ème}
4. Matana	12102	5103	8532	1926	14900	42563	11,2%	4 ^{ème}
5. Mugamba	26110	15570	15255	595	14110	71640	19%	1 ^{ère}
6. Rumonge	2391	2100	15172	780	15600	36043	9,5%	6^{ème}
7. Rutovu	15993	3021	9512	929	12667	42122	11%	5 ^{ème}
8. Songa	12000	3200	6054	3950	6100	31304	8,25%	8 ^{ème}
9. Vyanda	6350	5850	10130	975	12300	35605	9,4%	7 ^{ème}
Total	99237	55411	98084	11930	115323	379985		

Source : DPAE Bururi 2005

Part de la commune dans l'effectif du cheptel de la commune en 2005



Part de chaque espèce dans l'effectif du cheptel de la commune en 2005

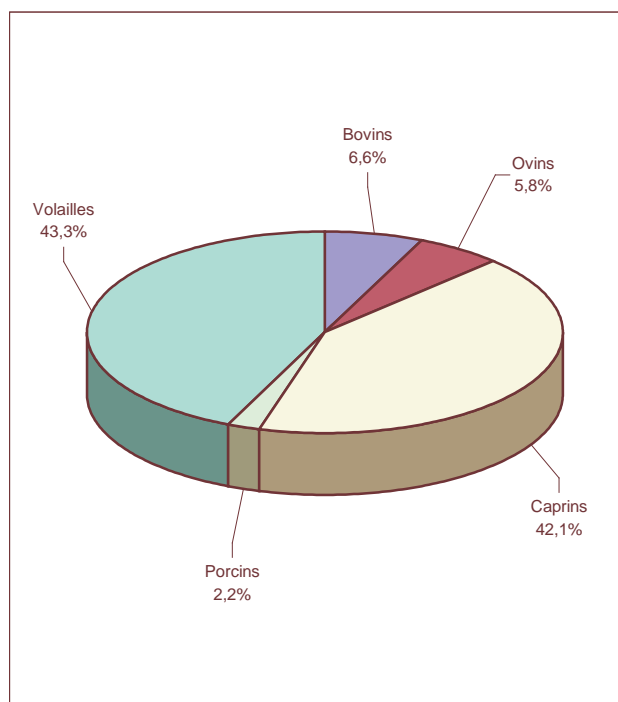


Tableau n°4.2. : Evolution des espèces animales dans la commune de 2001 à 2005

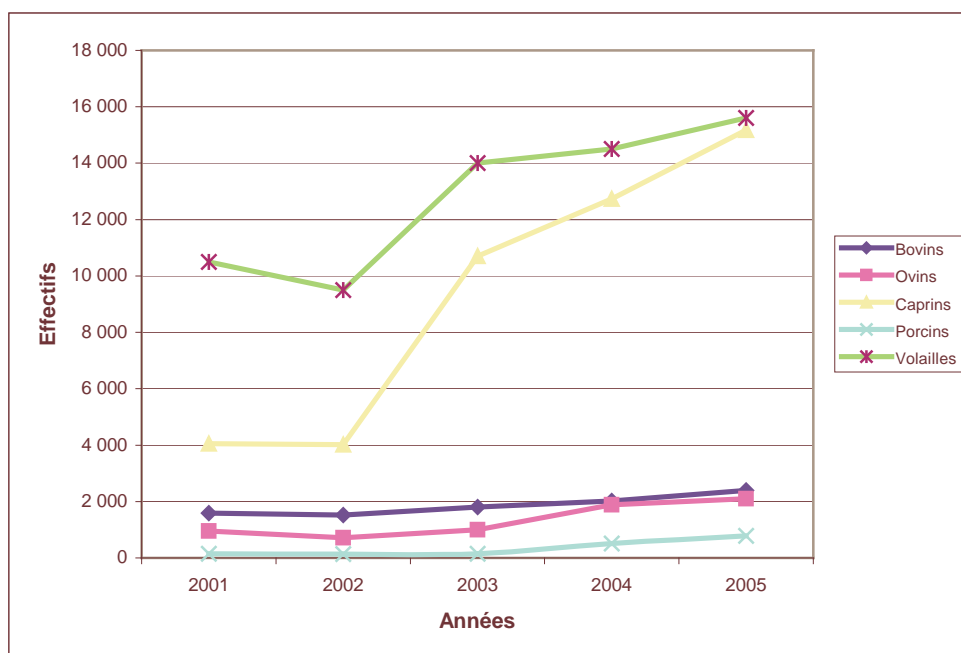
Année	Bovins	Ovins	caprins	porcins	volailles
2001	1585	953	4051	142	10503
2002	1518	711	4012	131	9500
2003	1800	1000	10700	150	14000
2004	2018	1880	12737	512	14500
2005	2391	2100	15172	780	15600
Ecart	1806	1147	11121	638	5097
%	76	54	274	81	32
Total province 2005	99237	55411	98084	11930	115323
Effectifs de la commune par rapport aux effectifs de la province %	2.4	3.8	15.5	7	13.5
Classement de la commune dans la province	9 ^{ème}	9 ^{ème}	3 ^{ème}	6 ^{ème}	2 ^{ème}

Source : DPAE Bururi

La commune Rumonge occupe la 9^{ème} position au niveau provincial en matière d'élevage des bovins et ovins avec respectivement 2.4 % et 3.8%.

En ce qui concerne l'élevage des caprins, porcins et volailles, elle vient en 3^{ème}, 6^{ème} et 2^{ème} rang au niveau provincial, avec successivement 15.5%, 7% et 13.5%.

Evolution du cheptel de la commune de 2001 à 2005



4.2. TYPES D'ELEVAGE ET EFFECTIFS PAR ESPECE.

4.3.1. Elevage des bovins

4.3.1.1. Du système d'exploitation

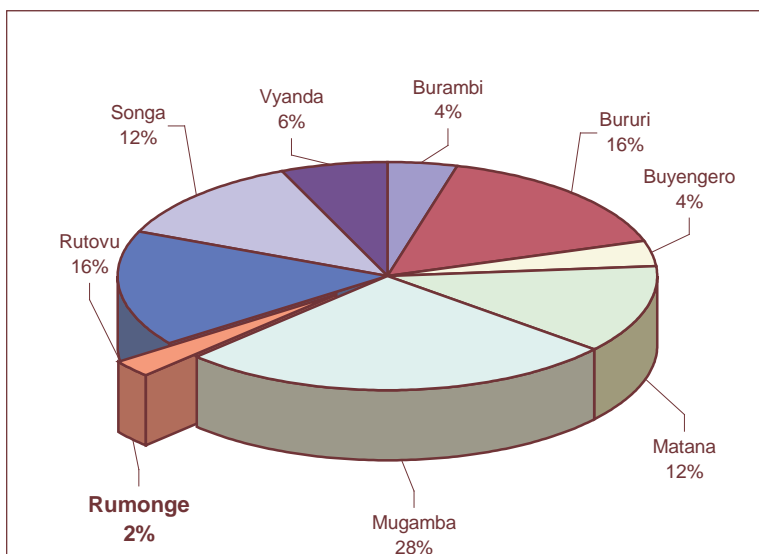
Le système d'élevage bovin se répartit en trois systèmes d'importance inégale :

- Le système extensif traditionnel touche la majorité du cheptel bovin communal constitué de la race locale Ankolé, parfois croisé avec Sahiwal. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels.
- Le système semi-intensif ou intégré est le résultat d'une évolution lente mais irréversible du système extensif. En effet, la diminution des pâturages due à la pression démographique dicte le besoin d'une intensification et d'une intégration agro-sylvo-zootechmique avec plus d'utilisation de fumier et de résidus de récolte. Il utilise des races croisées.

4.3.1.2. Des effectifs

Dans la commune Rumonge, les effectifs des bovins à la fin 2005 s'élèvent à 2391 têtes de race locales et race améliorée confondue.

Part des bovins de la commune dans la province



4.3.2. Elevage des ovins

4.3.2.1. Du système d'exploitation

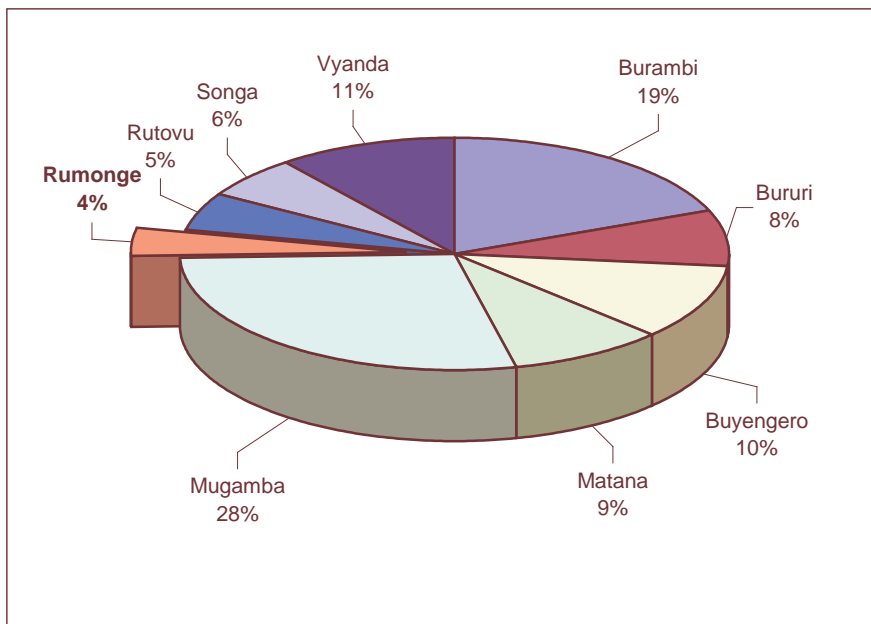
Les systèmes d'élevage ovin se répartissent en deux systèmes d'importance inégale :

- le système extensif traditionnel touche la quasi-totalité du cheptel ovin communal, essentiellement constitué de la race locale. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels derrière les bovins. Ce système se trouve surtout dans les zones à densité démographique encore modérée.

4.3.2.2. Des effectifs

En commune Rumonge, les effectifs des ovins à la fin 2005 s'élèvent à 2100 têtes de race locales.

Part d'ovins de la commune dans la province



4.3.3 Elevage des caprins

4.3.3.1. Du système d'exploitation

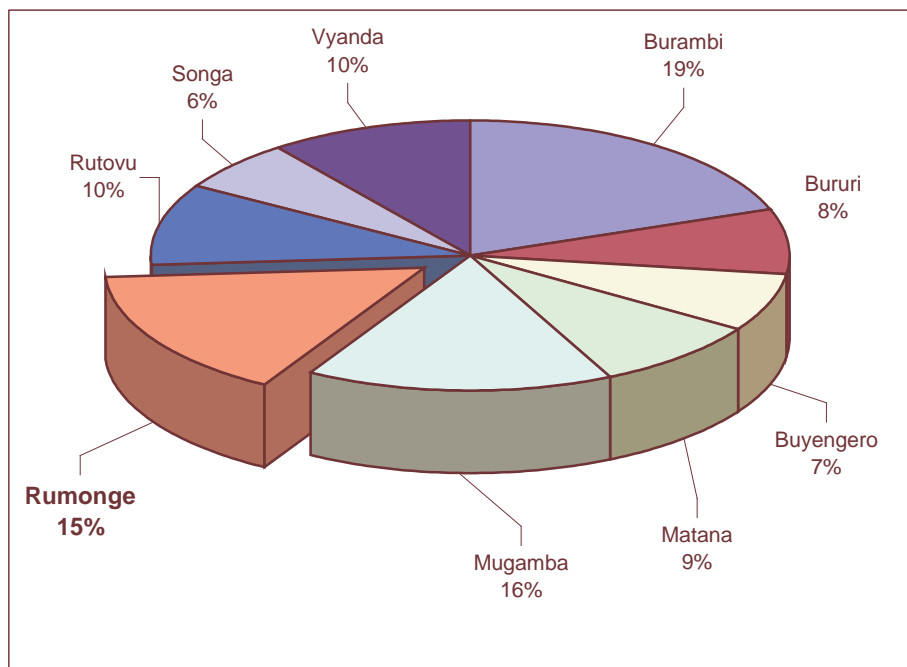
Les systèmes d'élevage caprin se répartissent en deux systèmes d'importance inégale :

- le système extensif traditionnel touche la quasi-totalité du cheptel caprin communal constitué essentiellement de la race locale. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels d'une part, ou le cheptel reste attaché à des cordes et broute sur place. Ce système se trouve dans les zones à forte pression démographique de la commune.

4.3.3.2. Des effectifs

Dans la commune Rumonge, les effectifs des caprins à la fin 2005 s'élèvent à 15172 têtes dont quelques boucs de race améliorés et des chèvres de race locales

Part des caprins de la commune dans la province



4.3.4. Elevage des porcins

4.3.4.1. Du système d'exploitation

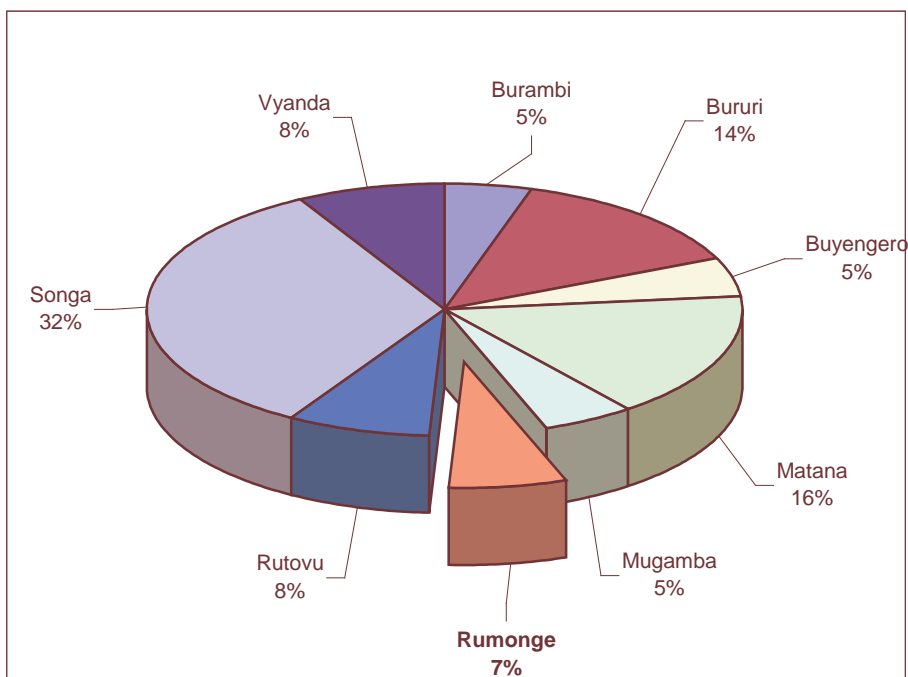
Les systèmes d'élevage porcin se répartissent en trois : l'élevage traditionnel, l'élevage semi-intensif et l'élevage intensif.

L'élevage traditionnel est le seul rencontré dans la commune. Les porcs sont de race locale. L'alimentation est basée sur l'apport de verdure, de restes de cuisine et de résidus de récolte.

4.3.4.2. Des effectifs

Dans la commune, les effectifs des porcins à la fin 2005 s'élèvent à 780 têtes de race locales.

Part des porcs de la commune dans la province.



4.3.5. Elevage de la volaille

4.3.5.1. Du système d'exploitation

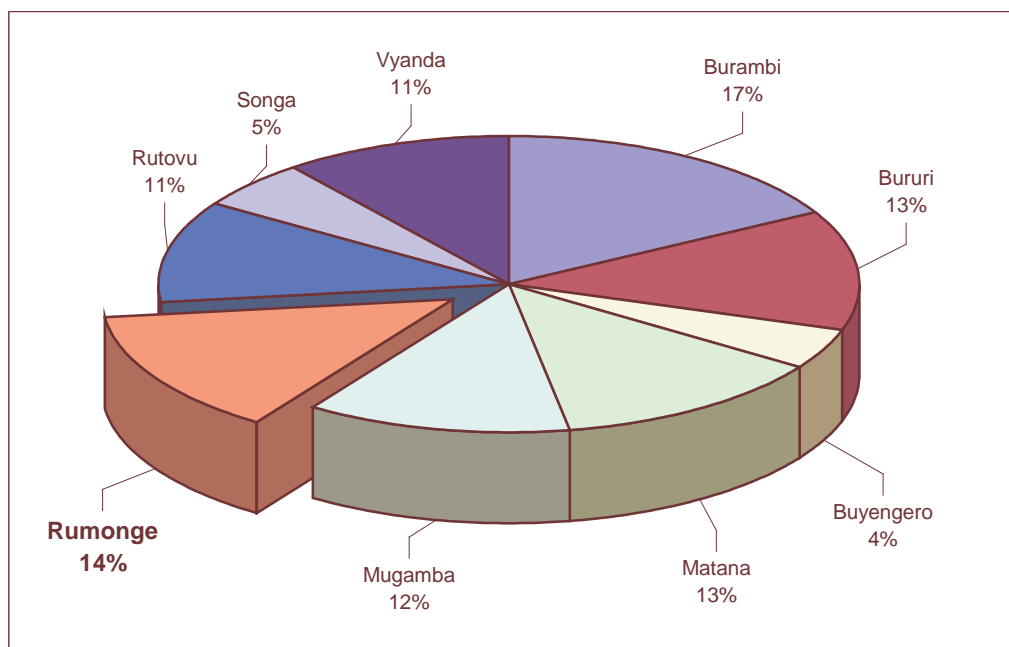
Le système d'élevage avicole se répartit ici aussi en trois à savoir le système traditionnel qui est largement dominant, surtout en milieu rural où on élève le plus souvent en liberté quelques poules. L'élevage avicole traditionnel ne dégage pas de revenus importants, mais en revanche, il coûte pratiquement rien et ne requiert aucun travail particulier.

L'élevage familial progressiste est fortement développé dans les ménages. La taille de ces fermettes avicoles est modeste (10 à 20 poules) et les infrastructures sont relativement sommaires. La spéculation principale est la production d'œufs à partir des poulettes de souches pondeuses.

4.3.5.2. Des effectifs

Les effectifs de la volaille s'élèvent à 15600 têtes à la fin de l'année 2005. Aucune race améliorée n'est signalée pour cette espèce d'élevage.

Part des volailles de la commune dans la province



4.3 SANTE ANIMALE

4.3.1. Les principales maladies.

Les maladies les plus fréquentes sont les verminoses, les parasites du sang chez les bovins, les caprins, les ovins et les porcs. On observe également la fièvre aphteuse, la gale, les mammites et la conjonctivite chez les bovins et les caprins.

Les statistiques de l'année 2005 donnent le nombre de cas suivant :

Nom de la maladie	Bovins	Caprins	Ovins	Porcs
Maladies bactériennes				
Mammites	15	12		
Conjonctivite	17	165		
Maladies Virales				
Fièvre aphteuse	1212	15		
Dermatose nodulaire				
Ectyma contagieux				
Maladies parasitaires				
Verminoses	2102	1517	105	512
Protozoaires du sang	2503	1215		36
Maladies Ectoparasitaires				
Gales	23	167		
Teignes				
Autres				

Source : DPAE – Bururi Service élevage

4.3.2. Modes thérapeutiques

4.3.2.1. Traitement préventif

La lutte contre les maladies à allure épizootique est menée sous forme de prophylaxie. Il s'agit du respect des règles d'hygiène et sanitaires (suppression des sources d'infestation, hygiène des lieux de stabulation, ...) et des vaccinations. Le dépistage externe et interne ainsi que les vaccinations, moins fréquentes dans la province, sont effectuées sur l'initiative des éleveurs.

4.3.2.2. Traitement curatif

Il s'agit des soins à base de médicaments administrés aux animaux reconnus malades après le diagnostic : les antibiotiques, les antiparasitaires internes, externes et sanguins, les antipyrétiques et les fortifiants.

4.3.3. Infrastructures zoo sanitaires et équipements

Avant la crise, la commune comptait 5 couloirs d'aspersion, 1 centre vétérinaire, 2 pharmacies vétérinaires et 6 aires d'abattage.

Le fonctionnement de toutes ces infrastructures est actuellement interrompu à l'exception de 5 aires d'abattage de Rumonge, mais qui sont en mauvais état.

Commune	Type d'infrastructures	Nombre	Localité	Etat	Disponibilité
Rumonge	Centre vétérinaire	1	Rumonge	Mauvais	Interrompue
	Couloir d'aspersion	5	Buganga	Mauvais	Interrompue
			Makombe	Mauvais	Interrompue
			Rumonge	Mauvais	Interrompue
			Midodo	Mauvais	Interrompue
			Buruhukiro	Mauvais	Interrompue
	Pharmacies vétérinaires	2	OPE	Bon	Irrégulière
			Centre vétérinaire	Bon	Irrégulière
	Aire d'abattage	6	Rumonge	Mauvais	Régulière
			Kigwena	Mauvais	Irrégulière
Karonda			Mauvais	Régulière	
Buruhukiro			Mauvais	Régulière	
Kizuka			Mauvais	Régulière	
Minago			Mauvais	Régulière	

4.3.4. Approvisionnement en produits vétérinaires

La commune dispose également de 2 pharmacies vétérinaires où les éleveurs s'approvisionnent en médicaments pour leur bétail.

4.3.5. Amélioration génétique

La diffusion des races améliorées se fait entre éleveurs. Il n'est pas signalé d'intervention dans la commune en matière de repeuplement du bovin amélioré. Il est fait mention de la distribution de 350 caprins en 2005. D'habitude, les éleveurs sont tenus de garder leurs animaux en stabulation ; mais les bénéficiaires violent souvent le consigne.

Les statistiques fournies par le Vétérinaire communal révèlent que dans la commune, il y a 3 fermettes élevant 45 bovins améliorés en stabulation permanente. L'élevage est pratiqué en effectifs réduits en semi-stabulation.

4.6. INTERVENANTS

Le PRASAB,
le projet Bututsi.

CHAPITRE V. PECHE ET PISCICULTURE

5.1. PECHE.

5.1.1. Généralités.

Dans la commune Rumonge, les activités de pêche sur le Lac Tanganyika ont commencé avec le 18^{ème} siècle.

En 1940, les pêcheurs utilisaient la ligne et les Filets Maillants Dormants avec des équipements rudimentaires. Vers 1955, les Congolais en provenance d'Ubwali arrivent avec la pêche artisanale, toujours avec des équipements rudimentaires. En 1964, d'autres Congolais arrivent avec des Filets Maillants encerclant, des sennes de plages et de palangrottes, toujours avec des équipements rudimentaires..

45 % de la population de la Commune Rumonge, soit environ 10% de la population de la province, s'occupe des activités de pêche qui constituent la principale source de revenus de ses habitants.

En plus, la commune perçoit diverses taxes sur les différentes transactions de commercialisation du poisson.

5.1.2. Types de pêche

La pêche est pratiquée dans la commune Rumonge sur les plages de : Rumonge, Karonda, Kagongo-Minago et Kizuka.

Les types de pêches qui y sont pratiquées sont la pêche coutumière et la pêche artisanale.

5.1.2. 1. La pêche coutumière

La pêche coutumière est pratiquée sur le Lac Tanganyika par 357 pêcheurs coutumiers (dont le statut est individuel) qui utilisent 127 pirogues non motorisées actives.

Les engins utilisés sont les filets maillants dormants (FMD), les filets maillants encerclant (FME), les palangrottes, les Lusenga, les nasses, les lignes et les sennes de plage.

Signalons que seuls les filets maillants dormants (FMD) et les palangrottes sont autorisés pour la pêche s'ils remplissent les normes internationales reconnues.

Les 2 autres formes à savoir les filets maillants encerclant (FME) et les sennes de plage sont interdites.

La pêche coutumière pratiquée le jour est la palangrotte, tandis que les autres types de pêche (artisanale et semi-industrielle) peuvent avoir lieu aussi bien le jour que la nuit.

Pour ce qui est des productions par espèce, par commune et par an, la situation se présente dans comme suit :

Tableau n° 1 : Production de la pêche coutumière par espèce : commune Rumonge.

Commune	Production annuelle en tonnes															
	2002				2003				2004				2005			
Rumonge	Nd	Mu	San	Aut	Nd	Mu	San	Aut	Nd	Mu	San	Aut	Nd	Mu	San	Aut
		235	89	1	36	203	77	1	32	195	74	1	31			
Total	235	89	1	36	203	77	1	32	195	74	1	31				

Source : Département des Eaux, Pêche et Pisciculture (DEPP)Nd = Ndagala, Mu= Mukeke, San=Sangala, Aut= Autres

L'impact social de la pêche coutumière est plutôt destructeur de la biodiversité et si l'on ne fait pas attention, elle risque de faire disparaître plusieurs espèces de poissons car elle détruit aussi bien les nids de ponte que les alevins. En bref, elle contribue à la destruction de la faune et de la flore du Lac.

Cette pêche est de subsistance car les quantités pêchées à part les gros poissons sont très minimales pour être commercialisées. Il est à noter que c'est une pratique très fatigante qui influe sur la santé de la population. A part cela, le poisson pêché (petit poisson) est consommé par les pêcheurs et leurs familles d'où la lutte contre la malnutrition et les gros et moyens poissons sont vendus.

Les prises sont importantes et bonnes :

FMD : De février en septembre

FME : D'avril en octobre

Ligne et Palangrottes : De juillet en août

5.1.2.2. La pêche artisanale

La pêche artisanale est pratiquée sur le Lac Tanganyika dans la commune Rumonge plus particulièrement sur les plages de Karonda, Rumonge, Kizuka et Kagongo-Minago.

Tableau n° 2 : Nombre d'unités et de pêcheurs recensés dans la commune Rumonge

Plages	Nombre d'Unités				Nombre de Pêcheurs
	Cat. non Moto	Cat. Moto	Apollo	Total	
Rumonge	2	14	27	43	407
Karonda	2	4	4	10	74
Kizuka	8	6	0	14	104
Kagongo-Minago	0	8	1	9	87
Total	12	32	32	76	672

Les 672 pêcheurs utilisent 76 unités de pêche pour toute la commune Rumonge. Leur statut est surtout de nature privée à part quelques unités gérées par des groupements encadrés par l'Association pour la Paix et le Développement (APADE) et d'autres qui ont été subventionnées par l'Association des Centres Communautaires de Pêche du Burundi (ACCOPE).

La pêche artisanale se pratique exclusivement la nuit et les matériels utilisés sont notamment des filets carrelets, des lampes Anc hors et Standards, des cordes, rails, poulies, ... fixés sur des pirogues jumelées ne disposant pas de containers isothermes pour conserver et garder la qualité du poisson par le froid.

La pêche artisanale comprend des Catamarans non motorisé, Catamarans motorisés et des Apollo.

Tableau n° 3: Estimation de la production de la pêche artisanale par espèce :

Commune	Production annuelle en tonnes															
	2002				2003				2004				2005			
	Nd	Mu	San	Aut	Nd	Mu	San	Aut	Nd	Mu	San	Aut	Nd	Mu	San	Aut
Rumonge	3.003	1.752	3	7	4.089	1.740	1	67	3.317	1.255	9	519				
Total	3.003	1.752	3	7	4.089	1.740	1	67	3.317	1.255	9	519				

Source : Département des Eaux, Pêche et Pisciculture (DEPP) Nd = Ndagala, Mu= Mukeke, San=Sangala, Aut= Autres

S'agissant de l'impact social de la pêche artisanale, chacun y trouve son compte, en ce qui le concerne. Cette forme de pêche est la plus pratiquée et plus productrice d'où un commerce florissant et une main d'œuvre relativement intense (pêche et manutention). Elle rapporte des revenus aux pêcheurs et propriétaires de pirogues.

Elle procure aussi une alimentation équilibrée d'où l'amélioration de la santé des pêcheurs et de leurs familles.

Les prises sont importantes d'abord pendant la saison pluvieuse (d'Octobre à Février) et en grande saison sèche (de Juillet à Septembre). Les raisons majeures sont principalement liées aux changements climatiques notamment les températures des eaux du Lac qui varient et les phénomènes de "upwelling".

5.1.3. Commercialisation du poisson

5.1.3.1. Les intervenants

Les pêcheurs vendent le poisson aux revendeurs qui l'écoulent sur les marchés locaux ou aux transporteurs qui l'acheminent vers le marché de Bujumbura. Le poisson frais est transporté dans les caisses remplies de la glace.

5.1.3.2. Modes de transformation et de conservation

Les modes les plus usuels sont :

1. le fumage
2. le salage

- Fumage : élimine l'eau contenue dans le poisson par imprégnation de la fumée dans la chair, améliore le goût du poisson, il est souvent associé au séchage du poisson. Le fumage a un double avantage : il accélère le séchage et seules les bactéries thermo tolérantes ou thermo résistantes peuvent survivre sur le poisson. Les composés phénoliques de la fumée inhibent le développement de beaucoup de bactéries. Le fumage est recommandé en saison humide ou en cas de pluie. Pour faire un bon fumage, il faut un bis de chauffage spécifique.

- Salage : La forte teneur en eau est l'élément essentiel dans la détérioration rapide du poisson. Le caractère hygroscopique du sel réduit l'activité de l'eau du poisson, ce qui réduit la prolifération microbienne. Le salage retarde le développement des insectes et réduit le développement des bactéries et des moisissures. Le salage peut être fait à sec par simple saupoudrage du sel sur le poisson ou par voie humide.

5.14. Intervenants.

Le Département des Eaux, Pêche et Pisciculture

5.2. PISCICULTURE

La commune Rumonge ayant une bande côtière sur le lac Tanganyika de plus de 60km, elle ne dispose d'aucun étang piscicole.

CHAPITRE VI. FORETS

6.1. GENERALITES

Une grande partie de l'avenir forestier des pays à haute densité démographique tel que le Burundi et particulièrement la commune Rumonge réside dans l'aménagement adéquat du milieu rural au moyen d'associations agrosylvopastorales. Cette commune a le mérite d'avoir sur son territoire deux aires protégées.

La réserve naturelle forestière de Kigwena se trouve à une vingtaine de kilomètres vers le sud de Rumonge sur un terrain plat et marécageux en bordure du lac Tanganyika, entre 773 m et 820 m d'altitude. Elle constitue un lambeau de forêt mésophile péri guinéenne à « *Newtonia bucharranii* » et à « *Albizia Zygia* ». Cette forêt protégée depuis 1952 occupait alors 2000ha. En 2000, elle est réduite à 500ha.

C'est une forêt très dense presque impénétrable. La strate arborescente supérieure atteinte 30 m de haut (Lawalle, 1972). La strate arborescente inférieure est très importante et atteinte une dizaine de mètres de haut. Elle est constituée de taxons nombreux et variés avec les espèces tels que *Pycnanthus angolensis*, *pseudospondias microcarpa*, *Maisopsis emimii*, *steculia tragacantha*, *spathodea campanulata*.

Une strate arbustive est distincte avec *Dracaena steudeneri*, *Dracaena mateus*, *Leea guineensis*, et d'autres espèces d'arbustes secondaires : *Macaranga spinosa*, *glyphaea brevis*, *Myruanthus arboreus*. La strate herbacée est composée de graminées telles que *oplimensus hirtellus*, *olyra latifolia* et de fougères. Des lianes, *culcasia scandeus*, *Eremospstha* atteignent souvent le sommet de la strate arborescente inférieure. Cette présence des épiphytes, des lianes, des fougères lui confère un cachet de forêt dense.

La dégradation de ce type de forêt donne naissance à la forêt Tropicophile à *Brachystegia* (Lawalle, 1972).

La forêt de Kigwena possède des caractéristiques qui la rattachent aux formations de la cuvette congolaises qui se répercutent jusqu'à cette latitude. Il s'agit d'ailleurs de la seule formation forestière de ce type sur tout le territoire du Burundi.

La réserve naturelle forestière de Rumonge occupe une superficie d'environ 600ha, elle est constituée en totalité de forêts claires à *Brachystegia*. Elles tapissent la colline de Mutambara. Les arbres dominants sont tous du genre *Brachystegia* dont *Brachystegia microphylla*, qui semble être le plus abondant, se localisent souvent au sommet des collines sur les sols rocailloux.

Associé parfois avec *Brachystegia*, *bussei* est souvent rencontré sur les sols pauvres et superficiels des pentes raides.

Brachystegia spiciformis qui semble être partout sans dominance manifeste est parfois d'une abondance remarquable sur des sols profonds des bas fonds comme à Mutambara.

Dans les types homogènes de Brachystegia, plusieurs espèces du genre Uapaca en mélange, émergent et colonisent certains endroits. D'autres essences telles que Brachystegia manga, brachystegia wangermeeana ne montrent pas de préférence édaphique.

A Rumonge, les termites ont édifié de hautes termitières de 4m de diamètre et 4 m de hauteur, portant une végétation typique de fourrés, transformant l'aspect de forêt claire. Les essences fréquentes sont : Landolphia Kirki, Uviria angolensis, Margaritairia discoidea, etc..

6.2. BOISEMENTS NATURELS

6.2.1. Les forêts naturelles

Dans la commune Rumonge on recense trois forêts naturelles totalisant 1400ha.

Elles sont respectivement localisées à Gatete (600 ha), Nkayamba (300 ha) et Kigwena (500 ha).

Les espèces végétales rencontrées dans ces différentes forêts sont Brachystegia ou forêt de Mombo dans la forêt de Gatete, Pychnantus angolensis, Maesopsis eminii, Albizia, Macaranga, Spinosa (*umutwenzi*) dans la forêt de Nkayamba et les espèces de la forêt péri guinéenne dans la forêt de Kigwena .

6.3. BOISEMENTS ARTIFICIELS

En commune Rumonge, il n'existe plus de boisements artificiels. Même le boisement de 3ha localisé à Ndava est déjà attribué aux particuliers ;

6.4. AGROFORESTERIE

6.4.1. Types d'agroforesterie

6.4.1.1. Spécifiques

Le système de cultures pratiqué dans la commune est celui des cultures sous jeunes plantations : haricot, colocase, arachide... sous palmier à huile, manguier, caféier, manguier, oranger,...

6.4.2. Intrants

6.4.2.1. Production des plants forestiers

Les efforts de reboisement de plusieurs partenaires ont permis la production de 424 000 plants forestiers par des groupements locaux en 2005.

Ces plants ont été distribués aux populations à base de prix fortement subventionné de 24Fbu le plant.

6.4.2.2. Les essences agro forestières

Les essences agro forestières fréquemment rencontrées dans commune Rumonge sont : palmier à huile, Pois cajan, Avocatier, Goyavier, Euphorbia tirucalli, Jacquier, Agrumes, Papayer, Manguier.

6.5. EXPLOITATION FORESTIERE

6.5.1. Energie (bois de feu et charbon de bois)

L'énergie de bois connaît une forte demande dans la commune. En effet, plus de 90% des ménages n'ont que le bois et quelque peu le charbon (chef lieu de commune) comme source d'énergie domestique.

En outre, les charbonniers utilisent aussi, légalement ou clandestinement, le bois de chauffe.

L'énergie bois (bois de feu et charbon de bois), comme les autres ressources coupées ou ramassées par les populations rurales, évolue essentiellement dans des circuits informels, ce qui rend difficile l'évaluation des quantités réellement consommées.

6.5.1.1. Bois de feu

Le bois de chauffe fait l'objet de ramassage et/ou de coupe (abattage des arbres par machette, hache...) puis transporté au lieu de consommation ou mis en tas (fagot et stère) sur place pour vente.

6.5.1.2. Charbon de bois

La production du charbon de bois est issue d'un processus de transformation appelé « Carbonisation »

La méthode traditionnelle de carbonisation en vigueur dans la province consiste en une fausse meule en terre. Cette technique rudimentaire consiste à empiler les billes de bois en veillant qu'elles se serrent les unes contre les autres sur le sol préalablement nettoyé.

Le tas ainsi constitué est couvert de feuillage et d'une épaisse couche de terre d'environ 20 à 30 cm.

L'opérateur met le feu à un emplacement prévu pour le foyer et où il a préalablement placé des brindilles de bois très sèches pour faciliter l'allumage. Ce foyer n'est couvert que lorsque les billes vertes du tas prennent feu.

Ce feu progresse lentement et le bois est carbonisé. L'apparition des cheminées en désordre dans le tas et la cuisson de la couche de terre couvrant le tas sont les seuls indicateurs que le bois a complètement brûlé et il ne reste qu'à attendre le refroidissement pour récupérer le charbon. La carbonisation n'est complète qu'à la conversion de la fumée noir foncée en bleu claire.

6.5.1.2. Charbon de bois

Les données sur les productions forestières de l'année 2004 renseignent qu'en commune Rumonge 837.504 sacs ont été produits et vendus. Par contre les statistiques de l'année 2005 n'ont pas été fournies parce qu'il n'existe plus de service communal chargé du suivi de ces activités.

6.5.2. Transformation du bois

Dans toute la commune on dénombre 31 unités de menuiseries.

6.6. AIRES PROTEGEES

En commune Rumonge, la réserve forestière de Rumonge et la réserve forestière de Kigwena ont été déclarées « aires protégées ».

6.7. INTERVENANTS

APADE
ENVIROPROTEC
PIARUBUBU
DPAE

CHAPITRE VII. INDUSTRIE ET ARTISANAT

7.1. INDUSTRIE

En dehors des Industries agro-alimentaires axées sur la transformation du caféier et du palmier à l'huile, la commune Rumonge ne dispose d'aucun autre type d'industrie.

Elle enregistre trois usines de transformation de l'huile à savoir :

- Usine (HPB) (Huile de Palme du Burundi)
- Usine RUPO (Rumonge Palm Oil)
- Usine COGEMIMI (Compagnie de Gérance de la Mini huilerie de Minago)

- ARTISANAT

Dans la commune Rumonge, on enregistre 3 types d'artisanat : L'artisanat de production, l'artisanat de service et l'artisanat d'art.

Chaque type d'artisanat s'articule sur une série de filières

7.2.1. Situation du secteur artisanal par type d'artisanat

7.2.1.1. Artisanat de production

Appelé également « Artisanat Utilitaire », il est le plus pratiqué dans la commune et accapare le plus grand nombre d'artisans et d'unités de production artisanales. Il comprend différents métiers qui, dans l'exécution, possèdent une phase de transformation. Nous citerons entre autres la menuiserie pour la filière « Bois », la tuilerie et la briqueterie pour la filière « Terres cuites et carrières », la Forge et Constructions Métalliques pour la filière « Métal », la vannerie et la fabrication des brosses et sacs à main pour la filière « Fibres Végétales », la broderie et la couture pour la filière « Textile ».

Cette catégorie d'artisanat est rencontrée presque partout dans la commune avec une qualité de produits variable suivant l'exigence et le pouvoir d'achat de la clientèle ainsi que le niveau technique du savoir-faire de l'artisan.

La commune Rumonge compte 273 unités d'artisanat de production dont 37% de briqueterie, 32% de menuiserie et charpenterie, 11% de savonnerie, 7% de boulangerie, 6% de forge, 3% de vannerie, 2% de poterie, 1,5% de tuilerie et 0,5% de bijouterie.

Tableau 7.1 : Situation de l'artisanat de production dans la commune.

Communes	Menuiserie/ charpenterie	Briqueterie	Tuilerie	Carrelage	Bijouterie	Poterie	vannerie	Forge	Boulangerie	Savonnerie
Rumonge	88	100	4	0	1	5	9	16	21	29
Total province	180	233	16	4	1	42	23	39	46	29

Source : Administration communale

7.2.1.2. Artisanat de service

Cette catégorie d'artisanat est en grande partie rencontrée dans les centres urbains. Les artisans qui s'adonnent à ce type d'activités rendent des prestations de services qui, en grande partie sont en rapport avec les réparations des équipements ménagers (radio, frigo, cuisinière, montre, télévision) ; les réparations et entretien des moyens de déplacement (véhicule, motos, vélos, etc) ; bref, ce domaine est prospère suite aux relations entre clients et artisans. Il est généralement propriété privée des artisans.

La commune enregistre 146 unités d'artisanat de service dont 43% de couture, 20% de réparation mécanique, 15% de cordonnerie, 11% de réparation mécanique, 9% de soudure, 2% de boucherie.

Tableau 7.2 : Situation de l'artisanat de service dans la commune.

Communes	Couture	Broderie	Soudure	Réparation mécanique	Réparation électromécanique	Cordonnerie	Boucherie
Rumonge	63	0	13	16	29	22	3
Total province	175	33	27	24	30	58	8

Source : Administration communale

7.2.1.3. Artisanat d'art ou décoratif

Les activités de ce type d'artisanat débouchent sur la production d'objets plutôt décoratifs. Il commence à prendre forme parallèlement au développement du tourisme. Se retrouvent dans cette catégorie : la sculpture sur bois, sur métal, en argile ; le travail sur les pierres précieuses ; la peinture sur tissus, sur bois, en feuille de bananier ; la pyrogravure etc.

Il est implanté dans au centre de Rumonge et se développe considérablement. Des kiosques de produits artisanaux se retrouvent sur des axes principaux et sont principalement des articles propres pour l'exportation car, le marché local est restreint pour ce type d'artisanat.

La commune Rumonge compte 37unités de sculpture, 35 de peinture et 1 de céramique.

7.2.2. Facteurs de production

7.2.2.1. Infrastructures artisanales

Les infrastructures artisanales de la province sont constituées de centres d'enseignement des métiers (CEM) et des garages.

7.2.2.2. Structures locales d'encadrement et d'appui

- Coordination provinciale de l'enseignement des métiers ;
- Centre de Formation Artisanale (CFA) ;
- Centre de Production Artisanale (CPA)
- Centre d'Enseignement des Métiers (CEM)
- Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel (CFPP)
- Groupements à caractère coopératif

7.2.3. Intervenants

Les intervenants dans le secteur de l'artisanat ne sont pas nombreux :

- L'Etat burundais
- L'ONG PADCO/OTI
- L'ONG GTZ/APRS
- Confessions religieuses
- ONG.

CHAPITRE VIII. GEOLOGIE, MINES ET MINERAIS.

8.1. MINES ET MINERAIS

Les travaux de cartographie effectués dans la région révèlent les indices de minéralisation suivants : terres rares, Feldspath et kaolin.

La prospection géochimique souligne la présence des éléments prédominants suivants : Cr, Ni, Cu, Co, Zn et Pb.

8.2. DISPONIBILITE DES MATERIAUX LOCAUX DE CONSTRUCTION

Les sites d'exploitations des matériaux de construction sont repris dans le tableau suivant :

Produits de carrières : nombre de gisements exploités									Pierre de taille : nombre de gisement			
Argile	Diorite	Gravier	Latérite	Moellon	Quarto - phyloides	Sable	Terre rouge	Gneis	Granites	Roches gabbroïques	Schistes	Syénites
10	8	1	0	7	9	11	22	0	0	0	0	0

Source : Département de la Géologie et Mines

CHAPITRE IX ENERGIE

9.1 ENERGIE HYDROELECTRIQUE

Dans la commune Rumonge il y a 8 centres électrifiés avec 489 branchements privés. Ces centres sont électrifiés à partir des lignes de distribution moyenne tension (MT) et basses tensions (BT), équipées de 10 transformateurs ; elles totalisent 59,95km linéaire. La consommation moyenne par client et par mois varie de 27 à 113 KW/mois.

Tableau n° 9.1 : Desserte en énergie électrique.

Désignation de la ligne	Lignes électriques de distribution			Nom des centres électrifiés	Nombre de branchements	Consommation moyenne par client en kwh/mois
	Linéaire de la ligne (en km) MT	Linéaire de la ligne BT (en km)	Nombre de transformateurs			
Rumonge – Minago	53,5	15,3	4x50 KVA	Minago Magara	48	113,21
Minago-Magara			2x50 KVA	Rutumo Kizuka	132	45,64
Kagongo-Murago			1x25 KVA	Kagongo	114	109,23
Busebwa- Mugara			2X100 KVA	Minago Musave Mugara	38 157	62,05 27,28
Total	58,95	22,5	10	8	489	357,21

9.2. DESSERTE EN ENERGIE PAR LES GROUPES ELECTROGENES

En plus des lignes de moyenne tension, on dénombre quelques groupes électrogènes de secours qui sont utilisés par certains services techniques (hôpital, TELECEL...) en cas de coupure de courant fourni par la REGIDESO.

Leurs caractéristiques techniques et le nombre n'ont pas été précisés.

9.3. BOIS DE CHAUFFE ET CHARBON DE BOIS (COMBUSTIBLES LIGNEUX).

Faute d'énergie hydroélectrique en quantité suffisante dans la commune, le bois de chauffe et le charbon de bois constituent les seules sources d'énergie disponibles pour la population. Même le chef-lieu est touché non seulement par l'absence des sources d'énergie, mais aussi par le coût élevé de cette dernière par rapport au revenu de sa population.

Aussi longtemps que le pouvoir d'achat de la population restera faible, le bois de chauffe et le charbon demeureront leur principale source d'énergie avec comme conséquences la menace de disparition des boisements, l'érosion et les perturbations climatiques, ...

9.4. PRODUITS PETROLIERS (HYDROCARBURES).

Il y a 5 stations de carburant dans la commune Rumonge.

Ces stations connaissent fréquemment des ruptures d'approvisionnement en produits pétroliers et cette situation encourage le marché noir qui applique des prix exorbitants.

9.5. INTERVENANTS

Le grand intervenant en matière d'électrification dans la commune est la REGIDESO

CHAPITRE X : COMMERCE ET SERVICES.

10.1. COMMERCE.

10.1.1. Généralités.

La commune Rumonge abrite un des plus grands centres commerciaux du pays depuis l'époque coloniale.

En plus, la commune dispose d'autres centres de commerce plus ou moins dynamiques.

Le commerce intérieur a été sérieusement perturbé par la crise. Les circuits de distribution intérieurs, les centres de négoce, les magasins et autres boutiques ont été détruits ou pillés. Les produits importés ont connu des flambées de prix suite à la spéculation et à la contrebande.

Le secteur commercial occupe une place importante dans la vie de la commune car il constitue la seule ressource financière des communes par les taxations diverses.

10.1.2. Intervenants dans le commerce.

La commune enregistre 2508 boutiques, 888 cabarets, 174 commerçants et autres petits détaillants ou présents uniquement les jours de marché sur les stands. Plus de 37% de ces commerçants sont des femmes.

La statistiques sur les boutiques et cabarets en 2005 se présentent comme suit :

Tableau n°1 : Répartition des boutiques et cabarets par zone dans la commune.

Zone	Boutiques		Cabarets		
	H	F	H	F	Etrangers
Buruhukiro	39	0	16	0	0
Gatete	59	0	38	0	0
Kigwena	261	0	183	0	0
Kizuka	527	0	183	0	0
Minago	570	4	135	17	0
Rumonge	1021	27	292	15	17
Total	2477	31	838	32	17

En dehors de ce commerce formel, une autre partie importante des transactions se réalise à travers les activités informelles principalement dans la ville de Rumonge.

L'autre commerce florissant à Rumonge concerne le poisson et les produits en provenance de la Tanzanie et RDC. Certains commerçants jouent les intermédiaires juste le temps d'un petit stockage des produits et leur transfert vers d'autres coins du pays.

Tableau n°2 : Grands marchés ou centres de négoce de la commune.

Marché ou centre de négoce	Rentrées annuelles (FBU)	Nombre de commerçants	
		H	F
SAMARUPI	36 000 000	16	4
SEMANI	10 800 000	25	5
COGEMINI	10 800 000	32	8
SEMABU	12 000 000	17	8
SEKURU	60 000 000	19	40
Total	129.600.000	109	65

Source : Comptabilité communale

Les recettes annuelles perçues sur les marchés ou centres de négoce pour l'année 2005, s'élèvent à 129.600.000 Fbu. Ces taxes ont été payées par 174 commerçants dont 65 femmes.

10.1.3. Produits commercialisés.

10.1. 3.1. Produits agricoles.

1. Produits vivriers, légumes et fruits.

La grande partie de la production vivrière est commercialisée de façon informelle. Cette commercialisation se passe d'abord au niveau des collines où les commerçants ou même d'autres paysans voisins achètent auprès des producteurs ; ensuite au niveau des marchés hebdomadaires locaux.

A côté de ces marchés plus ou moins organisés, une quantité non négligeable est aussi vendue devant les cases des paysans et le long des routes.

Les produits, ainsi achetés, sont revendus soit directement aux consommateurs, soit aux intermédiaires qui les écoulent essentiellement sur les marchés de la commune.

10.1.2.2. Produits d'élevage.

La commercialisation suit pratiquement les mêmes circuits que ceux des produits vivriers à la seule différence que le bétail est vendu sur pied, notamment pour l'approvisionnement de petits centres.

Les prix sont libéralisés et seule la taxe communale est imposée aux vendeurs.

Les transactions s'effectuent par marchandage. Les facteurs qui déterminent les prix, sont, dans la plupart des cas, l'aspect physique de l'animal, son poids et son âge.

Le contrôle sanitaire tant pour les animaux vifs que pour la viande est assuré par des techniciens vétérinaires dans les centres ou chef-lieu de commune où ces techniciens sont disponibles. Dans la plupart des cas, particulièrement loin des centres, les produits d'élevage comme la viande sont vendus sans contrôle sanitaire préalable.

La productivité laitière des vaches de race locale (Ankolé) est très faible et les possibilités de vente de lait obtenu le sont également, car elle est destinée à l'autoconsommation des ménages.

En 2005, les services de la comptabilité communale renseignent que 7067 animaux sur pieds dont 6812 caprins et 255 ovins ont été vendus. Les statistiques suivantes sur les animaux vendus sur 3 marchés les marchés du port de Rumonge, Buruhukiro et Muhuzu.

Concernant la production de viande, 2528 bovins, 12419 caprins, 983 ovins et 645 porcs ont été abattus sur les différents marchés de la commune Rumonge au cours de l'année 2005.

10.1.2.3. Produits forestiers

Les produits forestiers concernent les bois de chauffe et le bois scié artisanal.

Concernant ce dernier produit, sa consommation est aussi locale qu'étendue à d'autres communes.

Les marchés de bois de chauffe et du charbon de bois sont informels au point que la quantité commercialisée est difficile à estimer.

10.1.4. Unités de mesure et prix

10.1.4.1. Unités de mesure

Les unités de mesure utilisées dépendent aussi bien du type et de l'importance du marché que du volume des produits à commercialiser.

Ainsi, au chef lieu de la commune et dans une moindre mesure aux autres petits centres de la commune, les transactions se font par des mesures conventionnelles qui sont :

Unités conventionnelles utilisées dans le commerce

Tableau n°3 : Unités de mesure utilisées

Kg	Litre	Mètre	Yarde	Paire	Pièce	Sac	Stère	Bouteille	Boîte	Tas	Paquets	Casse role	panier

10.1.4.2. Prix.

Les prix sont libéralisés. Ils ne sont ni fixés ni contrôlés. Les rencontres entre acheteurs et producteurs se font de façon informelle. Chaque opérateur économique est libre d'acheter les produits à n'importe quel centre de négoce. Il en est de même du producteur qui est libre de vendre à n'importe quel acheteur qui se présente. Les prix sont généralement discutés librement entre les deux parties en présence et le niveau de transaction se règle par la loi de l'offre et de la demande ; excepté pour un certain nombre de produits comme la bière, le sucre,...

10.1.5. Infrastructures de transformation.

10.1.5.1. Produits agricoles.

Pour les produits agricoles, la commune dispose des infrastructures de transformation dans toutes les zones notamment les moulins. Toutefois, certains ménages surtout des contreforts de la plaine utilisent encore des outils traditionnels pour la transformation de leurs produits : mortiers, pilons pour la mouture de tubercules et céréales en farine.

10.1.5.2. Produits et sous-produits d'élevage.

Il n'existe pas d'infrastructures pour transformer les produits et sous-produits de l'élevage. La viande, provenant de l'abattage de toutes les espèces, est le produit le plus important de la commune.

Concernant le lait, la traite demeure encore artisanale. Dans la commune, le lait est destiné à la consommation de la famille et de l'éleveur.

La technologie de séchage et de conservation des peaux, en vue de l'obtention des cuirs destinés à l'exportation, n'est pas développée dans cette commune. Après séchage, les peaux sont directement achetées par les revendeurs qui les acheminent à la Société Nationale des Peaux à Bujumbura.

10.1.5.3. Produits forestiers :

Les produits forestiers vendus clandestinement dans la commune sont essentiellement le charbon de bois et le mobilier.

10.1.6. Infrastructures de conservation et de stockage.

Cette section concerne beaucoup plus les produits agricoles que ceux d'élevage et autres. En effet, tous les produits faisant objet de commercialisation dans la commune, n'ont pas d'infrastructures adéquates de conservation ni de stockage.

Avant leur commercialisation, les produits agricoles subissent généralement un traitement post-récolte. Cette phase comprend le conditionnement, la conservation et le stockage pour permettre au producteur d'assurer la disponibilité alimentaire et d'organiser la commercialisation à n'importe quel moment.

10.1.6.1. Conservation

En l'absence d'infrastructures adéquates de stockage et de conditionnement à travers la commune, une bonne partie de la production est immédiatement vendue après la récolte.

Pour diminuer les pertes causées par de petits insectes ichtyophages et phytophages, les agriculteurs recourent à des méthodes rudimentaires identifiées ci-dessous.

Les modes de conservation des produits agricoles recensés dans la commune sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 10.4 : Modes de conservation des produits agricoles

Modes de conservation	Produits
Sac	Haricots grains, Arachides gousses et graines ; Tournesols, Riz, Sorgho, Petits pois et Maïs grains
Air libre	Maïs épis et grains , Pomme de terre, manioc
Panier	Farine de Manioc
Champs	Manioc, Pomme de terre, autres Tubercules
Grenier	Maïs carotte et Sorgho épis
Hangar	Maïs carotte ; Pomme de terre
Fût	Arachides graines, riz, haricot
Galleries	Colocases, tubercules

Source : Agronome communal/DPAE

10.1.6.2. Stockage.

Pour stocker leurs produits, les paysans utilisent souvent des sacs, des paniers ou les déposent en vrac au grenier tandis que les opérateurs économiques disposent leurs produits dans des fûts et sacs dans les hangars. Les produits stockés ne constituent pas souvent des stocks tampon, mais sont plutôt en instance de vente.

10.1.7. INTERVENANTS

- Etat ;
- Opérateurs économiques.

10.1.8. Infrastructures de transport et communication

10.1.8.1. Transport routier

Dans la commune Rumonge, le déplacement des personnes et des biens est assuré par des moyens empruntant la voie terrestre. Ainsi, le réseau routier de la commune Rumonge se présente de la manière suivante :

Tableau n°10.5 : Réseau routier et pistes rurales

Point Départ	Point Arrivée	Longueur (km)	Catégorie de routes	Nature de revêtement					Etat
				Terre non latéritique et non compactée (TNNB)	Terre latéritique et compactée (TLC)	Bitumé	Pavée	Mixte (préciser par chiffre correspondant)	
Ruzibazi	Kigweana	60	RN			X			Bon
Mutambara	Buruhukiro		RN			X			Bon
Port	Parking	1	Rue pavée				X		Bon
Kanyenkoko	Port	2	“ “				X		Bon
Port	Cercle	2	“ “				X		Bon
L.I.R	Zone Rumonge	2,2	“ “				X		Bon
Hôtel Cercle	RN3	1	“ “				X		Bon
Marché	Rumonge Urbain	3	“ “				X		Bon
RN3	Rumonge Urbain	3.5	“ “				X		Bon
RN3	Rukinga	4	“ “				X		Bon
Kigwena	Vyanda	7	R.C	X					Mauvais
Karonda	Buganga	6	P.R	X					Mauvais

Source : Chef de zone Rumonge

Nom, Prénom et Fonction de l'Enquêteur : Epimaque BIGIRINDAVYI

RN : Routes nationales RP : Routes inter provinciales, R.C. : Routes intercommunales, PR : Pistes rurales

La commune Rumonge dispose de 3 catégories de routes à savoir, les routes bitumées, les routes pavées au centre de Rumonge, ainsi que les routes en terre non latéritique et non compactées. Cette dernière catégorie est en mauvais état.

Tableau n°10.5 : Trafic et praticabilité des routes et pistes rurales

Point Départ	Point Arrivée	Praticabilité Permanente / Saisonnaire	Fréquentation Régulière / Saisonnaire / Occasionnelle	Trafic					
				Nbre camions / Mois	Nbre de remorques /Mois	Nbre Bus / Mois	Nbre camionnettes / Mois	Nbre véhicules légers / Mois	Taxes annuelles
Rumonge	Buruhukiro	Permanente	Régulière	350	20	900	400	1500	
Rumonge	Mugara	Permanente	Saisonnaire	50	15	20	20	30	
Rumonge	Rutumo	Permanente	Régulière	300	35	150	100	1000	
Rumonge	Mitonto	Saisonnaire	Occasionnelle	2	2	-	2	40	
Rumonge	Muhuzu	Saisonnaire	Occasionnelle	3	1	-	1	14	
Rumonge	Kizuka	Saisonnaire	Occasionnelle	100	10	80	20	60	
Rumonge	Kigwena	Permanente	Régulière	500	15	400	118	30	
Rumonge	Buruhukiro	Permanente	Régulière	300	60	800	500	2000	
Muhora	Nyamirambo	Permanente	-	10	-	8	-	8	

Source : Administrateur Communal

Nom, Prénom et Fonction de l'Enquêteur : Epimaque BIGIRINDAVYI

Tableau n°10.5 (suite) : Trafic et praticabilité des routes et pistes rurales

Point Départ	Point Arrivée	Praticabilité	Fréquentation	Trafic					
				Permanente / Saisonnière	Régulière / Saisonnière / Occasionnelle	Nbre camions / Mois	Nbre remorque/ Mois	Nbre Bus / Mois	Nbre camionnettes / Mois
Busebwa	Mugara	Permanente		30	-	60	60	30	
Mutambara I	Mutambara II	-	Régulière	30	-	15	60	-	
Buzimba	Mugara	Permanente	-	30	-	60	60	-	
Magara	Bururhukiro	-	Régulière	10	-	2	4	-	
Rumonge	Mbuga	Permanente	Régulière	28	9	98	28	112	
Rumonge	Mutambara	-	Régulière	28	9	98	28	112	
Rumonge	Kumbuto	Permanente	Occasionnelle	-	-	-	20	-	
Total commune				1.771	176	2.691	1.421	4.936	

Source : Administrateur communal

Nom, Prénom et Fonction de l'Enquêteur : Epimaque BIGIRINDAVYI

La commune Rumonge est l'une des rares communes du pays qui connaît le trafic routier mensuel le plus intense, avec 176 remorques, 1.771 camions, 2.691 bus de transport, 1.421 camionnettes, 4.936 véhicules légers par mois.

La praticabilité et la fréquentation dépendent de la catégorie de la route et de son état. Elles sont permanentes, occasionnelles et régulières pour toutes les routes en bon état ; Par contre, elles sont uniquement occasionnelles pour les routes en mauvais état.

Le réseau routier de la commune

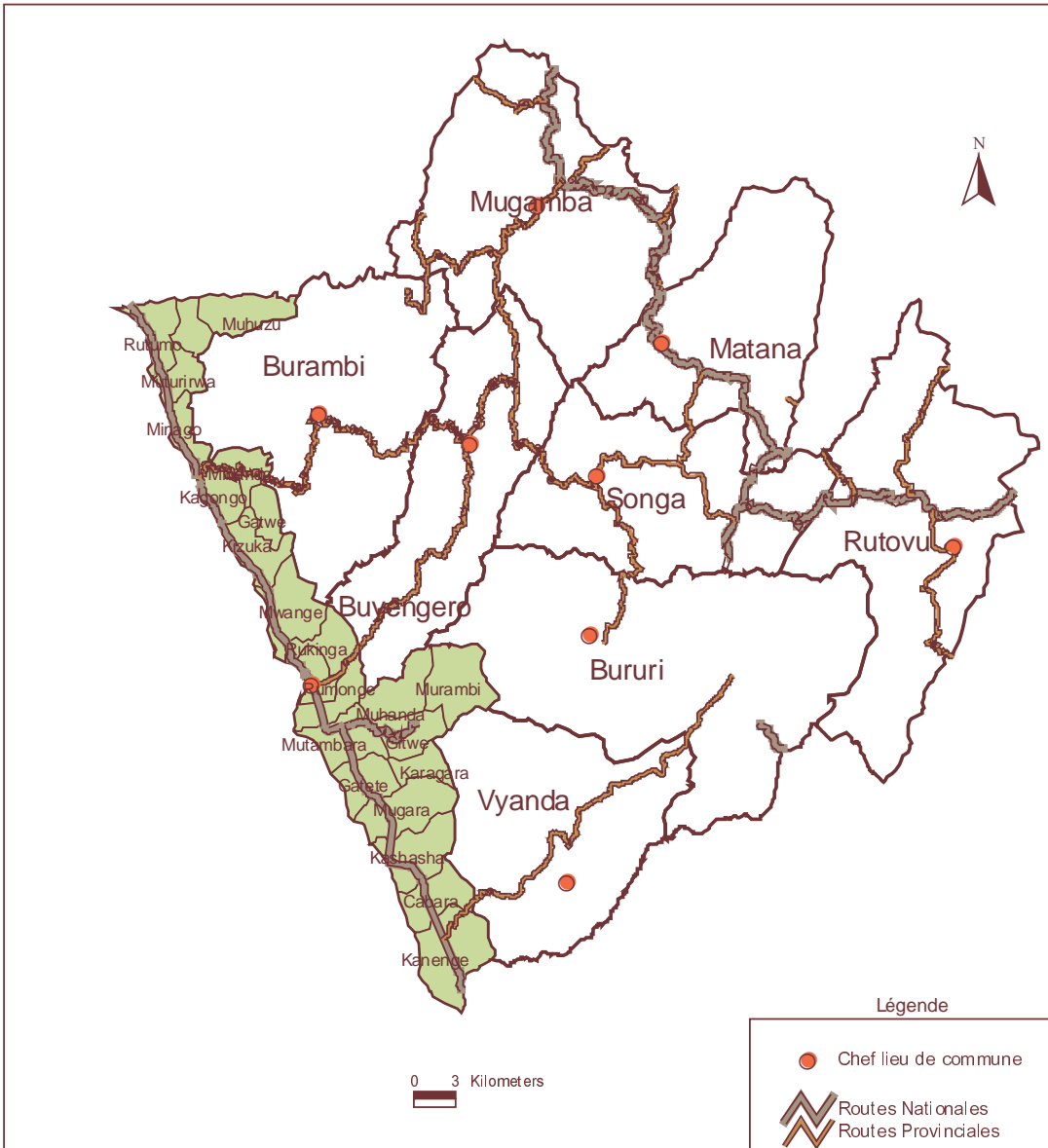


Tableau n°10.6 : Ponts et ponceaux.

Ponts				Ponceaux									
Nom de la route		Nom du pont	Longueur du pont (m)	Nature des matériaux			Etat	Nom du ponceau	Longueur du ponceau (m)	Nature des matériaux			Etat
				Bois	Métal	Béton				Bon / Mauvais	Bois	Métal	
Point Départ	Point Arrivée												
Rumonge	Mutambara	Murembwe	12			X	Bon	Mugerangabo	6	-	-	X	Mauvais
Rumonge	Mbuga	Dama	10			X	Bon						
Rumonge Centre	Birimba	Mugerangabo	12			X	Bon	Musihazi	5	X	-	-	Mauvais
								Mitondo	4	X	-	-	Mauvais
								Mugerangabo 10 av	6	-	X	-	Bon
								Mugerangabo 8 av	6	-	X	-	Bon
								Mugerangabo 6 av	6	-	X	-	Bon
Mugerangabo 1 av	6	-	X	-	Bon								
Busebwa	Nyengwe	Buhinda	12			X	Bon	Gitogwe	4	X			Mauvais
		Kamangu	12			X	Bon	Murongozi	4	X			Mauvais
		Nyengu	12			X	Bon	Gasirozi	4	X			Mauvais
							Kanyirire	4	X			Mauvais	
Buruhukiro	Mugara						Buzimba	8		X		Mauvais	
Buruhukiro	Nyagasaka						Kwoga	6		X		Mauvais	
Mutambara	Muhanda						Rubungo	5			X	Mauvais	
Buruhukiro	Nyagasaka						Nyagasaka	5	X			Mauvais	
Buruhukiro	Kavimvira						Kwoga	5	X			Mauvais	
Kibasha	Nyagasaka						Kwoga	4	X			Mauvais	
Mwago	Nyabigonzi						Gacimbira	4	X			Mauvais	

Source : Chef de zone Buruhukiro

Nom, Prénom et Fonction de l'Enquêteur : Epimaque BIGIRINDAVYI

Tableau n°10.6 (suite): Ponts et ponceaux

		Ponts						Ponceaux					
Nom de la route		Nom du pont	Longueur du pont (m)	Nature des matériaux			Etat	Nom du ponceau	Longueur du ponceau (m)	Nature des matériaux			Etat
				Bois	Métal	Béton	Bon / Mauvais			Bois	Métal	Béton	Bon / Mauvais
Point Départ	Point Arrivée												
Mutambara	Gatete	Gatete	3		X		Bon	Nyamirambo	5	X			Mauvais
Gatete	Busebwa	Buzimba	7			X	Bon	Buzimba	5	X			Mauvais
Gatete	Busebwa	Gitumbugwe	5		X		Bon						
Gatete	Busebwa	Kayabazi	5		X		Bon						
Gatete	Busebwa	Buhinda	7			X	Bon						
Buruhukiro	Mugara	Buzimba	3	X	-	-	Mauvais	Buzimba	8	X	X		Mauvais
Buruhukiro	Nyagasaka	Kwoga	5	X	-	-	Mauvais	Kwoga	6	X	X		Mauvais
Mutambara	Muhanda	Rubungo	5	X	-	-	Mauvais	Rubungo	6			X	Mauvais
Buruhukiro	Nyagasaka	Nyagasaka	5	X	-	-	Mauvais	Nyagasaka	5	X			Mauvais
Buruhukiro	Kavinvira	Kwoga	5	X			Mauvais	Kwoga	5	X			Mauvais
Mwago	Nyabigonzi	Gacimbiri	4	X			Mauvais	Gacimbiri	5	X			Mauvais
Mutambara	Gatete	Gatete	3	-	X	-	Bon	Nyamirambo	5	X			Mauvais
Gatete	Busebwa	Buzimba	7	-	-	X	Bon	Buzimba	5	X			Mauvais
Gatete	Busebwa	Gitumbugwe	5	-	X	-	Bon	Gitumbugwe	6	X			Mauvais
Gatete	Busebwa	Kayabazi	5	-	X	-	Bon	Kayabazi	6	X			Mauvais
Gatete	Busebwa	Buhinda	7	-	-	X	Bon	Buhinda					Mauvais
Rumonge	Mbuga	Dama	12	-	-	X	Bon						Mauvais

Source : Chef de Zone Gatete

Nom, Prénom et Fonction de l'Enquêteur : Epimaque BIGIRINDAVYI

Tableau n°10.6 (suite2): Ponts et ponceaux

Ponts				Ponceaux									
Nom de la route		Nom du pont	Longueur du pont (m)	Nature des matériaux			Etat	Nom du ponceau	Longueur du ponceau (m)	Nature des matériaux			Etat
				Bois	Métal	Béton				Bon / Mauvais	Bois	Métal	
Point Départ	Point Arrivé												
Busebwa	Nyengwe	Buhinda	12			X	Bon	Gitotwe	4	X			Mauvais
		Kanyirire	12			X	Bon	Murongozi	5	X			Mauvais
		Nyengwe	13			X	Bon	Gasiruzi	4	X			Mauvais
		Kanyirire	12			X	Bon	Kanyirire	4	X			Mauvais
Rumonge centre	Birimba 5 ^{ème} avenue 9 ^{ème} avenue Rukinga	Mugerangabo	12			X	Bon	Mugeranga	13	X			Mauvais
		Mugerangabo	12			X	Mauvais	bo	13			Mauvais	
		Mugerangabo	12			X	Mauvais	Mugeranga	13			Mauvais	
		Musihazi	15	X			Mauvais	bo Mutonto	12	X			Mauvais
Rumonge	Mutambara	Murembwe	20			X	Bon					Mauvais	
Total commune		32	283	7	6	19	23/9	39	238	28	8	3	

Source : Administrateur Communal

Nom, Prénom et Fonction de l'Enquêteur : Epimaque BIGIRINDAVYI

La commune Rumonge dispose de 32 ponts dont 6 métalliques, 19 en béton armé et 7 en bois. Ils totalisent une longueur de 283 mètres et 23 d'entre eux sont en bon état, 9 en mauvais état. La commune a également 39 ponceaux dont 8 métalliques, 3 en béton armé et 28 en bois qui totalisent une longueur de 238 mètres. Tous les ponceaux métalliques sont en état, excepté 2, pendant que ceux en béton armé et en bois sont tous en mauvais état.

10.1.8.2. Parc automobile

Tableau n°10.7 : Engins de transport motorisés

Zones	Voitures et Jeeps (nombre)		Remorques, Camions et camionnettes (nombre)			Bus et minibus			Motocyclettes	
	Privées	Etatiques	Privés	Etatiques	Tonnage	Privés	Etatiques	Nbre places	Privés	Etatiques
Rumonge	20	3	15	6	7	15	1	18	15	6
Minago	1	0	1	0	2	0	0	0	0	0
Gatete	0	0	2		2	2	0	18	0	0
Kigwena	3	0	4	0	2	2		18	0	0
Total commune	24	3	22	6		19	1		15	6

Source : Administrateur Communal

Nom, Prénom et Fonction de l'Enquêteur : Epimaque BIRINGAVYI

Concernant le parc automobile, la commune Rumonge dispose 27 voitures et jeeps dont 24 privées et 3 appartenant à l'Etat, 28 camionnettes, camions et remorques dont 22 privés et 6 de l'Etat, 20 bus et minibus dont 19 privés et 1 appartenant à l'Etat, ainsi que 21 motocyclettes dont 15 privées et 6 appartenant à l'Etat.

Tableau n°10.8 : Engins de transport non motorisé.

Zones	Ambulances		Citernes		Tracteurs		Dépanneuses		Anti-incendies		Autres (hygiène nettoyage)		Vélo	Attelage	Chariot
	étatique	privé	étatique	privé	étatique	privé	étatique	privé	étatique	privé	étatique	Privé			
Rumonge													763		X
Buruhukiro													30		
Kizuka													59		
Kigwena													35		
Minago													51		
Gatete													200		
Total Commune	1				1								1138		

Source : Administrateur Communal

Nom, Prénom et Fonction de l'Enquêteur : Epimaque BIRINDAVYI

S'agissant d'autres engins spéciaux et transport non motorisés, la commune Rumonge dispose d'une ambulance, d'un tracteur, de chariots en nombre imprécis et de 1.138 vélos, avec aussi un autre chiffre de vélos imprécis pour les zones Mutambara, Gatete, Busebwa et Mugara.

10.1.8.2. Transport sur l'eau : ports et autres points d'embarcation.

Lieu d'implantation	Equipement de chargement et déchargement	Aire de stockage		Recettes annuelles	Types de bateaux /barques	Nombres de bateaux /barques	Type d'activité	Capacité		Nombre de navettes /semaine	Origine / destination des marchandises
		Etat (Bon /mauvais)	Suffisant/ Insuffisant					Tonnage	Place		
1.Rutumo	Insuffisant	mauvais	Insuffisant		Petites pirogues	3	Commercial	-	3323	1	Bujumbura
2.Rumonge	Insuffisant	mauvais	Insuffisant	84 676 579	Fabriqu� en bois	24	Commercial	-	3105	2	Tanzanie
3.Rutumo	Insuffisant	mauvais			Petites pirogues	3	Commercial			1	Bujumbura
4.Rumonge	Insuffisant	mauvais	Insuffisant	84 676 .579	Fabriqu� en bois	24	Commercial		3105	2	Rumonge-Kigoma Ubwari RDC-Rnge

Source : Administrateur communal

La commune de Rumonge dispose aussi de 2 petits ports implant s respectivement   Rumonge et Rutumo. Leur  quipement de manutention est insuffisant comme les aires de stockage. Celles-ci sont  galement en mauvais  tat. Ces mini ports accueillent des pirogues fabriqu es en bois et de tonnage variable mais impr cis, qui m nent des activit s commerciales en provenance ou   destination Bujumbura, Tanzanie, Kigoma et Ubwali RDC. Pour l'ann e 2005, ces minis ports ont enregistr  24 bateaux et barques confondus avec des recettes  valu es   84.676.579 Fbu.

10.1.9. Principaux flux interprovinciaux

10.1.9.1. Flux interprovinciaux

La commune Rumonge entretient des échanges commerciaux avec presque toutes les provinces du pays. Ces échanges concernent essentiellement les produits agricoles notamment l'huile de palme dont elle est la seule commune exportatrice vers d'autres provinces.

Il s'agit également des produits de pêche dont les revendeurs achètent aux pêcheurs de cette commune pour les acheminer vers Bujumbura et même d'autres provinces.

10.1.9.2. Flux commerciaux avec les pays limitrophes.

La commune entretient également des échanges commerciaux avec la Tanzanie et l'Est de la RDC. Il s'agit des produits agricoles, du poisson, des groupes électrogènes et autres produits manufacturés.

10.1.10. Postes et télécommunication

10.1.10.1. Postes

La commune Rumonge est dotée d'un bureau de poste d'une capacité de 93 boîtes postales avec 40 abonnés. La capacité d'exploitation de ce bureau est très faible.

Le nombre d'abonnés ne représente que 43% de sa capacité d'accueil.

10.1.10.2. Réseau téléphonique fixe.

Commune	Emplacement central téléphonique	Capacité centrale (Nbre de lignes)	Nbre de lignes utilisées			Etat	
			Officiels	Privés		Bon	Muavais
				Ménage	Commercial		
Rumonge	Chef lieu de la commune	2000	14	46	16	73	3
Total province		4036	67	204	41	285	27

La capacité de la centrale de téléphone fixe installée dans la commune est de 2000 lignes. Cette centrale est sous exploitée ; le nombre de lignes utilisées est de 76, soit environ 4% seulement de sa capacité.

10.1.10. 3. Fax et phonie

Commune	Fax (nbre par cas)		Phonie (nbre par cas)	
	Privé	Public	Privé	Public
Rumonge	3	2	3	0
Total	5	5	4	0

La commune Rumonge dispose de 5 fax dont 3 privés et 2 publics implantés au centre de Rumonge. Elle est aussi dotée de 3 phonies privées.

10.1.10.4. Réseau téléphonique cellulaire.

Nom de la société cellulaire	Emplacement de l'antenne de relais	Nombre d'abonnés	Couverture spatiale	
			Zones totalement couvertes	Zones partiellement couvertes
TELECEL	Magufa	6500	4	2
ONAMOB	Magufa	1500	4	2
Total		8000	4	2

Deux sociétés cellulaires sont installées à Rumonge à savoir TELECEL depuis 2004 et ONAMOB à partir de 2005.

10.1.10.5. Parc informatique

En commune Rumonge, on recense 12 ordinateurs et accessoires dont 6 appartenant aux services publics et 6 autres détenus par les privés.

Articles	Nombre		Total
	Privé	Public	
Ordinateur + accessoires	6	6	12
Imprimante	6	6	12
Onduleur	6	6	12

Source : Administration communale

Il est à signaler que l'Internet n'est pas encore installée dans la commune.

10.1.10.6. Presse audio-visuelle

Nom d'émetteurs radio/TV	Localisation antenne relais installée	Nbre d'heures d'émission
Radio Nationale	Inanzerwe et Kaberenge	18 h (5h – 23h)
Radio Isanganiro	„ „	16 h (6h - 22h)
Radio Culture	„ „	14h (8h – 22h)
Radio Bonesha	„ „	
Radio Publique Africaine	„ „	
TV Nationale	„ „	

Cinq radios sont écoutés dans la commune Rumonge. De temps en temps la population arrive aussi à suivre en direct les informations radiodiffusées.

10.1.8.7. Presse écrite.

Titres des journaux disponibles	Lieu de production	Groupes cibles	Statut du journal	Périodicité
Ubumwe	Bujumbura	Administration + Population	Public	Bihebdomadaire
Le Renouveau	„ „	„ „	Public	Quotidien
Net Press	„ „	„ „	Privé	Quotidien
ABP/ Info	„ „	„ „	Public	Quotidien
Le Villageois	„ „	„ „	Privé	Biquotidien

Quatre journaux sont lus par les services de l'administration et quelques privés qui s'intéressent à l'information.

10.2. LES SERVICES.

10.2.1. Institutions financières.

10.2.1.1. Institutions bancaires

La Rumonge détient les banques commerciales suivantes : la BCB, InterBank au centre de Rumonge.

10.2.1.2. Institutions financières non bancaires

La COOPEC à Rumonge

N.B : Les institutions bancaires ont été réticentes pour fournir les données sur le capital social, leur personnel et leur client surtout les banques.

10.2.2. Tourisme et hôtellerie

10.2.2.1. Tourisme

Le tourisme a pris des dimensions économiques de première importance dans la commune qui en ont fait une priorité, la commune n'est qu'au début.

Cependant, ce ne sont pas les atouts qui manquent. La commune dispose d'une variété géomorphologique attrayant pour les étrangers. Il a des sites touristiques et historiques, des parcs, des lacs dont le potentiel touristique est resté en jachère. Le développement hôtelier est en plein essor et les routes interprovinciales passablement praticables.

Bien que la commune soit dotée de quelques sites touristiques, le tourisme y est très peu développé. Le développement de l'hôtellerie est à ses débuts.

Ce retard est dû à l'insécurité causée par la crise sociopolitique qui a secoué le pays depuis plus de dix ans.

Tableau 10.1 : Situation des sites touristiques

Commune	Nom du Site	Localité
Rumonge	1. Saga Resha	Resha- Kagongo
	2. Forêt primaire de Kigwena	Kigwena
	3. Forêts ombrophiles secondaires de montagne	Buruhukiro
	4. Les plages du lac Tanganika	Centre de Rumonge
	5. Eaux thermales de Mugara	Mugara
Total	5	2

Source : Administration locale

10.2.2.2. Hôtellerie

La commune Rumonge compte 5 hôtels qui sont : Cercle, Hôtel Ntisumbwa, Hôtel du Port, Castela et Palmotel avec une capacité d'accueil de 42 chambres (source : Administration locale).

10.3. INTERVENANTS.

Privés, Administration

CHAPITRE XI. ACTION SOCIALE ET HABITAT

11.1. SITUATION ACTUELLE.

Dans la commune Rumonge comme ailleurs, beaucoup de familles rencontrent des difficultés de subsistance notamment les enfants orphelins du Sida, les enfants vulnérables et légitimes, les sinistrés de guerre, les veuves et les personnes âgées, etc. Il est donc nécessaire que des actions spécifiques à ces groupes soient menées afin de soulager tant peu soient leurs difficultés. Ces difficultés sont essentiellement axées sur la scolarisation, le manque de nourriture, de logement, du soutien moral, des habits, l'inaccessibilité aux soins de santé ...

11.1.2. Enfants en difficulté (2005)

Tableau 11.1 : Situation des enfants en difficultés et des orphelins dans la province Bururi

Commune	Nombre d'enfants sinistrés de guerre		Nombre d'enfants de la rue	Nombre d'enfants dans la rue	Nombre d'enfants orphelins de père et de mère			Enfant Chefs de ménage	Enfant indigents	Enfant soldat
	M	F			guerre	sida	naturelle			
Rumonge	75	2468	214	145	0	0	2356	474	17911	49
Total province	75	5769	234	275	2429	1022	6088	2701	28880	124

Source : Administration à la base

Le nombre d'enfants sinistrés de guerre est de 2543 en commune Rumonge, soit 43,5% par rapport à la province.

Concernant les enfants de la rue et les enfants dans la rue, cette commune bat le record avec respectivement 91,45% et environ 53% des effectifs de toute la province.

S'agissant des enfants orphelins de père et de mère, la commune Rumonge enregistre 38,70% des effectifs de toute la province.

En ce qui concerne les enfants chefs de ménage, indigents et soldats, ils représentent respectivement 17,55%, 62% et environ 40 % des effectifs de la province.

11.3. Situation de l'assistance accordée aux orphelins(2004-2005).

Commune	Enfants orphelins de père et de mère																	
	De guerre						Du sida						Naturel					
	NTO		NTOAA		NTOA		NTO		NTOAA		NTOA		NTO		NTOAA		NTOA	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Rumonge	1695	1530	1234	1101	465	421	1693	1609	1148	1140	543	489	1210	1146	730	463	420	
Total province	2135	2232	1769	1853	293	312	1436	1239	1037	934	423	237	2220	2166	1970	463	449	

11.1.2. Victimes de violences sexuelles.

Tableau 11.2.: Situation des victimes de violences.

Commune	Nombre de viols recensés					Nombre de viols pris en charge				
	Femmes	Filles	Fillette	Garçons	Hommes	Femmes	Filles	Fillette	Garçons	Hommes
Rumonge	104	139	3	58	70	86	113	3	46	55
Total province	107	169	38	58	70	88	126	36	46	55

Source : Police, centre de santé

Les mesures et actions de protection et de réparation des dommages subis par les différentes catégories de victimes de violences sont entreprises par différents intervenants à savoir les tribunaux, les Ligues des droits de l'homme, et quelques ONGs (TPO, SWAA BURUNDI, NTURENGAHO, ABUBEF). Ces ONG interviennent dans la prise en charge de l'aspect psychosocial et les structures de santé dans la prise en charge médicale. Signalons que beaucoup de cas de violences ne sont pas déclarés pour des raisons socioculturelles.

Concernant le viol en commune Rumonge, on constate que les femmes et filles violées représentent 88% des cas de viols enregistrés dans la province.

S'agissant des fillettes le nombre de cas connus est dans les proportions de 5% par rapport à la province.

Les garçons et les hommes violés dans cette commune représentent 100% des cas connus dans la province.

En ce qui concerne les viols pris en charge, ils représentent respectivement 98% des femmes, environ 90% de filles, 5% de fillettes, 100% de garçons et 100% des hommes des l'ensemble des victimes de violence enregistrés dans la province.

11.1.3. Veufs et mères célibataires.

La commune Rumonge compte environ 10% de veufs éducateurs de la province, dont 35% de femmes. Elle enregistre également 24% de veufs à appuyer dans la province ; ces veufs sont des femmes à 100%. La commune compte aussi 80% des mères célibataires de la province et 89% d'indigents dont 48% de sexe féminin.

Tableau 11.3. : Situation des veuves, mères célibataires et des indigents.

Communes	Nbre de veufs éducateurs			Nbre de veufs à appuyer			Nbre de mères célibataires	Nbre d'indigents	
	H	F	T	H	F	T	F	M	F
Rumonge	248	131	379	0	1012	1012	2246	4715	4294
Total province	731	3129	3860	563	3698	4261	2800	5208	4894

Source : Administration à la base et associations

11.1.6. Intervenants

TPO, FVS, Hôpital, Ligue Iteka, NTURENGAHO

11.2. LA REINSTALLATION ET LA REINSERTION DES SINISTRÉS.

La réinstallation et la réinsertion des déplacés et des rapatriés sont un ensemble de mesures et d'intervention en faveur de ces sinistrés de guerre en vue de les replacer dans des conditions minimales de vie décente.

Les besoins d'interventions vont de l'Assistance Humanitaire d'urgence (alimentaires, sanitaires, de logement temporaire, d'acheminement vers les lieux d'accueil,) à la réinsertion socio-économique et la réinstallation définitive.

11.2.1. Situation des sinistrés

La commune Rumonge abrite un nombre important de personnes sinistrées de guerre qu'a connu le pays. Ces personnes constituent une autre catégorie de cas sociaux dépassant les capacités d'action de coordination du Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre. Comme sinistrés, il s'agit des personnes déplacées, regroupées sur sites, dispersées et rapatriées.

11.2.2. Réinsertion

La réinsertion sociale consiste à réinsérer les catégories cibles dans les milieux sociaux à savoir la recherche et la réunification familiale, le placement des enfants dans des familles tutrices, l'adoption des enfants sans attache familiale, la réinsertion scolaire des enfants déscolarisés, la réinsertion socio – professionnelle.

11.2.3. Evolution des rapatriés de la commune

Selon le HCR, 11244 rapatriés ont regagné la commune Rumonge de 2002 en septembre 2006. Cette commune enregistre plus de 86% des rapatriés de la province.

Commune	2002	2003	2004	2005	2006	Total de la commune
Rumonge	3362	4450	1435	985	1012	11244
Sous-total	3649	5268	1648	1092	1327	12984

Source : HCR – 11/09/06

11.3. HABITAT

11.3.1. Caractérisation de l'habitat rural ;

Dans la commune Rumonge, en milieu rural, il existe deux types d'habitat à savoir *l'habitat groupé* et *l'habitat dispersé*. Suivant la qualité des matériaux utilisés dans l'élévation des murs, on distingue les maisons en briques cuites, en adobe et en pisé que l'on rencontre d'ailleurs chez les deux types d'habitat.

Concernant l'habitat groupé, le nombre de maisons en briques cuites, adobes et pisé représente respectivement 14%, 54% et 32 %.

La grande majorité des maisons, plus de 50% sont donc construites en briques adobes. Les maisons en pisé dénotent souvent un indice de pauvreté de la part de leurs propriétaires.

S'agissant de l'habitat dispersé, le nombre de maisons en briques cuites est dans les mêmes proportions que le cas précédent, environ 14%. Par contre, la tendance est très élevée dans le cas des maisons en briques adobes, plus de 85%. Les maisons en pisé sont presque inexistantes, moins de 1%.

Les types de toiture utilisée sont à prédominance les tôles (\pm 59%) et la chaume (\pm 41%) dans le cas de l'habitat groupé. En ce qui concerne l'habitat dispersé, le type de toiture posée est exclusivement le chaume 100 %.

Quant au type de pavement, dans le cas de l'habitat groupé, le ciment est utilisé dans les proportions de 15%, la terre battue 84% et les carreaux 1%.

Eu égard à l'habitat dispersé, le type de pavement utilisé est à 100% en terre battue.

Concernant la commodité de l'habitat, environ 6,7% des maisons en habitat groupé sont avec électricité et 2,15% seulement raccordées en eau, pendant qu'aucune maison en habitat dispersé n'est ni éclairée ni avec eau.

En outre, en habitat groupé, 0, 6% des maisons ont des latrines intérieures, 83% ont des latrines extérieures et 16,4% sont sans latrines.

En habitat dispersé, aucune maison n'a de latrines intérieures, 76% ont des latrines extérieures et 24% sont sans latrines.

11.3.2. Incidences de la crise sur l'habitat

Dans la commune Rumonge, 11.749 maisons ont été détruites pendant la crise.

32,25 %, seulement ont été reconstruites, pendant que 67,75% sont encore en attente.

Au niveau provincial, les maisons détruites en commune Rumonge représentaient 49,76%.

11.3.3. Disponibilité des matériaux locaux de construction

Dans la commune Rumonge, il y a 11 gisements de sable exploités, 8 de graviers, 7 de moellons, 10 d'argile et 22 de terre rouge (latérite).

11.3.4. Intervenants

- La Banque Mondiale à travers le PTPCE ;
- La Belgique à travers le Projet Habitat Rural et Matériaux Locaux de Construction ;
- Le Luxembourg ;
- La construction de nouveaux fours-tunnels dans le cadre du Fonds Belgo-Burundais de Réemploi.

CHAPITRE XII : SANTE

12.1. ETAT ACTUEL DU SECTEUR

La commune Rumonge est l'une des communes de la province Bururi qui a le plus grand nombre d'infrastructures sanitaires. Elle compte 18 centres de santé et 1 hôpital de 1^{ère} référence, soit un tiers des infrastructures sanitaires de la province. En 2005, la commune Rumonge dont la population totale était estimée à 96 848 habitants, comptait 1 Docteur pour 96.848 habitants, 1 infirmier (A2 ou A3) pour 2.422 habitants et 1TPS pour 16.142 habitants.

Structures sanitaires de la commune en 2005



La situation sanitaire générale de la commune présente un tableau clinique caractérisé par la persistance des maladies suivantes : le paludisme, la fièvre typhoïde, le choléra, la dysenterie bacillaire, la rougeole, la poliomyélite, les maladies diarrhéiques, les infections pulmonaires ou respiratoires, les maladies nutritionnelles et avitaminoses, les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le VIH/SIDA.

Il convient de signaler également des maternités à hauts risques qui ne pratiquent quasiment dans toute la province, un grand nombre d'accouchements n'étant pas assistés, et l'ignorance des règles d'hygiène dans le milieu rural.

12.2. DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES

L'impact du climat sur la santé humaine est très important, surtout en saison des pluies, périodes de durs travaux champêtres où l'on assiste à l'éclosion de nombreuses maladies parasitaires. Ils n'en reste pas moins évident que les maladies les plus fréquentes sont aussi dues aux mauvaises conditions d'hygiène, d'approvisionnement en eau et par manque d'éducation sanitaire.

Le paludisme sévit à l'état hyper endémique et représente 87% des cas de maladies enregistrées dans la commune au cours de l'année 2005. Il est suivi par les maladies diarrhéiques avec un taux d'environ 7,8%, les infections respiratoires aiguës avec 4,7%, la dysenterie bacillaire avec environ 0,28% et la malnutrition avec 0,22%.

Tableau n° 12.1 : Donnée épidémiologiques

Commune	Nombre de cas de maladie					
	Paludisme	Maladies diarrhéiques /verminose	Infections respiratoires aiguës	Tuberculose	Dysenterie bacillaire	Malnutrition
Rumonge	17292	1551	936	0	56	42
Total province	40618	9205	15370	60	617	403

12.3. MEDECINE PREVENTIVE.

La réalisation des vaccinations est dans les structures de santé est régulière, sauf en cas de panne des frigo.

Au cours de l'année 2005, plus de 39366 vaccins ont été administrés dont 38,70% de Polio, 37,27% de DTC, 10,27% de BCG, 9% de rougeole et environ 4,76% de VAT.

Tableau n ° 12.2: Données sur la vaccination

Commune	Nombre de personnes vaccinées				
	VAT	BCG	POLIO	DTC	Rougeole
Rumonge	1872	4042	15238	14671	3543
Total province	6383	14020	32339	31734	12936

Source : DPS/Bururi

12.4. VIH/SIDA

12.4.1. Dépistage du VIH/SIDA.

Dans l'ensemble, on compte 340 séropositifs dans la commune. Pour l'année 2005, l'état de dépistage par tranche d'âge est présenté dans le tableau ci-dessous.

De 0-14 ans : 58% de filles séropositifs contre 42 % de garçons.

De 15-29 ans : Environ 88% de femmes séropositives contre 12% de sexe masculin.

De 30 ans et plus : 49% de femmes séropositives contre 51% d'hommes.

Tableau n° 12.3. : Données sur le VIH/SIDA

Commune	Nombre de personnes séropositives								
	0-14 ans			15 ans-29 ans			30 ans et plus		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Rumonge	49	68	117	18	62	80	83	80	163
S/Total	61	84	145	46	80	126	112	125	237
Total									851

Source : Rapport annuel 2005 DPS/Bururi

12.4.2. Prise en charge

Dans la commune Rumonge, 75 personnes vivant avec le VIH/SIDA (PVVS) sont prises en charge médicalement dont 73 pour les infections opportunistes et 2 pour les ARV.

Tableau n° 12.4 : Prise en charge de PVVS

Commune	Nbre des associations, Centre ou Organisation d'Appui	Nombre de PVVS en charge Médicalement		Nombre de PVVS pris en charge grâce à la caisse de solidarité thérapeutique
		I.O	ARV	
Rumonge	1	73	2	“ “
Total	8	977	387	

Source : FVS/Bururi

12.5. Médecine traditionnelle

La santé humaine est souvent analysée à travers le secteur moderne sans grande considération du secteur traditionnel auquel se confie une grande partie de la population, mais qui, malheureusement échappe aux statistiques. La médecine traditionnelle n'est ni structurée ni intégrée dans le système de santé.

Les intervenants en médecine traditionnelle dans la commune sont les tradithérapeutes et les accoucheuses traditionnelles.

La commune compte 44 tradithérapeutes connus officiellement qui n'ont aucun lien avec la médecine moderne. Elle compte également 101 accoucheuses traditionnelles dont 12% formées et ayant reçu des kits, 1% formées sans kits et 87% non formées.

La médecine traditionnelle joue probablement un rôle important et méconnu. Le recours au guérisseur est particulièrement évident pour les malades résidant loin des centres de santé.

En outre, le prix des médicaments prescrits par l'infirmier ou le médecin est trop élevé pour les bourses paysannes, tandis que le guérisseur se contente de prescrire des racines et des herbes pour un prix symbolique. Il est à signaler que les deux formes de soins ne sont pas incompatibles : face à l'échec de la médecine moderne, on s'adresse au secteur traditionnel et vice-versa. La conception traditionnelle de toute maladie comme un mauvais sort jeté par un proche explique le recours au guérisseur et à ses pratiques dont les effets sont parfois positifs notamment pour les maladies psychiques.

Tableau n° 12.5. Situation de la médecine traditionnelle

Commune	Tradithérapeutes		Accoucheuses traditionnelles			Effectif total
	Tradi. Connus officiellement	Trad. ayant des liens avec méd. moderne	Formées avec kit	Formées sans kit	Non formées	
Rumonge	44		12	1	88	101
Total	531	3	259	57	552	878

Source : Rapport annuel 2005 DPS/Bururi

12.6. SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES.

12.6.1. Etablissements sanitaires.

Tableau n° 6 : Répartition des infrastructures sanitaires dans la commune.

Zone	Type d'Infrastr. (centre de santé)	statut	Année constr.	Mat. de constr.	Etat actuel	Existe eau	Exist électr	Existence équipement standard	Bâtiments
Kigwena	Kigwena I	GC	-	Durable	Bon	Oui	oui	incomplet	incomplet
	Kigwena II	Privé	-	Durable	Mauv	Oui	Oui	incomplet	incomplet
	Karonda	GC	2000	Durable	Bon	Oui	Oui	incomplet	incomplet
Rumonge	Rumonge	GC	1994	Durable	Mauv	Non	Oui	complet	complet
	X	privé		Durable	Mauv	Non	Oui	incomplet	incomplet
	Y	privé		durable	Mauv	Non	Oui	incomplet	incomplet
Minago	Minago	GC	-	durable	Mauv	Non	Non	complet	complet
	Muhuzu	GC	1993	Semi durable	Bon	Non	Non	incomplet	incomplet
Kizuka	Kizuka	GC	2000	Durable	Bon	Oui	oui	incomplet	incomplet
	Kaze	Privé	2003	Durable	Mauv	Non	Oui	incomplet	incomplet
	Shito	Privé	2001	Semi Durable	Mauv	Non	Oui	incomplet	incomplet
Gatete	Gatete	GC	-	Durable	Bon	Non	oui	complet	incomplet
	Izere	Privé	2002	Durable	Mauv	Non	Oui	incomplet	incomplet
	Remesha	Privé	2002	Durable	Mauv	Non	Oui	incomplet	incomplet
	Musave	Privé	-	Durable	Bon	Oui	oui	complet	incomplet
Buruhukiro	Buruhukiro	GC	-	Durable	Bon	Non	Oui	complet	incomplet
	Mugara	Privé		Durable	Bon	Oui	Oui		
	Suhuke	Privé	2000	Durable	Mauv	Non	Non	incomplet	incomplet
	Remesha	Privé	2001	Durable	Mauv	Non	Non	incomplet	incomplet
Total	19 CDS	11 P 8 GC / A		16 D 2 SD	10 B 8 M	5 O 13 N	14 O 4N	18 I	18 I

N.B. : 6 CDS privés ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

La commune Rumonge compte comme infrastructures sanitaires 25 centres de santé dont 14 privés. 23 centres de santé sur 25 sont construits en matériaux durables et deux autres en semi durable. Ils sont tous incomplets en équipements standard et en bâtiments.

8 CDS sur les 25 sont en mauvais état et 17 en bon état. 20 CDS sont sans eau et 5 sans électricité.

17 CDS sont privés et 8 autres ont une gestion communautaire.

12.6.2. Pharmacies.

La commune Rumonge compte 10 officines de vente des produits pharmaceutiques dont 2 publiques, 4 communautaires et 4 privées. L'approvisionnement en médicaments des pharmacies communautaires de la commune se fait dans un premier temps à travers l'ONG CORDAID. Les pharmacies publiques sont approvisionnées par le Ministère de la Santé via la Direction provinciale de Santé. Quant aux pharmacies privées, leurs gérants s'approvisionnent à partir des pharmacies de gros à Bujumbura.

Tableau 12.7 : Pharmacies de la commune.

Pharmacie Commune	Communautaires	Publiques	Privées	Total pharmacies communales
Rumonge	4	2	4	10
Total province	13	4	9	26

Source : DPS Bururi

12.6.3. Capacité d'accueil et fréquentation des établissements sanitaires

Tableau n° 12.8. : Capacité d'accueil et fréquentation des établissements sanitaires en 2005.

Commune	Centre de santé			Hôpitaux de 1 ^{ère} référence			Hôpitaux de 2 ^{ème} référence		
	Cons.	N.L.	N.H.	Cons	N.L	N.H.	Cons.	N.L.	N.H.
Rumonge	72312	190	9792	10 160	72	3600	0	0	0
Total Province	198516	587	17933	10.564	175	3630	1260	188	312

Source : Rapport annuel 2005 DPS/Bururi Cons. : Consultation N.L. : Nombre de lits
N.H. : Nombre d'hospitalisés

L'ensemble des établissements sanitaires de la commune totalise 262 lits, soit un (1) lit pour environ 370 habitants.

Compte tenu du nombre d'hospitalisés par mois, le lit est occupé en moyenne par 4 patients par mois, aussi bien dans les centres de santé que dans l'hôpital.

La commune Rumonge enregistre environ 62% des hospitalisés de la province.

12.6.4 Personnel soignant

La commune compte 1 docteur généraliste, 20 infirmiers formés, 1 aide infirmier formé et 6 techniciens de promotion de santé. Elle enregistre également 7 unités du personnel d'appui administratif.

Tableau n° 12.9 : Répartition du personnel soignant par catégories et par sexe.

Commune	Infirmiers			Aides infirmiers		Docteurs/ Spécialistes		TPS
	A1	A2	A3	Formés	Non formés	Gén	Spéc	
6. Rumonge	0	3	17	1	0	1	0	6
Total Province	2	26	106	54	133	5	0	15

Source : Rapport annuel 2005 DPS/Bururi

T.P.S. : Technicien de promotion de santé

(*) Paramédical : Laborantins, Opérateur, Gestion de service, Préparateur des pharmacies

* Infirmiers : A3, A2, A1 : - Santé publique-santé femme-Anesthésistes.

Tableau n° 12.10: Personnel d'appui et administratif par sexe et par commune.

Commune	Personnel administratif *			Infirmiers			Personnel d'appui			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Rumonge	3	3	6	9	11	20	1	0	1	13	14	27
Total province	19	19	38	38	45	83	128	58	186	188	98	286

Source : Rapport annuel 2005 DPS/Bururi

12.6.4. Equipements en laboratoire.

Les 25 centres de santé sont équipés pour les analyses de sang (gouttes épaisses) et selles ; tandis que les centres équipés pour faire d'autres examens de laboratoires n'ont pas été précisés.

12.7. INTERVENANTS

Ministère de la santé

L'OMS, l'UNICEF et d'autres ONG

12. 8. APPROVISIONNEMENT EN EAU.

12.8.1. Etat de desserte en eau potable.

En observant le tableau ci-dessous, on constate que la commune Rumonge dispose de 494 points regroupant les source aménagés, les bornés fontaines et les puits. Environ 31% des points d'eau ne sont pas fonctionnels ; d'où une mauvaise gestion des RCE. Environ 25% des points fonctionnels sont des branchements privés. La commune compte également un point d'eau potable fonctionnel pour 79 ménages. En moyenne, la commune est dotée d'un point d'eau à 500m du domicile des usagers, ce qui est au dessus de la moyenne provinciale. Si tous les points d'eau défectueux étaient réparés, on aurait un point d'eau pour 55 ménages. Toutefois, malgré cette moyenne qui semble conforte les yeux du lecteur, la commune Rumonge souffre énormément de la pénurie d'eau potable. En témoigne l'insalubrité qui prévaut au centre communal et la prolifération des maladies des mains sales et de l'hygiène précaire, telles la dysenterie bacillaire, le choléra, les maladies diarrhéiques et les dermatoses.

Tableau 12.10 : Desserte en eau par commune.

Commune	Sup .	Nb de ménages	Nbre points d'eau														
			SAF	SANF	SNA	BFF	BFNF	BP	PF	PNF	SCEP	Nbre total de points d'eau					
												Fonctionnels	Non fonctionnels	Total	Nbre de ménage par points d'eau fonctionnels	Nbre de ménage par points d'eau fonctionnels et non	Nb de points d'eau fonctionnels / 500 m
Rumonge	324	27241	27	19	45	213	108	85	17	25	0	342	152	494	79	55	1,06
Total	2460	96245	790	1237	1535	624	926	740	17	25	10	2171	2188	4359	44	22	0,88

Source : RCE/ Province Bururi

12. 8.2. Réseaux d'adduction d'eau

L'analyse du tableau ci-dessous montre que la Rumonge compte 7 réseaux d'adduction d'eau totalisant 39km de linéaire, 28 réservoirs desservant 91 bornes fontaines dont environ 52% sont défectueuses. Ce qui montre que la prise en charge de la gestion et de l'entretien des infrastructures d'eau laisse encore beaucoup à désirer.

Les bornes fontaines publiques fonctionnelles contribuent à environ 13% dans l'approvisionnement en eau potable des populations de la commune.

Tableau 12.11. : Réseaux d'adduction d'eau

Commune	Nbre réseaux	Nombre de réseaux		Nombre de réservoirs	Linéaires (km) desservies
		BFF	BFNF		
Rumonge	7	44	47	28	39
Total province	90	381	380	363	536

Source : RCE BFF : Borne fontaine fonctionnelle BFNF : Borne fontaine non fonctionnelle.

12.8.3. Mode de gestion et d'entretien des infrastructures d'eau

Normalement, la gestion des infrastructures d'eau en milieu rural est assurée à travers les Régies communales de l'Eau (RCE). L'entretien courant des installations d'eau étant assuré par les usagers des points d'eau et le fontainier communal. Au centre urbain de Rumonge, la gestion et l'entretien des infrastructures d'eau incombent à la REGIDESO. Toutefois, de l'analyse du tableau précédent, on remarque que la RCE n'est pas très dynamiques dans toute la commune.

12.8.4. Intervenants.

La Croix Rouge, la REGIDESO, la DGHER, le PEA ...

CHAPITRE XIII. EDUCATION.

13.1. GENERALITES

Le système d'éducation et de formation dans la commune est organisé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture.

L'accès à l'Education au Burundi reste limité du fait de plusieurs facteurs notamment la pauvreté des ménages, le faible niveau d'instruction des parents ainsi que le peu d'infrastructures éducatives implantées dans la commune.

Pour pallier cette lacune, l'on fait recours à l'éducation non formelle qui s'adresse aux jeunes non scolarisés et aux adultes afin de leur donner une éducation de base à travers un programme d'alphabétisation qui se réalise dans les communautés catholique, pentecôtiste et anglicane.

Le retour progressif de la sécurité a permis une remontée des indicateurs de fréquentation scolaire. Les indicateurs en matière de l'éducation sont détaillés dans les tableaux suivants.

13.2. ENSEIGNEMENT FORMEL

13.2.1. Enseignement préscolaire

La commune Rumonge compte 6 écoles maternelles qui totalisent un effectif de 423 enfants.

Le ratio moyen élèves/salle est 33 enfants ; tandis que le ratio moyen élèves /enseignant est de 53 enfants.

Généralement ces structures accueillent des enfants de 3 à 6 ans.

Tableau n° 15.1 : Effectifs des enfants inscrits en 2005-2006 dans l'enseignement préscolaire

Zones	Nombre de préscolaire	Nombre de salles	Effectifs enfants	Effectifs enseignants	Ratio enfants/salle	Ratio enfants/enseignant
Gatete	03	1	162	3	54	54
Kigwena	01	1	54	1	54	54
Minago	01	3	38	1	13	38
Rumonge	03	8	169	3	21	56
Total commune	8	13	423	8	33	53

Source : Rapport annuel 2005-2006.DPE/BURURI

13.2.2. Enseignement primaire

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, la commune disposait de 55 écoles primaires dont 41 à cycle complet, qui totalisent 477 salles de classes. Ces écoles abritaient 27338 élèves dont 48% de filles. Le personnel enseignant utilisé dans ces écoles s'élevait à 729 unités. Le taux moyen d'abandon au primaire est de 3.10%, tandis que le taux de redoublement s'élève à 30,7%.

Les ratios élève par salle montrent de grandes disparités au niveau de la commune.

Ainsi, la zone Rumonge affiche un ratio de 107 élèves par classe alors que la zone Gatete semble privilégiée avec un ratio de 33 élèves par salle.

Les ratios élève par enseignant sont aussi déséquilibrés entre les zones avec des ratios variant entre 32 à Gatete et 48 à Kigweana.

Il à signaler que les ratios élèves par classe et élèves par enseignant sont supérieurs aux normes de l'UNESCO qui préconisent 30 élèves par enseignant et par classe

En moyenne, la commune dispose d'environ 2,4 écoles par colline de recensement

Tableau n° 13.2: Nombre et capacités d'accueil des écoles primaires

Etablissements Zone	Primaire								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		G	F	T		Elèves/Salle	Elèves/Ens
Rumonge	8	7	72	3883	3829	7712	222	107	35
Buruhukiro	11	7	92	1697	1492	3189	97	35	33
Kigwena	9	7	61	2355	2401	4756	100	78	48
Gatete	8	7	125	2022	2091	4113	128	33	32
Minago	10	6	70	2122	1496	3618	80	52	45
Kizuka	9	7	57	2122	1828	3950	102	69	39
Tot commune	55	41	477	14201	13137	27338	729	62	38

Source : Rapport annuel 2006, DPE/Bururi CC : Cycle Complet

Ens. : Enseignement

13.2.3. Enseignement secondaire

19 écoles secondaires dont 8 à cycle complet sont fonctionnelles dans la commune. Elles totalisent 6624 élèves. Le taux moyen d'abandon de l'école au secondaire est de 0,6%, tandis que le taux de redoublement s'élève à 2,9%.

Les ratios élève par salle montrent des disparités au niveau de la commune. Ainsi, les zones Minago et Gatete semblent privilégiées avec respectivement 27 et 42 élèves par classe alors que la zone Buruhukiro affiche un ratio de 53 élèves par salle.

Les ratios élève par enseignant varient beaucoup et se situent entre 11 et 53 élèves par enseignant.

Il est à noter que ces taux restent supérieurs, pour certaines écoles, aux normes de l'UNESCO qui préconise 30 élèves par enseignant et par classe.

Tableau n° 13.3 : Nombre et capacités d'accueil des écoles secondaires

Etablissements Zone	Secondaire								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		F	G	T		Elèves/Salle	Elèves/Ens
Kizuka	1	1	11	262	232	494	22	45	22
Minago	2	1	14	130	248	378	33	27	11
Buruhukiro	2	1	10	245	284	529	19	53	28
Gatete	2	1	24	402	214	1016	19	42	53
Kigwena	5	-	20	447	536	983	54	49	18
Rumonge	5	4	75	1256	289	3345	159	45	21
Total commune	19	8	154	2722	3902	6624	306	44	24

Source: Rapport annuel 2005-2006 DPE BURURI

13.2.4. Ecoles techniques professionnelles

Il n'existe pas d'écoles techniques professionnelles dans la commune.

13.2.5. Situation du personnel enseignement dans la commune par sexe

Dans la commune Rumonge, l'effectif total d'enseignants du primaire s'élève à 729 dont 416 enseignants de sexe féminin, soit plus de 57% du total des enseignants de ce degré.

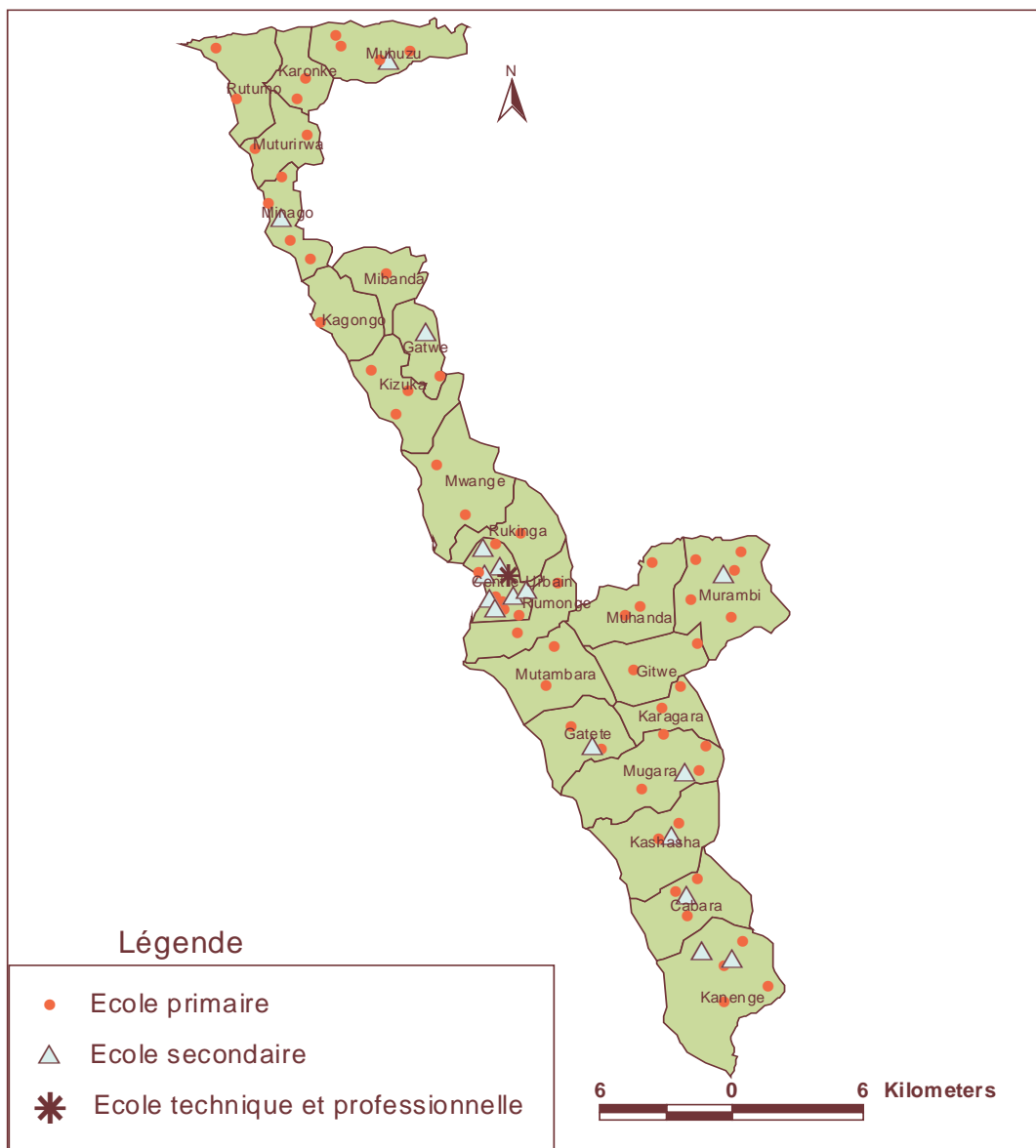
Au secondaire, l'effectif total des enseignants est de 306 dont environ 7% de sexe féminin.

Tableau n° 13.4: Personnel enseignement dans la commune par sexe

Zone	Ecoles primaires			Ecoles secondaires		
	H	F	Total	H	F	Total
Rumonge	83	334	417	152	7	159
Buruhukiro	105	94	199	16	3	19
Kigwena	103	97	200	50	4	54
Gatete	93	166	259	18	1	19
Minago	92	77	169	28	5	33
Kizuka	128	76	204	21	1	22
Total commune	604	844	1448	285	21	306

Source : Rapport annuel 2006 DPE/Bururi

Carte des infrastructures scolaires 2005-2006



13.3. Enseignement informel

L'éducation non formelle englobe les formations dispensées en dehors du système d'enseignement formel classique. Elle couvre les centres d'instruction et d'alphabétisation encadrée par les églises, le secteur de l'Artisanat et de l'Enseignement des Métiers ainsi que le secteur de l'alphabétisation des adultes encadré par le Centre National d'Alphabétisation.

13.2.1. Ecoles Yaga Mukama

Les écoles Yaga Mukama sont des écoles d'enseignement catholique. Le Bureau National pour l'Enseignement Catholique (BNEC) renseigne que les écoles Yagamukama du Burundi comptent actuellement plus de 300.000 élèves. En ce qui concerne l'âge d'admission des élèves, il ne semble pas y avoir d'uniformité dans la limitation de l'âge, chaque diocèse restant autonome dans l'organisation de ses écoles.

Traditionnellement, la formation dispensée dans ces institutions avait un but à prédominance spirituelle si bien que même l'enseignement de la lecture n'avait d'autre objectif que de permettre au candidat chrétien de lire la Bible et le Catéchisme. Dans le contexte actuel, la formation dispensée dans les écoles Yagamukama vise au-delà de l'acquisition des connaissances et des valeurs chrétiennes, la transmission de connaissances de base par l'alphabétisation et la connaissance du milieu rural afin de leur permettre de mieux s'intégrer dans leur communauté.

Tableau 13.5 : Capacités d'accueil des écoles Yaga Mukama (A/S 2005-2006)

Etablissements Paroisse	Yaga Mukama/Ecoles coraniques						Nbre d'Ens	Ratios	
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves				Elèves/ Salle	Elèves/ Ens
Total	CC	G		F	T				
Rumonge	1	-	6	86	88	174	6	29	29
Gatete	1	-	2	14	21	25	2	25	25
Total commune	2	-	8	100	109	209	8	27	27

Source : Rapport annuel 2005-2006, Paroisse Rumonge.

13.2.2. Centres d'alphabétisation.

Les thèmes traités dans les séances d'alphabétisation sont relatifs à la vie quotidienne et en rapport avec l'agriculture et l'élevage moderne, la nutrition, l'habitat décent, la santé, l'hygiène, le planning familial, les métiers, l'épargne.

Les caractéristiques de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes sont :

- La pénurie d'animateurs alphabétiseurs ;
- L'absentéisme des auditeurs ;
- Le manque de suivi.

L'animation des centres d'alphabétisation est assurée par des volontaires dont les prestations sont bénévoles.

Tableau n° 13.6 : Capacités d'accueil des Centres d'Alphabétisation

Zone	Nbre de CA	Nbre Enseign.	Ratios		Nbre élèves		Nbre de salles	Nbre d'abandons		Nbre de certifiés	
			El/Salle	El/Ens.	F	G		F	G	F	G
Rumonge	1	2	176	88	151	25	1	24	9	37	46
Tot commune	1	2	176	88	151	25	1	24	9	37	46

Source : Rapport annuel 2005- 2006, DPE/BURURI CC : Cycle complet Ens : Enseignant

13.2.3. Enseignement des métiers

Les écoles de métiers sont des écoles d'enseignement professionnel. Les métiers enseignés sont entre autres la maçonnerie, la menuiserie et la couture.

Il est à signaler que l'école des métiers de Minago, n'a pas encore ouvert ses portes.

Tableau 13.7 : Capacités d'accueil des Ecoles des Métiers (A/S 2005- 2006)

Etablissements Zone	Ecoles des Métiers								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		G	F	T		Elèves/ Salle	Elèves/ Ens
Rumonge	1	1	1	14	7	21	8	21	3
Minago	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total commune	1	1	1	14	7	21	8	21	3

Source : Rapport annuel 2005-2006 DPE/Burin CC : Cycle complet Ens : Enseignant

13.4. ETAT DES INFRASTRUCTURES ET COMMODITES A TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT.

La plupart des infrastructures scolaires sont en bon état et construites avec des matériaux durables. Par contre, plus de 90 % n'ont ni eau ni électricité. Les écoles primaires disposent certes des latrines mais 86 % ne les entretiennent pas ; pendant que les centres des métiers et les centres d'alphabétisation n'en ont pas.

Tableau n° 13.8: Infrastructures et commodités des différents niveaux d'enseignement

Infrastructure	Nombre	Nature matériaux de construction			Etat des locaux		Eau		Electricité		Latrines		
		Durable	Semi durable	Non durable	B	M	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
											BE	ME	
Yaga	2	2			2		1	1	1	1	2		
CFM	1	1			1			1	1				1
Centre d'Alphab.	1	1			1			1	1			0	1
Préscolaire	8	3	5		8		1	7		8	2	6	0
Ecole Primaire	55	18	37		51	4	7	48		55	16	29	0
Ecole Secondaire	20	11	9		20		8	12	5	15	14	6	0
Ecole Technique et Professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	87	36	51		83	4	17	70	8	79	34	41	2

13.5. GESTION DU SYSTEME SCOLAIRE.

La commune Rumonge dispose d'un canton scolaire. La gestion du système scolaire dans la commune est assurée par l'inspection cantonale de l'enseignement.

A la tête du canton scolaire se trouve un inspecteur de l'enseignement qui est sous l'autorité hiérarchique de la direction provinciale de l'enseignement. Celle-ci travaille en étroite collaboration avec le comité des parents d'élèves qui est une représentation des communautés. Cette collaboration permet aux parents de s'impliquer dans la gestion scolaire de la commune.

13.6. EFFICACITE DU SYSTEME

Le système est d'une efficacité interne réduite. Le taux de redoublement est de 30,7% au primaire contre 2,9% au secondaire. Le taux de déperdition est de 3,1% au primaire contre 0,6% au secondaire. Sur le plan pédagogique, les enseignants du primaire sont qualifiés, mais les élèves comme les enseignants ont des manuels insuffisants.

Au secondaire, on enregistre un certain nombre d'enseignants non qualifiés sur le plan pédagogique, pour prester à ce degré d'enseignement.

Ici comme au primaire, les élèves et les enseignants n'ont pas de manuels suffisants.

13.7. INTERVENANTS

Tableau 13.8. : Intervenants dans l'Education dans la province

Organisation	Lieu d'intervention	Bailleurs	Actions/Activités	Bénéficiaires
Ministère de l'Education			Construction des écoles	
UNESCO				
UNICEF			Distribution du matériel scolaire	
Population			Construction des écoles	
Administration			Construction des écoles	
Confessions religieuses			Construction des écoles	
Twitezimbere	Sites des écoles	Banque Mondiale	Construction des écoles	Ecolier/élève

Source : DPE Bururi

CHAPITRE XIV : JEUNESSE ET SPORTS

14.1. JEUNESSE

14.1.1. Généralités

Les secteurs Jeunesse et Sport sont en commune Rumonge relativement développés si on considère le nombre d'associations d'encadrement et qui se limitent aux activités sportives classiques telles que le football, Basket-ball, Volley-ball, Rugby, marche; mais ils souffrent d'un manque d'innovation et d'encadrement substantiel.

Les besoins de la jeunesse sont multiples et leur satisfaction exige des moyens énormes qui ne peuvent être à la portée des seuls pouvoirs publics.

En effet, l'un des problèmes majeurs posés au Burundi est celui de l'encadrement de la Jeunesse. Comme la plupart des pays africains où la fécondité est un facteur de dignité, le Burundi est une société qui connaît un taux élevé des jeunes. Bien évidemment, ces derniers nécessitent un suivi adéquat pour qu'ils puissent assurer un avenir sûr au pays.

La grande question qui se pose alors est de savoir comment permettre à ces jeunes d'accéder à l'emploi, quand on sait que le secteur primaire occupe 93,1% de la main d'œuvre. La Fonction Publique qui est le grand pourvoyeur d'emploi aux personnes qualifiées ne peut plus engager tous les lauréats.

Comme « le salaire n'est pas une damnation » en visant l'auto prise en charge des jeunes, la voie la plus empruntée est celle de s'associer en groupement de production.

14.1.2. Encadrement des jeunes

La plupart des jeunes sont encadrés au sein des Associations. Plusieurs associations de jeunesse sont éparpillées à travers la commune et oeuvrent pour l'encadrement et la promotion de l'auto prise en charge. En plus, les types d'associations sont aussi diversifiés que leurs domaines d'intervention.

Ainsi, rencontre-t-on des Associations d'entraide, des Associations d'auto promotion, les Associations de lutte contre la pauvreté, celles de lutte contre le SIDA, les Associations à caractère religieux, etc.

Tableau n° 14.1. : Structures d'encadrement des jeunes

Communes	Types d'associations	Nbre d'asso- ciations	Types d'encadrement/ Domaines d'intervention	Nbre de jeunes encadrés		
				H	F	Total
Rumonge	10 associations sportives 21 associations culturelles	31	Activités sportives, danses traditionnelles	938	200	1138

Source : administration communale

L'organisation de l'encadrement des jeunes de la commune se fait à travers 2 types d'associations :

- les associations sportives et culturelles sont au nombre de 31
- L'ensemble des associations de la commune Rumonge encadre 1.138 jeunes dont 200 filles, soit 17,5 % et 938 garçons, soit 82,5 %.

Ces associations interviennent dans divers domaines : les associations culturelles pratiquent les activités sportives et la danse traditionnelle. Elles s'emploient de manière générale à la promotion de la culture nationale.

14.1.4. Intervenants

Etats, Administration communale, Eglises, Privés, etc...

14. 2. SPORT

14.2.1 Généralités

Malgré des insuffisances tant au niveau des infrastructures que des équipements, la pratique du sport dans différentes disciplines est une réalité nationale. Le sport est un important facteur d'encadrement de la population en général, et de la jeunesse en particulier. Il est aussi un facteur d'éducation et de cohésion sociale dont la contribution au retour à la paix et à la réconciliation nationale est remarquable.

Les activités sportives sont financées par l'Etat surtout lors des compétitions internationales, le football et l'athlétisme absorbent la majeure partie de la contribution gouvernementale. L'initiative privée est mise à contribution dans la promotion du sport, en particulier par le biais des fédérations sportives.

Des athlètes évoluent dans des clubs groupés en Associations et en Fédération coiffées par le Comité National Olympique (C.N.O). Par ailleurs, les performances des athlètes burundais dans les compétitions intergouvernementales sont généralement bonnes et même parfois très bonnes.

Néanmoins, au niveau des sports collectifs, il apparaît que le niveau a fortement baissé ces dernières années, même pour le football qui pourtant depuis l'année 1997 bénéficie d'une assistance substantielle de la FIFA.

14.2. 3. Sports

14.2.3.1. Infrastructures et types de sports pratiqués

Tableau n° 14.2. : Type de sport et nombre de terrains

type sport Commune	Foot ball						Basket ball						Volley ball						Tennis					
	Nbre Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbre Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbre Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbre Ter	Etat ter.		Pratiquants		
		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T
Rumonge	10	1	9	868	20	888	6	4	2	24	4	28	4	2	2	18	-	18	-	-	-	-	-	-

Source : Administration

B : Bon

M : Mauvais

Dans la commune Rumonge, il existe 10 terrains de football, 6 de basket-ball et 4 de volley-ball. 9 terrains de football sont en mauvais état, 4 terrains de basket-ball et 2 de volley ball sont en bon état. Les effectifs des pratiquants de football et volley ball s'élèvent respectivement à 888 et 18. Pour ce qui concerne le tennis, il n'existe ni terrains ni pratiquants.

Tableau n° 14.3. : Type de sport et nombre de terrains

Infras type sport Commune	Piscine						Handball						Gymnase										
	Nbre Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbre Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbre Ter	Etat ter.		Pratiquants							
		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T					
Rumonge	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Administration Communale

La commune Rumonge ne dispose ni terrain de handball, ni gymnase.

14.3 PATRIMOINE CULTUREL

14.3.1. Généralités

Le patrimoine culturel constitue l'ensemble des éléments matériels et non matériels qui contribue à maintenir et développer l'identité culturelle d'un peuple ou d'une communauté dans le temps et dans l'espace.

Le patrimoine culturel immobilisé à Rumonge est assez riche et varié, mais il n'a jamais fait l'objet d'un inventaire systématique.

A Rumonge comme ailleurs, la culture englobe l'ensemble des éléments qui au cours du temps ont façonné l'identité d'un peuple et d'une communauté. Il s'agit notamment des éléments suivants : la langue, les croyances, les mœurs, les connaissances techniques, les fondements de l'organisation sociale, le patrimoine oral et physique dont les expressions musicales, folkloriques et artistiques etc.

14.3.2. Les principales caractéristiques du patrimoine culturel immobilier.

14.3.2.1. Sites historiques

Dans la commune Rumonge, on rencontre un site historique à Kagongo (Saga Resha), les eaux thermales de Mugara et de Buruhukiro (secteur Karagara à Gafumbe).

14.3.2.2. Monuments, Musées et Espaces culturels

Dans la commune, il existe 3 monuments (Héros National, Unité Nationale, Mgr Court Ney à Shanga). Il n'y a ni musée ni espace culturel reconnu.

14.3.2.5. Les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC).

Le CLAC est sous convention française et est équipé d'un poste téléviseur, d'un vidéo cassette, d'un appareil photographique, de livres et des jeux de sociétés. Les activités qui se font dans ce centre ont comme objectif de promouvoir la culture en milieu rural.

La commune détient 3 bibliothèques construites et équipées par la coopération Belge. Elles sont toutes en mauvais état (à Rumonge, Mutambara et Buruhukiro).

14.3.4. Intervenants

L'Etat, UNESCO, UNICEF, CONFEJES, Fédérations, ONGs Locales et Internationales, A.S.B.L, Ministères partenaires, Clubs, Etc.

CHAPITRE XV. JUSTICE

15.1. GENERALITES

La justice constitue une condition sine qua none de la cohésion et de la pérennité de la société.

Le concept de justice renferme deux aspects :

Un idéal : un service public par lequel l'Etat exerce une des prérogatives de sa souveraineté. C'est par elle que la puissance publique garantit la jouissance paisible des droits civils, le respect des libertés publiques individuelles et collectives et des droits fondamentaux de l'homme.

Une justice saine et équitable permet l'épanouissement de tout un chacun et la prospérité d'une nation. Suite aux crises répétitives qu'a connu le pays particulièrement en 1993, les Burundais se sont installés dans une crise sans précédent où des vies humaines, des infrastructures ont été détruites par ceux-là même qui devaient défendre le véritable état de droit.

Le secteur de la justice n'a pas été épargné à l'endroit de son personnel et des ses infrastructures. Cette situation a accentué les besoins tant matériels qu'humains dans ce secteur.

Pour appuyer ce secteur, et pour permettre le fonctionnement de ses différents services, des programmes nationaux et internationaux se sont multipliés ; des réformes institutionnelles et structurelles sont en cours.

Le Ministère de la Justice est décentralisé jusqu'au niveau des provinces et communes où l'on trouve des tribunaux de grande instance des tribunaux de résidence.

15.2. SERVICES JUDICIAIRES.

15.2.1. Types de services judiciaires.

La commune Rumonge compte comme services judiciaires : un tribunal de résidence, une brigade et un commissariat de police judiciaire des parquets.

15.2.2. Performances des services judiciaires.

15.2.2.1. Litiges civils

Selon les informations recueillies auprès des archives du tribunal de résidence à Rumonge, la performance des services judiciaires pourrait se résumer comme suit :

Le nombre de dossiers à traiter au cours de l'année de référence est de 447 dont 158 restant au début de l'année de référence et 279 dossiers enregistrés l'année en cours.

En considérant le nombre de dossiers jugés et clôturés qui est de 193, il ressort que 43 % des dossiers à traiter, ont été jugés et clôturés ; ce qui montre que la performance est très faible dans la commune.

Cependant, sur 193 dossiers jugés et clôturés, seuls 45 dossiers ont été exécutés, soit environ 23%.

De ce qui précède, on peut conclure que la commune Rumonge est moins performante en exécution des dossiers jugés et clôturés qu'en jugement et clôture des dossiers.

Ce contre performance s'explique particulièrement par la moyenne très basse des jugements exécutés.

15.2.2.2. Litiges pénaux

Le nombre de dossiers à traiter au cours de l'année de référence est de 145 dont 82 restant au début de l'année de référence et 65 dossiers enregistrés l'année en cours.

En considérant le nombre de dossiers jugés et clôturés qui est de 32, il ressort que 22 % des dossiers à traiter, ont été jugés et clôturés ; ce qui montre que la performance est très faible dans la commune.

Cependant, sur 32 dossiers jugés et clôturés, 20 dossiers ont été exécutés, soit 62,5%.

De ce qui précède, on peut conclure que la commune Rumonge est beaucoup plus performante en exécution des dossiers qu'en jugement et clôture des dossiers. Ce contre performance s'explique particulièrement par la moyenne très basse des dossiers jugés et clôturés par rapport au nombre de dossiers exécutés..

Tableau 15.1. : Performances des services judiciaires : Litiges civils et pénaux.

Type de litige	Dossiers restant au début de l'année de référence	Nombre de dossiers enregistrés	Nombre de dossiers jugés et clôturés	Nombre de dossiers jugés avant faire droit	Nombre de dossiers en cours	Nombre de dossiers transmis	Nombre de dossiers fixes	nombre de dossiers exécutés	Nombre de dossiers non encore exécutés
Litiges civils	158	279	193	2	365	0	0	45	8
Litiges pénaux	82	65	32	0	135	1	20	20	4
Total	240	344	234	2	500	1	20	65	12

15.2. INFRASTRUCTURES

Au niveau des infrastructures, signalons que les locaux de travail ont une salle d'audience. Ils sont en mauvais état et de dimensions insuffisantes. Le personnel dispose ses propres locaux qui sont sans eau, ni électricité, ni latrines.

La commune Rumonge dispose également d'une prison ayant une capacité d'accueil de 800 personnes. Le nombre d'incarcérés majeurs est de 662 hommes et 11 filles, tandis que le

nombre d'incarcérés mineurs est de 2 garçons. Il y a également 4 enfants vivant avec leurs parents incarcérés. La prison est insuffisamment éclairée, avec literie et terrains de jeux en quantité insuffisante ; elle est aussi sans sanitaires ni lieu de culte. Par contre, elle dispose d'une infirmerie, d'un atelier et du matériel culinaire en quantité suffisante.

15.3. EQUIPEMENTS

Les équipements du tribunal de résidence de Rumonge sont composés d'une vieille machine à écrire, de tables, étagères, chaises, bancs et fournitures de bureau en quantité insuffisantes. Les outils de travail comme les textes usuels et les toges sont en quantité suffisantes. Le tribunal dispose également de 3 vélos.

15.4. PERSONNEL

Le personnel de ce tribunal de résidence est composé d'1 Juge président, de 4 juges, de 5 greffiers et de 1 assesseur.

15.5. JUSTICE GRACIEUSE

La justice gracieuse est l'une des institutions auxiliaires de la justice. Elle est rendue par le Conseil des Notables de la colline ainsi que les conseillers collinaires nouvellement élus par la population. Ces conseillers sont institués sur toute l'étendue de la commune.

La composition du Conseil des Notables est fixée par les usages locaux tandis que celle des conseils de colline est fixée par la loi N° 1/016 du 20/04/2005 portant organisation de l'administration communale.

La procédure suivie devant ces conseils est fixée par les usages locaux sous réserve du respect des règles relatives à la récusation, au respect du secret professionnel et l'ordre public. Le travail des membres est fait à titre bénévole.

La justice gracieuse est rendue régulièrement par 1172 notables dont 124 dans la zone Buruhukiro, 255 dans la zone Gatete, 88 dans la zone Kigwena, 266 dans la zone Kizuka, 390 dans la zone Minago et 49 dans la zone Rumonge. Ces notables sont presque unanimes que la justice traditionnelle n'est pas indépendante par rapport à l'administration

Notables de la province par commune

Commune	Zone	Nbre de notables	Total commune
Rumonge	Buruhukiro	124	
	Gatete	255	
	Kigwena	88	
	Kizuka	266	
	Minago	390	
	Rumonge	49	
		S/Ttotal	1172
Total province			34352

15.6. INTERVENANTS

Le Royaume de Belgique, la Croix Rouge.

CHAPITRE XVI. PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT

I. FACTEURS FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT

La commune Rumonge dispose d'un potentiel de développement très varié. Elle est plus agricole que pastorale. Sa position géographique par rapport au lac Tanganyika, son appartenance à deux régions naturelles, son relief, son climat et son réseau de transport (routier et lacustre) et communication lui confèrent des facteurs propices à son développement socio-économique.

Les principaux indicateurs favorables au développement de la province sont :

1. La position géographique de la commune par rapport à la Tanzanie et à la RDC, l'existence d'un réseau routier et lacustre important permet le développement du trafic commercial aussi bien avec d'autres provinces que les pays limitrophes ;
2. Le relief de la commune est plat dans la région de l'Imbo et escarpé dans le Mumirwa avec un grand potentiel hydrique ; ce qui est favorable à l'alimentation en eau par gravité et à la production de l'électricité.
3. Le climat : la commune s'étend sur deux régions naturelles (Imbo et Mumirwa) aux climats variés et favorables aux différents types de cultures vivrières et de rente.
4. La disponibilité des superficies importantes des marais (environ 459ha) constitue une autre possibilité d'extension des terres à emblaver notamment pour le développement de la culture du riz et des étangs piscicoles ;
5. La production très élevée du poisson constitue une source de revenus de la plupart des ménages de la commune riveraine du lac Tanganika;
6. Les conditions agro – écologiques de la commune permettent le développement de l'horticulture, la fruiticulture et les cultures maraîchères ;
7. Dans le domaine pastoral, le climat du Mumirwa est favorable à l'élevage du gros et petit bétail. La présence d'arbres à fleur constitue un atout pour l'apiculture.
8. Ses infrastructures sanitaires vétérinaires en mauvais état peuvent être réhabilitées et contribuer au développement de l'élevage ;
9. Le potentiel forestier est relativement important dans la commune qui abrite deux réserves forestières naturelles.
10. La commune se développe progressivement dans le domaine de l'artisanat comme le montre le nombre d'artisans et d'unités recensées dans les domaines variés tels que la menuiserie, la couture, la vannerie, le tissage,
11. La commune dispose suffisamment de matériaux de construction : argile, sable, schistes, moellon, gravier, latérite, ...

- 12 Les services publics d'encadrement : la commune dispose d'un nombre important des structures spécialisées des ministères : Agriculture et Elevage, Santé, Education, Justice, ...
13. Les agents de développement : la commune compte un nombre impressionnant d'agents de développement dynamiques : Projet Bututsi, PIARUBUBU, OHP, ORDAID, PRASAB, COPED, COOPEC, BCB, Interbank,....

II. CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT

De manière générale, les contraintes peuvent être regroupées en trois catégories : contraintes techniques et administratives, contraintes économiques et financières, et contraintes socioculturelles.

2.1. Contraintes d'ordre technique

1. Le blocage le plus important dans le domaine agricole est l'encadrement approprié des agriculteurs dans la commune.
2. Le caractère traditionnel des méthodes de production agricole : utilisation du matériel végétal, la recrudescence de plusieurs maladies des cultures ;
3. Les semences et les boutures améliorées sont quasi inexistantes d'où une faible production agricole.
4. Au niveau de l'élevage, l'insuffisance de la vulgarisation du cheptel de race améliorée, les diverses maladies des animaux domestiques et l'amenuisement des pâturages naturels sont les principaux blocages de ce secteur.
5. Le mauvais état des routes, surtout les pistes rurales de desserte agricole, qui entrave l'évacuation normale des produits commercialisables;
6. L'insuffisance des moyens de transport dans le Mumirwa;
7. L'inefficacité de la plupart des services étatiques d'encadrement (insuffisance des effectifs, manque de recyclages et d'équipement, salaires modiques...)
8. L'insuffisance des intrants agricoles et de l'élevage ainsi que les difficultés de s'en approvisionner dues entre autres à leurs coûts très élevés quand ils sont disponibles sur le marché ;
9. Le mode de conditionnement et l'insuffisance des infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles et d'élevage qui ne peuvent permettre le progrès du secteur agricole ;
10. La destruction de l'environnement par des pratiques agricoles non appropriées, la coupe incontrôlée de bois, ...
11. L'utilisation d'un matériel de pêche inapproprié pour la préservation des ressources halieutiques.

2.2. Contraintes d'ordre économique-financier

1. L'accès difficile au crédit ; les institutions financières existantes octroient difficilement les crédits aux agri-éleveurs par manque de garanties à présenter ;
2. L'inefficacité des circuits de commercialisation qui restent bloqués par des problèmes liés au mauvais état des infrastructures de transport ;
3. La vétusté des usines de transformation du café cerise en café fully washed et leur insuffisance dans certaines zones qui en ont urgemment besoin ;
4. L'insuffisance de la législation commerciale, notamment au niveau de la standardisation des poids et mesures ;
5. Le faible pouvoir d'achat de la population ;
6. Les prix bas accordés au producteur ;
7. L'insuffisance et l'état de délabrement très avancé des infrastructures de production et zoo-sanitaires (couloirs d'aspersion...), des infrastructures de transport (routes, ponts,) et énergétiques (centrales électriques, groupes électrogènes, panneaux solaires...);

16.2.3. Contraintes d'ordre socio-culturel

1. Les difficultés d'approvisionnement en eau potable dû au type d'habitat dispersé en milieu rural, qui donne lieu à la recrudescence des maladies diarrhéiques et d'origine hydrique ;
2. Le faible degré d'implication des collectivités aux activités de développement ;
3. La croyance persistante à la sorcellerie et aux pratiques fétichistes ;
4. L'augmentation du nombre de vulnérables suite aux effets de la crise et de la pandémie du VIH/SIDA (orphelins, jeunes de la rue et dans la rue, enfants chefs des ménages, les victimes des viols, ...) ;
5. L'insuffisance et l'état de délabrement des infrastructures à caractère social (centres de santé, établissements scolaires, infrastructures sportives, centres récréatifs ...).

3. STRATEGIES ET ACTIONS A MENER

3.1. Stratégies

L'analyse de la situation des différents secteurs laisse entrevoir que la stratégie pour le développement de la commune devrait se baser sur l'accroissement de la production agricole, sur le développement de l'élevage, de l'artisanat et du commerce.

Il s'agira de mobiliser toutes les ressources de la commune en vue de subvenir aux besoins alimentaires de la population tant quantitativement que qualitativement ; c'est à dire assurer la sécurité alimentaire de la commune. Dans ce contexte, le programme de développement doit aussi impliquer l'éradication de la pauvreté grâce à un accroissement de la productivité/production et le dégagement du surplus permettant des effets multiplicateurs des investissements et la mobilisation des partenaires de développement de plus en plus nombreux et de plus en plus diversifiés.

Cette stratégie devrait également arriver à réduire les prix de revient des produits vivriers par des mesures appropriées.

En outre, le climat des régions de l'Imbo et du Mumirwa permet le développement de la culture du caféier, du palmier à huile, de l'arachide, de la patate douce, du riz, des fruits et des légumes.

Une attention particulière sera accordée à l'extension des cultures de rente et vivrières, ainsi qu'aux activités de pêche, qui constituent des sources de revenus de la quasi totalité des ménages de la commune.

Le riz, la pomme de terre, les légumes et les fruits sont recherchés pour satisfaire les besoins des centres urbains de Bururi, Rumonge et Bujumbura ;
L'augmentation de ces spéculations devra être une des missions à assigner particulièrement à la commune.

Concernant les autres spéculations, les efforts seront menés pour conserver et/ou augmenter les productions actuelles.

Pour les élevages, les interventions intensives seront axées sur les bovins de races améliorées à stabulation permanente suite l'amenuisement des pâturages naturels suffisants ;
Cependant, l'accent sera mis sur le développement de petits ruminants, dont la reproduction est rapide et nombreuse et n'exigeant pas de vastes pâturages.

3.2. Actions à développer

La mise en œuvre de la politique de développement s'articulera autour des actions de production et de la vulgarisation agricole, d'augmentation de la production agricole, d'aménagement de l'espace rural et des actions basées sur les relations inter et intra sectorielles.

Il s'agira aussi du développement de l'artisanat, car les terres cultivables deviennent de plus en plus exigües suite à l'accroissement démographique.

Tableau 1. STRATEGIES ET ACTIONS A MENER

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
1. Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Terres fertiles ; - Main d'œuvre abondante et laborieuse; - Conditions écologiques favorables à l'agriculture ; - Existence des marais à aménager. - Culture industrielle développée (caféier, palmier à huile) 	<ul style="list-style-type: none"> - Exiguïté des terres cultivables - Utilisation des outils rudimentaires ; - Carence des intrants améliorés ; - Méthodes culturales traditionnelles et non améliorées ; - Manque d'encadrement agricole ; - Manque de financement ; - Manque d'infrastructures agricoles. - usines vétustes 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibiliser des intrants améliorés ; - Améliorer l'encadrement agricole ; - Former les encadreurs agricoles en techniques d'encadrement ; - Construire des infrastructures de conservation des produits agricoles. - Renouveler les vieilles machines et en installer de nouvelles où il s'avère nécessaire.
2. Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de beaucoup de petit bétail dans la commune - Demande croissante des produits d'élevage. - Existence d'associations d'agri éleveurs. - Présence de plusieurs essences d'arbres à fleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'intrants d'élevage ; - Insuffisance d'encadreurs ; - Absence de races améliorées - Manque de moyens de déplacement pour les encadreurs ; - Absence de financement pour le développement du secteur d'élevage ; - Manque de produits vétérinaires pour lutter contre les maladies. - Infrastructures abandonnées ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'élevage de petits ruminants; - Repeupler le cheptel bovin et introduire des bovins de races améliorées; - Octroyer un moyen de déplacement au vétérinaire communal; - Recruter les encadreurs collinaires ; - Former les encadreurs dans le domaine de l'apiculture ;

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Demande du poisson est extrêmement élevée. - Connaissances de techniques et méthodes de pêche par les pêcheurs. - Existence des communautés de pêcheurs traditionnellement réputés dans l'activité de pêche; - Source de revenus élevés - Existence dans le lac Tanganika des espèces de poissons réputés Ndagala, Mukeke, Nguhe, Inkungura, Inungi, Kavungwe, Ibifyunu, Sangala, Capitaine, Amakobe, Intanga, Umurombo, Isinga, Kambale, Amasembe, Imineke et autres... 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une structure adéquate de formation d'encadrement des pêcheurs ; - Techniques artisanales pratiquées néfastes à l'évolution normale des ressources halieutiques ; - Absence de structures de financement approprié au secteur ; - Vétusté et disparité des équipements de pêche ; - Pénurie régulière des intrants sur le marché et leurs coûts exorbitants ; - Manque d'infrastructures de transformation artisanale et industrielle ; - Insuffisance d'infrastructure de séchage, de fumage ; - Absence des chambres froides pour la conservation du poisson frais ; - Manque d'esprit associatif des pêcheurs; 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des centres de formation et d'encadrement en matière de Pêche ; - Mettre en place des structures d'approvisionnement en intrants - Faciliter l'acquisition de matériel adéquat (chambres froides, d'aires de séchages, de saloirs et de fumoirs) aux opérateurs du secteur ; - Créer un cadre cohérent (Filière poisson) pour relancer et réorganiser le secteur : <ul style="list-style-type: none"> □ Soutenir les intervenants de la filière auprès des bailleurs de fonds par la promotion de projets sectoriels ; □ Procéder à la recherche et à la vulgarisation des techniques de pêche préservant la protection de l'environnement ; □ Appliquer les textes de lois réglementant les activités de pêche et aquaculture au Burundi ; □ Créer un cadre de concertation régulière entre les pays riverains afin de gérer rationnellement les stocks halieutiques.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
3. Pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'étangs piscicoles dans la commune ; - Une population déjà habituée à la pisciculture - Nombre de marais et de cours d'eau favorables à la pisciculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des étangs non conformes aux normes techniques ; - Méconnaissance de la gestion et des pratiques piscicoles ; - Absence d'une structure d'encadrement technique ; - Difficultés d'approvisionnement en alvins ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer des centres de production des alvins de bonne qualité ; - Construire d'autres étangs piscicoles dans la commune ; - Réhabiliter les étangs abandonnés ;
5. Forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un code forestier qui régleme le patrimoine forestier ; - Condition climatique favorable au maintien de l'agroforesterie ; - Existence des institutions chargées de la protection et de la conservation du patrimoine forestier ; - Multitude d'intervenants dans le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité institutionnelle en matière de gestion et d'aménagement des forêts ; - Budget insuffisant des services forestiers ; - Faible recherche-développement pour maîtriser le processus allant de la sélection de la bonne semence jusqu'au bois de qualité ; - Absence d'implication des populations et des administratifs à la base pour élaborer et mettre à jour la législation forestière, le code forestier, le code foncier, le code de l'environnement ainsi que les conventions internationales ayant trait à la gestion des forêts que le pays a ratifiées ; - Manque d'inventaire national actualisé des ressources forestières ; - Absence d'un plan de gestion durable et d'aménagement des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un cadre institutionnel de gestion et d'aménagement des forêts ; - Doter les services forestiers d'un budget suffisant pour leur fonctionnement ; - Redynamiser la recherche-développement de la sélection de la bonne semence jusqu'au bois de qualité ; - Impliquer la population et l'administration à la base dans l'élaboration et la mise en œuvre de la législation forestière ; - Actualiser l'inventaire national des ressources forestières ; - Elaborer un plan de gestion durable et d'aménagement des forêts, dans un cadre participatif et dans l'intérêt des générations présentes et futures. - Traduire en langue nationale les outils de gestion des forêts et les diffuser.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
6. Artisanat	La commune Rumonge dispose des matières premières et d'une main d'œuvre susceptible de relancer le secteur artisanal, une fois bien exploitées.	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'un cadre institutionnel solide et stable soutenu par des textes législatifs et réglementaires appropriés ; - Inadéquation de la production et l'écoulement des produits artisanaux ; - L'accès difficile des artisans aux micro-crédits ; - Les problèmes divers liés à la crise politique et socio-économique du Burundi 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le cadre institutionnel du secteur artisanal ; - Mettre en place des filières adaptées et des structures appropriées ; - Redynamiser des filières déjà existantes ; - Mettre en place de nouveaux projets d'encadrement des artisans ; - Chercher les marchés d'écoulement ; - Promouvoir les micro- crédits dans le secteur d'artisanat. (le Gouvernement).
7. Géologie, Mines, Minerais et Matériaux locaux de construction	Existence des réserves minières exploitables déjà évaluées ; Disponibilité des ressources humaines nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens financiers d'exploitation des ressources minières déjà évaluées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire appel aux investisseurs étrangers pour l'exploitation des gisements (le Gouvernement) rentables.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
8. Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un réseau hydrographique suffisant pour l'aménagement des centrales hydroélectriques - Existence d'autres sources d'énergie nouvelles et renouvelables (solaire, éolienne, biogaz ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources financières de l'Etat pour électrifier tous les centres ruraux et autres infrastructures socio-économiques (collèges communaux, centres de santé, bureaux communaux...) qui ont besoin d'électricité. - Faibles revenus des ménages pour accéder aux raccordements en électricité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser le plan directeur de l'électrification nationale ; - Négocier les financements nécessaires à l'exécution du plan directeur d'électrification nationale ; - Réaliser les études d'exécution des projets des microcentrales hydroélectriques, des lignes électriques et d'installations photovoltaïques retenues ; - Exécuter tous les projets retenus - Informer les ménages ruraux sur la technologie du biogaz et mettre sur pieds des systèmes de financements des installations en faveur des demandeurs ; - Promouvoir l'utilisation des systèmes solaires photovoltaïques par les ménages ruraux au moyen de l'information et de la formation des futures bénéficiaires et par la réduction des taxes qui constituent aujourd'hui une barrière importante au développement de cette technologie. - Electrifier tous les chefs lieux de commune, centres ruraux, centres de santé, collèges communaux et autres projets économiquement rentables.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
- 9. Commerce	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des produits agricoles et d'élevage ; - la situation géographique de la province qui facilite le trafic commercial avec le RDC, la Tanzanie et les provinces limitrophes ; - Disponibilité des voies d'accès aux différents marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impraticabilité de quelques pistes rurales ; - Les infrastructures commerciales non aménagées ; - Désorganisation du circuit de commercialisation ; - Faible accès au crédit pour les petits commerçants ; - Taux d'intérêt bancaire élevé ; - Faiblesse des revenus des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager/réhabiliter les pistes rurales ; - Réhabiliter/ Aménager les infrastructures commerciales ; - Disponibiliser les produits en vue de la stabilisation des prix.
- 10. Tourisme et hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des hôtels dans la commune ; - Existence des sites touristiques ; - Accès au lac Tanganika 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise perception du phénomène touristique ; - Absence de personnes qualifiées dans le secteur ; - insuffisance des infrastructures et structures d'accueil ; - Manque d'un plan directeur de développement du tourisme ; - La mauvaise image de marque du pays et la concurrence par les pays voisins ; - L'absence de budget 	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation des actions médiatiques de sensibilisation et de publicité sur l'importance du tourisme ; - Réhabiliter les infrastructures existantes ; - Intéresser l'investisseur privé dans le secteur touristique ; - Intéresser les Tours-opérateurs et les agences de voyage pour insérer le V Burundi dans les circuits touristiques ; - Aménager des infrastructures d'accueil autour des sites touristiques identifiés ; - Organiser des réceptions aux visiteurs et vanter les beautés des sites des eaux thermales et de réserves naturelles forestières de la province.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
11. Institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de 2 banques : BCB et Interbank ; - 2 institutions de micro financent : COOPEC et COPED - Existence des périodes de campagnes de paie pour les caféiculteurs et palmiculteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible revenu de la population, d'où manque d'épargne à déposer dans les institutions financières ; - Manque d'hypothèques à présenter pour accéder aux crédits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un fonds de garantie pour faciliter l'accès aux crédits.
12. Coopératives et associations de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des institutions de micro finance et de plusieurs associations d'auto - développement - Existence d'un service étatique communal d'encadrement des associations d'auto développement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exigences difficiles d'octroi des crédits par les institutions de micro – finance aux associations d'auto développement ; - Procédures d'agrément officiel des associations d'auto -développement très longues et coûteuses ; - Insuffisance d'encadrement des associations naissantes ; - Manque de formation des associations en organisation et gestion de leurs biens 	<ul style="list-style-type: none"> -Faciliter les procédures d'agrément des associations - Encadrer les associations d'auto développement ; - Former continuellement les membres des associations et des coopératives en organisation et gestion
13. Transport et communication	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un réseau routier plus ou moins praticable ; - Accès sur le lac Tanganyika - Couverture partielle de la province par 3 réseaux de téléphonie mobile 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état des routes provinciales et pistes rurales; - Insuffisance du parc automobile pour le transport des personnes et des biens dans certaines communes - -Manque de bureaux postaux dans certaines communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir régulièrement les routes ; - Implanter un bureau postal dans chaque commune. - Encourager les transporteurs à circuler dans toutes les communes de la province.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
14. Education	<ul style="list-style-type: none"> - La population de la commune est consciente du rôle qu'elle doit jouer en matière du développement de l'éducation ; - Existence d'au moins 2 écoles primaires sur chaque colline de recensement ; - Implication effective des collectivités locales dans l'atteinte de l'objectif de scolarisation primaire universelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'infrastructures et équipements scolaires ; - Insuffisance de personnel enseignant qualifié ; - Manque de manuels des élèves et des enseignants ; - L'insuffisance des centres d'enseignement des métiers pour accueillir les déscolarisés et les non scolarisés ; - La non adéquation formation – emploi des lauréats des centres d'enseignement des métiers - Manque des marchés d'écoulement des produits des lauréats des centres d'enseignement des métiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire une école primaire par colline de recensement ; - Construire un collège communal dans chaque zone ; - Réhabiliter et équiper les écoles primaires existantes ; - Construire des homes pour enseignants; - Octroyer au chargé de la carte scolaire et à l'inspecteur communal des moyens de déplacement ; - Recruter le personnel enseignant qualifié ; - Multiplier les centres d'enseignement des métiers ; - Introduire de nouvelles filières dans les centres d'enseignement des métiers suivant la demande du marché de travail ;
15. Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Une population sensible sur l'insuffisance des infrastructures sanitaires, des équipements et du personnel soignant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements sanitaires non équipés ; - Insuffisance du personnel soignant ; - Insuffisance de formation du personnel soignant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter et équiper les CDS existants ; - Doter les CDS d'un personnel qualifié et suffisant ; - Motiver et recycler le personnel soignant ; - Appuyer techniquement les CDS; - Approvisionner régulièrement les CDS en médicaments ;

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
16. Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Talents réels dans la fabrication des matériaux de construction ; - Existence de plusieurs sites d'exploitation des matériaux de construction. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de crédits en faveur des producteurs des matériaux locaux de construction ; - Absence d'un circuit organisé de commercialisation des produits à base de terre cuite ; - Non-respect des normes pour les produits fabriqués. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une politique nationale de promotion des matériaux locaux de construction réglementant la conformité de la production au respect de l'environnement (le gouvernement) ; - Promouvoir des associations et des groupements de la « filière habitat ».
17. Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de beaucoup de ressources en eau non exploitées dans la province : sources d'urgence, aquifères (eaux souterraines), étangs et cours d'eau ; - Relief généralement escarpé et mieux adapté à l'aménagement des sources d'eau à des fins d'adductions gravitaire, économiquement moins onéreux par rapport au système par pompage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources financières limitées de l'Etat ; - Multitude d'infrastructures d'eau endommagées suite à la crise; - Torpissement du fonctionnement des RCE (détournement des fonds des RCE par leurs gestionnaires, ingérences des autorités administratives dans la gestion des fonds des RCE et leur utilisation à des fins, autres que celles de l'eau). - Manque de prise de conscience (de l'importance de la ressource eau) des gestionnaires des installations d'eau et de leurs usagers ; - Déboisement anarchique des bassins versants, conjugué avec l'effet néfaste des feux de brousse contribue fortement à la réduction du potentiel hydrique ; - Technologies utilisées très limitées et souvent inappropriées dans la mise en valeur des ressources eau ; - Insuffisance des techniciens bien formés en techniques d'alimentation en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et cartographier toutes les ressources en eau (source sources d'urgence, aquifères, étangs et cours d'eau), existantes dans la province ; - Réhabiliter toutes les infrastructures d'eau endommagées dans la province. - Redynamiser les structures de gestion des infrastructures d'eau (RCE) ; - Sensibiliser la population à la bonne utilisation, à la prise en charge de l'entretien et de la gestion des installations d'eau ; - Reboiser systématiquement tous les bassins versants et plateaux dénudés - Pour juguler la déperdition du potentiel hydrique de la province. - Mener une étude sur les techniques appropriées de mise en valeur des différents types de ressources en eau et les vulgariser ; - Former des techniciens en alimentation en eau en nombre suffisant ; - Elaborer un programme général d'approvisionnement en eau de la province ; - Mobiliser les financements pour la mise en œuvre du programme.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
18. Jeunesse et sport	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des mouvements d'encadrement des jeunes à caractère religieux ; - Existence de plusieurs clubs de jeux dans les différentes disciplines : football, basket-ball et le volley-ball ; - Existence de terrains de jeux quoiqu'en mauvais état. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse organisationnelle des jeunes qui fait que ces derniers ne puissent pas se prendre en charge ; - Manque ou insuffisance de concertation et de collaboration entre les associations de jeunes ; - Modicité de moyens consacrés au secteur de la jeunesse et des sports ; - Manque ou insuffisance de coordination des activités relatives à l'encadrement de la jeunesse et des sports ; - Insuffisance des infrastructures sportives ; - Vétusté et manque d'entretien pour les infrastructures existantes ; - Manque d'équipements pour les clubs sportifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une structure chargée de la coordination des activités relatives à l'encadrement de la jeunesse et des sports, - Renforcer l'encadrement de la jeunesse et des sports par l'organisation des activités sportives et culturelles ainsi que des camps de travail, - Utiliser tous les moyens possibles pour multiplier et entretenir les infrastructures sportives, - Encourager et développer le sport féminin, le sport de masse et le sport traditionnel en favorisant la création des clubs.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
19. Justice	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un tribunal de Résidence dans la commune ; - Existence d'un service pénitentiaire au chef-lieu de la commune. 	<p><i>Tribunaux de résidence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lenteur caractérisée de la justice due à la complexité des procédures à suivre ; - Complexité des dossiers relatifs aux conflits liés aux terres, à la succession et à l'application du Code des personnes et de la famille ; - Personnel non qualifié; - Insuffisance du mobilier et matériel de bureau, etc. <p><i>b. Maisons de détention</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insalubrité des maisons de détention ; - Administration des maisons de détention mal organisée ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter les locaux des structures judiciaires de la commune ; - Rendre opérationnel le centre de formation professionnelle de justice pour remédier à l'insuffisance du personnel qualifié ; - Améliorer les conditions de travail du personnel ; - Traduire les textes de lois en langue nationale (Kirundi) et les diffuser auprès de la population (Ministère). - Donner les moyens de communication au secteur - Allouer un budget conséquent au secteur de la justice ; - Appliquer le plan des réformes et de modernisation du système judiciaire ; - Réformer le cadre légal et clarifier les procédures pour pallier les lenteurs judiciaires et dans l'exécution des décisions rendues ; - Harmoniser les textes lacunaires en vue de les adapter à la protection des droits des populations ; - Accorder une rémunération motivante au personnel qualifié de ce secteur ; - Traduire les textes de loi en Kirundi et veiller à leur diffusion ;

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
20. Action sociale	Présence d'une multitude des intervenants dans le secteur.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de beaucoup de type de sinistrés : enfants orphelins, enfants de la rue, enfants soldats, enfants chefs des ménages, victimes des violences, veufs, mères célibataires, déplacés, rapatriés, handicapés, personnes âgées non assistées,... - Manque de soins de santé et des frais scolaires pour les enfants en difficultés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un système de coordination des aides en faveur des sinistrés; - Créer des centres d'accueil et d'écoute pour les personnes traumatisées ; - Sensibiliser la population à la solidarité ; - Apprendre à la population les textes de lois protégeant les enfants et les personnes en difficultés ; - Sensibiliser la population à la prise en charge des enfants au niveau de la famille. - Désengorger certains secteurs judiciaires par la création d'autres dans le but d'alléger le volume de dossiers enregistrés dans certains tribunaux ; - Accélérer les procédures judiciaires pour le compte des justiciables

CONCLUSION

La commune Rumonge est délimitée au Nord par les communes Bugarama et Muhuta, au Sud par la commune Nyanza-lac, à l'Est par les communes Burambi, Buyengero, Bururi et Vyanda, à l'Ouest par le Lac Tanganika. Sa superficie est de 324,88 km². La commune Rumonge est subdivisée en 6 zones et 23 collines.

Elle s'étend sur deux régions naturelles à savoir l'Imbo et le Mumirwa. Son climat est de type tropical chaud dans l'Imbo et tropical humide dans le Mumirwa.

La température varie entre 18°C et 24°C. L'altitude est comprise entre 780 et 1500m. La pluviométrie moyenne est de 1550mm. La commune a un relief de plaines et une mosaïque de collines arrondies au piedmont des contreforts du Mumirwa.

Elle est arrosée par les rivières Murembwe, Dama, Buhinda, Buzimba et Cugaro avant de se jeter dans le lac Tanganyika.

En bordure du lac Tanganyika et dans les fonds de vallée, on trouve des sols alluvionnaires récents, peu évolués souvent profonds et à nappe phréatique.

La flore de la commune Rumonge est riche et dominée par les espèces qui n'existent pratiquement plus ailleurs. La faune est constituée par des espèces de mammifères menacées d'extinction comme Pan Troglodytes. La faune antilogique est constituée d'une trentaine de familles d'oiseaux (WEBER & VEDER, 1983). Les reptiles sont dominés par les ophidiens. Il est à signaler la présence des termitières à travers presque toute la forêt.

La population de la commune est estimée à 96848 habitants en 2005, avec une densité moyenne de 338 habitants/km².

Concernant l'agriculture, les dix principales cultures vivrières de la commune par ordre d'importance sont : le manioc, la patate douce, la banane, le maïs, le haricot, la colocase, le riz, soja, arachide. A cela s'ajoute le palmier à huile dont la production est vendue à travers tout le pays et les cultures de rente essentiellement constituées de caféier.

S'agissant de l'élevage, il est extensif et semi-intensif de bovins, caprins, ovins, porcins et volailles. La quasi-totalité des infrastructures zoo sanitaires et équipements ne fonctionne plus.

En ce qui concerne la pêche et la pisciculture, la commune dispose d'une bande côtière de 60km sur le lac Tanganyika avec 4 plages d'accostage des pêcheurs. Les poissons pêchés sont vendus (frais ou séchés) presque dans tout le pays. De ce fait, la commune Rumonge ne pratique pas de pisciculture.

Eu égard aux forêts, 3 boisements naturels totalisant 1400ha avec 8 espèces prédominantes et 1 seul boisement artificiel de 3ha.

Concernant l'industrie et l'artisanat, la commune compte l'Office de l'Huile de Palme et 5 mini huileries comme industries.

Les trois types d'artisanat (artisanat de production, artisanat de service et artisanat d'art ou décoratif) se développent petit à petit au chef lieu de commune et des zones.

S'agissant des formations géologiques, des gisements de minerais non encore exploités ont été découverts, de tourbe et argiles ont été découverts. Il s'agit du Cr, Ni, Cu, Co, Zn et Pb.

En ce qui concerne l'énergie, la desserte en électricité dans la commune reste très basse et souvent limitée à quelques centres, faute de pouvoir de paiement des raccordements là où les possibilités existent.

Concernant les activités commerciales de la commune, elles sont essentiellement dominées par le commerce des produits agricoles aussi bien sur les marchés que dans les boutiques, la vente des animaux sur pied, les produits de pêche, quelques produits transformés, ainsi que les produits manufacturés.

Eu égard aux infrastructures routières, les tronçons bitumés et ceux pavés sont tous en bon état. Par contre, la totalité des routes en terres battues et pistes rurales sont en très mauvais état ; ce qui constitue un enclavement pour certaines zones de la commune et un handicap aux échanges commerciaux entre les zones d'une part, et les communes d'autre part. Toutefois, la commune Rumonge entretient des échanges commerciaux aussi bien avec les communes et provinces limitrophes par voie routière qu'avec la Tanzanie et la RDC par voie lacustre.

Du point de vue de la dotation de la commune en bureau de poste et télécommunication, la commune dispose d'un bureau de poste et d'un central téléphonique fixe. Mais elle est partiellement desservie. Malgré l'introduction du téléphone mobile sur le marché, toutes les zones ne sont pas encore totalement couvertes.

S'agissant des banques et institutions financières, la commune abrite deux banques (BCB, IBB et une institution financière (COOPEC). Cependant, les conditions d'accès aux crédits et le taux d'intérêt pratiqué restent inaccessible aux fonctionnaires de l'Etat et aux agri éleveurs.

En ce qui concerne le tourisme et l'hôtellerie, la commune dispose de 2 sites touristiques (Saga-Resha et la forêt primaire de Kigwena) et 5 hôtels d'une capacité d'accueil de 42 chambres.

Concernant l'action sociale, la commune enregistre plusieurs catégories d'enfants en difficultés, d'orphelins et autres sinistrés. Il s'agit des sinistrés de guerre, des enfants de la rue, des enfants dans la rue, des orphelins de père et de mère, des enfants chefs de ménage, des enfants indigents, des enfants soldats, des victimes de violences, des mères célibataires, des personnes handicapées, des déplacés de guerre et des rapatriés. Les efforts consentis par l'Etat et les associations caritatives pour venir en aide à ces groupes vulnérables, restent encore loin de répondre à leurs besoins les plus élémentaires.

Eu égard à l'habitat, 2 types d'habitat (habitat groupé et l'habitat dispersé) sont rencontrés dans la commune, avec des proportions d'environ 28% pour l'habitat dispersé et de 72% pour l'habitat groupé. Il est à signaler que ces taux sont estimatifs.

S'agissant du secteur santé, la commune dispose de 1 hôpital de 1^{ère} référence et 25 centres de santé dont 14 privés.

Comme personnel soignant, il y a 1 médecin pour 96848 habitants et 1 infirmier pour 2422 habitants. Les pathologies les plus fréquentes sont le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, la dysenterie bacillaire et la malnutrition. A cela s'ajoute le VIH/SIDA. Les vaccins les plus administrés sont le VAT, BCG, Antipolio, DTC, Antirougeole. On enregistre 26 officines pharmaceutiques réparties dans 6 sur 9 communes que compte la province.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, plus de 50% des points d'eau ne sont pas fonctionnels ; d'où un mauvais fonctionnement des structures de gestion (RCE) des installations d'eau. La commune dispose d'un point d'eau potable fonctionnel pour 79 ménages et d'un point d'eau à 500m du domicile des usagers.

Concernant le secteur éducation, la commune compte trois niveaux d'enseignement :

- L'enseignement préscolaire : 8 écoles; ratio : 33 enfants/salle et 53 enfants/enseignant.

- L'enseignement primaire : 55 écoles dont 41 à cycle complet. Ratio : 62 élèves/salle et 38 élèves/enseignant. Taux de redoublement : 30,7% ; taux d'abandon : 3,1%.

Les filles représentent 48% des effectifs d'élèves du primaire.

- L'enseignement secondaire général: 19 écoles dont 8 à cycle complet. Ratio : 44 élèves/salle et 24 élèves /enseignant. Taux de redoublement: 2,9%; taux d'abandon : 0,6%.

Les filles représentent 41% des effectifs d'élèves du secondaire général.

Le personnel enseignant est de sexe féminin dans des proportions de 57% au primaire et de 7% au secondaire.

S'agissant du secteur jeunesse et sport, la commune dispose de 31 associations de jeunes qui regroupent 1138 jeunes dont 28% de filles. Elle compte également 10 terrains de football, 6 de basketball, 4 de volleyball.

Eu égard au secteur justice, la commune compte 1 Tribunal de Résidence.

Comme personnel judiciaire spécialisé, il y a 1 Juge Président du Tribunal de Résidence assistés de 4 Juges, 5 greffiers et 1 assesseur.

Les locaux utilisés sont propres.

La commune abrite également de 1 établissement pénitenciaire à Rumonge d'une capacité d'accueil de 800 personnes.

Toutes les contraintes, les potentialités et les approches de solutions de chaque secteur d'activité sont consignées en annexe dans les perspectives de développement.

BIBLIOGRAPHIE

1. PNUD : La pauvreté au Burundi : le poids de la disparité 1998.
2. PAS : Cadre stratégique intérimaire de lutte contre la pauvreté au Burundi ; document synthèse sur le diagnostic des conditions de vie et de pauvreté 2001.
3. Ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme : Politique sectorielle du ministère 2002-2004, 2002.
4. ISTEEBU : Information du système d'information statistique sur la population au Burundi.
5. PNUD/PRRSLP : Plan opérationnel intégré de réintégration/réhabilitation des sinistrés et de lutte contre la pauvreté 2006.
6. Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique : Découpage administratif du Burundi 2005.
7. Banque Mondiale : Enquête participative sur la pauvreté au Burundi 1998.
8. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage : Rapport de réflexion sur le crédit agricole au Burundi 1998.
9. Gouvernement de la République du Burundi : Programme d'urgence 2006.
10. PAS : Evaluation des initiatives à la base 2000.
11. PAS : Evaluation des politiques et plans d'actions du secteur de la santé et des services connexes.
12. MISP/Département de la population : Estimation de la population burundaise par sexe et par groupes d'âge quinquennaux selon les circonscriptions administratives (provinces et communes 2005).
13. ISTEEBU : Base de données pour les indicateurs du développement humain durable 1990-2000, mai 2002.
14. PAS : Evaluation et mise à jour des politiques et plans d'actions sectoriels de réduction de la pauvreté : Volet Agriculture et Développement du monde rural 2000.
15. PAS : Evaluation des politiques et plans d'actions de réinsertion et de réinstallation des sinistrés 2000.
16. PAS : Evaluation et mise à jour des politiques et plans d'actions sectoriels de réduction de la pauvreté : Volet Education et services connexes 2000.
17. PNUD/UNOPS : Monographie de la province du Sud Kivu (RDC) 1998.
18. DPAE/Bururi : Rapport annuel 1995.
19. MISP/PDCLCP : Plan triennal de développement socio-économique de la province Bururi (2001-2003) ; novembre 2000.
20. HCR

21. Direction Provinciale de l'Enseignement Bururi : Rapports annuels 2004-2005 et 2005-2006
22. Direction Provinciale de la Santé Bururi Rapport annuel 2005
23. Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction : population Burundaise de 1990 à 2003 : Estimation Projet BDI/99/P04-Appui à l'Elaboration et la mise en œuvre de la politique Nationale de la Population.
24. Ministère de la planification du Développement et de Reconstruction : appui à la prise en compte des questions de population dans les programmes de développement : Population Burundaise en 2003.
25. Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique ; Rép. du Burundi-IFES USAID-Bujumbura-janvier 2005 : découpage administratif du Burundi 2005.
26. OCIBU : République du Burundi : Rapport Annuels 2001 ;2002 ;2003 ;2004 ;2005
27. OTB : République du Burundi : Rapports Annuels 2001 ;2002 ;2003 ;2004 :2005.
28. SOGESTAL : Rapports annuels 2003 ;2004 ;2005
29. COGERCO-République du Burundi : Rapports annuels 2001 ;2002 ;2003 ;2004 ;2005

ANNEXES

ATELIER PROVINCIAL DE VALIDATION DES MONOGRAPHIES COMMUNALES ET PROVINCIALE DE LA PROVINCE DE BURURI

PROCES VERBAL

L'an deux mille six, le troisième jour du mois d'août, se sont réunis autour du Conseiller Principal du Gouverneur de la province Bururi, tous les responsables sectoriels provinciaux et communaux dont liste en annexe, tous les administrateurs de communes, l'Antenne provinciale du Plan à Bururi et une équipe du Programme d'Appui à la Gouvernance, Sous Programme Planification Locale, pour procéder à la restitution et à la validation technique des projets de monographies communales et provinciales.

Cette validation est intervenue deux semaines après la remise des documents provisoires aux participants ci hauts cités pour lecture et correction.

Une journée de travail regroupant chaque sectoriel provincial et ses agents communaux a précédé la présente cérémonie de validation officielle.

Après présentation des corrections, amendements aux textes initiaux et enrichissements apportés par les différents responsables sectoriels aux niveaux communal et provincial, ainsi que les administrateurs communaux, les participants à l'atelier de restitution et validation technique ont adopté le fond et la forme des documents présentés.

Les documents validés sont :

1. La monographie de la commune Burambi
2. La monographie de la commune Bururi
3. La monographie de la commune Buyengeru
4. La monographie de la commune Matana
5. La monographie de la commune Mugamba
6. La monographie de la commune Rumonge
7. La monographie de la commune Rutovu
8. La monographie de la commune Senga
9. La monographie de la commune Vyanda

10. La monographie de la province Bururi

Fait à Bururi, le 03 août 2006.

L'Antenne provinciale
du Plan à Bururi

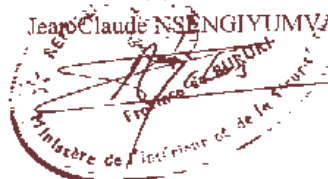
Edouard HATUNGIMANA

L'Expert représentant le SPPL

Prosper NIYOKINDI




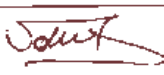










Le Conseiller Principal du Gouverneur
de la province Bururi














Jean Claude NSENGIYUMVA



**ATELIER DE RESTITUTION ET VALIDATION TECHNIQUE DES
MONOGRAPHIES COMMUNALES ET PROVINCIALE.**

Liste des responsables provinciaux et administrateurs communaux.

Noms et prénoms	Fonction	Secteur d'activité	Signature
1. NTIBINONOYE Léonidas	Conseiller au Cabinet du Gouverneur	Jeunesse, sport et culture	
2. NDIKUMANA Salvator	CT/CPLS Bururi	Social/santé VIH/SIDA	
3. MBISAMAKORO Gérard	Chef de service/Agri Elev/DPAE	Agriculture et l'Elevage	
4. NYANDWI Vincent	Médecin vétérinaire provincial	Elevage	
5. NIYONGABO Joseph	Inspecteur Régional des forêts	Forêt	
6. BIZINDAVYI Epimaque	Chef de service pistes rurales	Transport	
7. NIMENYA Hermès	BPS	Santé	
8. HAKIZIMANA Zacharie	Chef du service planification DPE	Education	
9. NIYUNGEKO Edouard	Coordonnateur Régional FVS/AMADE	Santé /VIH/Sida	
10. GAKEZI Maurice	Chef Régional Sud de l'ONATEL	Communication	
11. HAKIZIMANA Thérèse	Cadre /Projet Bututsi	Action sociale	
12. NSENGIYUMVA J Claude	Conseiller Principal du Gouverneur	Eau	
13. BIZIMANA Déo	Juge Président du Tribunal de Grande Instance	Justice	
14. RIVUZIMANA J Claude	Chef d'Antenne d'Urbanisme et Habitat en zone Sud	Habitat	

Noms et prénoms	Fonction	Secteur d'activité	Signature
15. HATUNGIMANA Edouard	APP Bururi	MPDRN	
16. NDAYISENGA Spéciose	Journaliste	ABP Bururi	
17. HABONAYO Augustin	COPED	Jeunesse et sport	
18. NIYONIZIGIYE Albin	PRASAB	Agriculture	
19. NDAYUBAHA Emmanuel	Chef de Région Sud Régideso	Eau et Energie	
20. RIBAKARE Pierre Paul	Commune Bururi	Tous les secteurs	
21. NDIKUMASABO Raphaël	Commune Songa	Tous les secteurs	
22. MANIRAKIZA Eraste	Commune Burambi	Tous les secteurs	
23. NGENDABIZI Innocent	Commune Buyengeru	Tous les secteurs	
24. NIZIGIYIMANA Juma Eric	Commune Rumonge	Tous les secteurs	
25. NDIKUMASABO Félicité	Commune Mugamba	Tous les secteurs	
26. HAGERIMANA Emmanuel	Commune Matana	Tous les secteurs	
27. NDUWIMANA Cypricu	Commune Vyanda	Tous les secteurs	
28. NJEJIMANA Adélin	Commune Rutovu	Tous les secteurs	